



INSTITUT NATIONAL
POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

Ecole Nationale Supérieure Agronomique
de Toulouse (ENSAT)



UNIVERSITE
DE TOULOUSE
LE MIRAIL

U.F.R. de Géographie et
Aménagement
Institut Daniel FAUCHER

Pôle Régional de Recherche
Appliquée au
Développement de l'Afrique
Centrale



Centre National d'Etudes
Agronomiques des Régions
Chaudes

**LE CONFLIT AGRICULTEURS/ELEVEURS
DANS LA ZONE SOUDANIENNE**
Le cas du Moyen-Chari au sud du Tchad

SOUGNABE Pabamé

Mémoire présenté pour l'obtention du :

DEA ESSOR (Espaces, Société et Logiques Economiques)

DIAT (Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Tropicale)

Septembre 2000

Membres du jury :

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE
Pierre-Louis OSTY
Dominique COQUARD

Maîtres de mémoire :

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE
Pierre-Louis OSTY SAVE

Maître de stage :

Guillaume DUTEURTRE

REMERCIEMENTS

Je veux partager ma joie avec tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de ce travail. Je tiens à remercier :

- ◆ Mr. Bernard MOUDOUKENTAR, directeur du BELACD de Sarh pour ses appuis très précieux et nombreux ;
- ◆ Les responsables et les agents des centres d'animation BELACD de Danamadji, Kyabé et Bédjondo pour leur accueil et leur sympathie ;
- ◆ Michel TEINGAR, conseiller juridique "Justice et Paix" de Sarh pour son entière disponibilité ;
- ◆ Augustin MADJITA et Dieudonné MOSSEDEBEYE, agents de l'ITRAD en poste dans le site de Béhongo, pour leur franche collaboration.

Je tiens à remercier de tout mon cœur Guillaume DUTEURTRE, conseiller technique au service socio-économique de LRVZ pour son aide appréciable et pour les conditions particulièrement agréables dans lesquelles j'ai réalisé mon stage.

Je remercie également Koussou MIAN OUDANANG, pour sa participation de manière déterminante à la réalisation du travail de terrain.

Mes remerciements vont particulièrement à Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE et Pierre-Louis OSTY qui ont bien voulu encadrer ce travail, qu'ils trouvent ici toute ma reconnaissance.

J'adresse mes sincères remerciements à Ndoutamia GUELMBAYE et Idriss YOSKO, respectivement Directeur et directeur adjoint de LRVZ, pour l'intérêt très particulier qu'ils ont porté à ce travail.

Enfin, je garderai au fond de mon cœur les souvenirs des différents terroirs du Moyen-Chari dont j'ai partagé la vie. Je tiens à souligner le chaleureux accueil que m'ont réservé les populations de ces villages et surtout le temps très précieux qu'ils m'ont accordé en ce début de saison des pluies.

ABREVIATIONS ET SIGLES.

APICA	Association pour la Promotion des Initiatives Communautaires.
BELACD	Bureau d'Etude et de Liaison pour les Associations Caritatives Diocésaines.
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement.
CNEARC	Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes
CORAF	Conférence des Responsables de la Recherche Agronomique en Afrique.
<i>DEA</i>	<i>Diplôme d'Etude Approfondie.</i>
DERA	Direction de l'Elevage et des Ressources Animales.
ENFA	Ecole National de Formation agricole.
IRD	Institut des Recherches et de Développement.
LRVZ	Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques.
ONDR	Office National de Développement Rural.
ONG	Organisation Non Gouvernementale.
PIB	Produit Intérieur Brut
PRASAC	Pôle de Recherche Agronomique sur les Savanes d'Afrique Centrale.
UGGB	Union des Groupements Greniers de Bédjondo.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	6
Les motivations et les objectifs de cette recherche.....	7
Les éléments de la question.....	7
Le cadre institutionnel.....	9
Le plan de présentation.....	9
I. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.....	10
1.1. BREF APERCU SUR LE TCHAD.....	10
1.2. LE MOYEN-CHARI : UN FRONT PIONNIER.....	11
II. APPROCHE THEORIQUE.....	13
2.1 LA NOTION DE CONFLIT.....	13
2.2 POURQUOI L'ETUDE DES PRATIQUES ?	14
2.2.1 Des techniques aux pratiques.....	15
2.2.2 Différences entre pratiques et techniques.....	15
2.2.3 Pratiques et systèmes.....	16
2.2.4 Les pratiques comme prise de décisions.....	17
2.2.5 L'analyse stratégique des acteurs.....	17
2.3 LE TERRITOIRE COMME ESPACE DE CONFRONTATION.....	18
2.3.1 La notion d'appropriation du territoire.....	19
2.3.2 La notion d'acteur dans le concept de territoire.....	19
2.3.3 La notion de réseau.....	20
2.3.4 Le mode de représentation de l'espace comme source du conflit.....	21

2.4	LA NEGOCIATION COMME PROCESSUS DE RESOLUTION DU CONFLIT	
		22
2.4.1	La négociation parmi les divers modes de décision.....	23
2.4.2	La négociation et les éléments en jeu.....	23
	CONCLUSION.....	24
	III. APPROCHE DE TERRAIN : BEHONGO ET GUILA-GONDRE.....	25
3.1	LES PRATIQUES AGRICOLES ET PASTORALES.....	25
3.1.1	La présentation des deux villages.....	25
3.1.2	L'organisation traditionnelle du terroir.....	26
3.1.3	La gestion foncière.....	27
3.1.4	La gestion des ressources.....	28
3.2	Les systèmes de production.....	29
3.2.1	Les systèmes de culture.....	29
3.2.2	Les systèmes d'élevage.....	32
3.3	L'ANALYSE DES STRATEGIES DES AGRICULTEURS ET DES ELEVEURS	
	36	
3.3.1	Les stratégies des agriculteurs.....	36
3.3.2	Les stratégies des éleveurs.....	38
	CONCLUSION.....	39
	IV. LES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS : UN PHENOMENE	
	MULTIDIMENSIONNEL.....	40
4.1	Eléments de classification.....	40
4.2	Le contexte du conflit.....	42
4.3	LES DIFFERENTES CAUSES DE CONFLIT.....	43
4.3.1	La nouvelle situation pluviométrique.....	43
4.3.2	L'accroissement de la population humaine et animale.....	44
4.3.3	Les implications agronomiques et sociales de la culture attelée.....	46

4.3.4	La situation socio-politique.....	47
4.3.5	La situation socio-culturelle.....	47
4.3.6	La juxtaposition de l’agriculture et l’élevage	48
4.3.7	La dualité juridique de la gestion foncière au sud du Tchad.	49
4.3.8	Les divergences dans la représentation de l’espace.	49
4.4	MECANISMES DE REGLEMENT DES CONFLITS.	51
4.4.1	Le comité de dialogue et d’entente de Kyabé : pour quelle légitimité ?.....	51
4.4.2	Le comité de dialogue et d’entente de Bédjondo : un exemple à suivre.	52
	CONCLUSION	55
	V. PROTOCOLE DE RECHERCHE.....	57
5.1	Problématique.....	57
5.2	La méthodologie.....	59
5.2.1	Le calendrier indicatif de travail.	60
	CONCLUSION GENERALE	61
	LES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	63
	ANNEXE.	68

INTRODUCTION GENERALE.

Le Tchad, de par son environnement naturel, sa composition humaine et sa culture, est un pays à vocation agricole et pastorale. Son économie repose exclusivement sur ces deux secteurs qui participe pour 40 % au PIB. La dégradation des écosystèmes s'est fortement accentuée ces dernières années sous les effets conjugués de plusieurs facteurs dont les plus marquants sont : la baisse de la pluviométrie, l'accroissement rapide de la démographie et les modes de gestion des ressources de base. Cette dégradation s'est traduite, pour la plupart, des situations par une stagnation, voire une réduction du rendement agricole et une diminution de quantité de ressources fourragères.

L'agriculture et l'élevage, les deux composantes essentielles du système de production au Tchad, maintenues jusqu'ici par des pratiques traditionnelles basées sur une forte utilisation d'espace, s'adaptent mal aux restrictions qui leur sont imposées.

Cette crise économique a des dimensions géographiques internes au Tchad. Elle pousse les éleveurs de la zone septentrionale à intensifier leur transhumance vers la zone méridionale du pays. Cette migration des personnes et du bétail vers le sud, zone à vocation agricole ne s'effectue pas sans poser des problèmes sociaux. Confrontés à l'hostilité du climat social et à la pression foncière, les agriculteurs et les éleveurs ont développé au fil de temps un comportement de moins en moins pacifique. La cohabitation entre ces deux communautés est émaillée d'affrontements aux issues parfois sanglantes et meurtrières. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs se sont multipliés depuis 1979 dans le Moyen-Chari et se déclenchent toujours avec le même point de départ : un animal dévaste le champ de mil, du coton, de manioc etc.

Les couloirs de transhumance, naguère définis en 1959 pour faciliter les mouvements du bétail, sont aujourd'hui occupés par les agriculteurs ou simplement abandonnés à cause de manque de points d'eau (puits pastoraux).

Les autorités administratives, militaires et politiques qui sont chargées de faire régner la paix sociale, semblent être à la base de la recrudescence de certains conflits. Plus souvent, les règlements de ces conflits aboutissent à des jugements dont les victimes (agriculteurs et éleveurs) sortent frustrés.

Face à cette crise qui compromet la promotion de ces deux secteurs clés de l'économie du pays, le gouvernement tchadien tente de restaurer la paix entre les différents acteurs du conflit. Suite aux recommandations de la conférence nationale tenue à N'djaména en 1993, qui s'est largement appesantie sur le conflit agriculteurs/éleveurs et le séminaire national tenu à N'djaména en 1999 sur le même thème, le gouvernement favorise l'autogestion du conflit en suscitant la création des commissions paritaires (formées d'un nombre égal d'agriculteurs et d'éleveurs) en vue de régler eux-mêmes leurs différends.

En effet, on note une certaine décrispation dans certaines zones depuis quelques années avec la mise en place de ces Comités d'Entente et de Dialogue. Par ailleurs, les comités qui se sont créés sur la base d'un dialogue entre les différents protagonistes (méthode inductive) semblent être pour le moment un moyen efficace de négociation et de médiation. Par contre les comités créés sous l'influence des autorités administratives (méthode déductive) n'ont aucune légitimité auprès des acteurs du conflit par conséquent, ils demeurent inopérants.

Les motivations et les objectifs de cette recherche.

Les transformations qui bouleversent le milieu rural m'intéressent particulièrement : L'utilisation du milieu, l'évolution de la mentalité des différents usagers des terroirs villageois, la structuration de l'espace du monde rural sont autant d'éléments qui retiennent mon attention. Aujourd'hui, la gestion de l'espace est devenue source de conflit entre les agriculteurs et les éleveurs de la zone méridionale du Tchad. Cette situation compromet le développement de ces deux secteurs qui constituent les principales sources de revenus du pays. C'est pour mieux comprendre la difficile interrelation entre les agriculteurs et les éleveurs que j'ai entrepris cette étude. Il s'agissait en effet d'une part **d'identifier** les causes du conflit à travers l'étude des pratiques agricoles et pastorales et d'autre part **d'analyser** les mécanismes des règlements du conflit qui se sont constitués dans le Moyen-Chari et d'en **déduire** la pertinence de ces instances locales d'autogestion du conflit à travers le concept de « négociation ». L'objectif de ce travail n'est pas de s'engager en faveur des uns ou des autres, ni de porter un jugement sur le contenu des idées et moins encore de faire un bilan des affrontements ; mais il est d'observer, de comprendre et d'analyser une situation qui évolue jusqu'à devenir un véritable conflit ouvert et éventuellement de proposer des solutions allant dans le sens de règlement ou d'arbitrage du conflit.

En effet, le terroir villageois étant le patrimoine du groupe social qui y vit, le gérer collectivement signifie la cohabitation sur cet espace de plusieurs activités concurrentes ou complémentaires. Il se pose dès lors le problème de l'organisation et de la mise en œuvre d'un cadre institutionnel définissant le rôle de différents acteurs impliqués dans la gestion de cet espace. A partir de ces constats, une question fondamentale s'impose, à savoir :

Quelles sont les stratégies mises en œuvre par les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources de ces terroirs villageois ?

L'objectif de la recherche est de tenter de répondre à cette question en utilisant deux approches théoriques : les pratiques et le territoire. Dans le cadre d'un D.E.A, cette question ne pourra trouver de réponse concrète. Ce travail doit être considéré comme les prémisses d'une analyse qui sera enrichie par un travail de terrain plus élargi.

Face à ce conflit qui mine le climat social dans le milieu rural, la solution préconisée par le Gouvernement est la négociation entre les deux groupes sociaux par la mise sur pied des commissions paritaires en vue d'une autogestion du conflit. Ce qui nous amène à nous poser une deuxième question :

Quelle est la pertinence de ces instances locales chargées de l'autogestion du conflit ?

Nous nous baserons sur deux études de cas pour aborder cette question, en prenant comme concept la négociation.

Les éléments de la question.

Prendre les pratiques comme objets d'étude, c'est choisir la recherche du terrain, c'est à dire considérer des situations singulières dans lesquelles opèrent les praticiens (Blanc-Pamard et al. 1992)¹. L'action concrète des producteurs, acteurs et décideurs, se traduit par la mise en

¹ Blanc-Pamard C., Deffontaines J.P., Friedberg C., 1992. Techniques et pratiques : à la jonction du naturel et du social. In : Sciences de la nature, sciences de la société, les pasteurs de frontière. Jollivet M. (coord.), CNRS Edition, Paris, P. 347-356.

œuvre des pratiques. Leur observation permet de comprendre comment les éleveurs et les agriculteurs prennent leurs décisions, à partir de quelles informations et par quelles actions et pour viser quels objectifs (Hubert, 1991)². Selon E. Landais et J. P. Deffontaines (1990)³ "*ni le projet de l'éleveur, ni ses objectifs, ni la manière dont il prend ses décisions, ne sont aisés à savoir pour un observateur extérieur. C'est un argument de poids en faveur de l'étude des pratiques qui sont, quant à elles directement observables*". Les pratiques sont donc les révélatrices des moyens mis en œuvre par les producteurs pour atteindre leurs objectifs. J.P. Deffontaines (1997)⁴ disait que «on éclaire les projets par les pratiques, on comprend les pratiques par les projets». Ces objectifs sont variables, hiérarchisés et relatifs à des durées variables (Chauveau, 1997)⁵. Pour la mise en œuvre de leurs objectifs, les producteurs élaborent des stratégies. L'observation et l'analyse des pratiques permettent de caractériser les stratégies des producteurs.

On entend par stratégie selon J. M. Yung et al (1992)⁶ "*des combinaisons plus ou moins structurées des réponses élaborées par des acteurs pour faire face aux défis auxquels ils se trouvent confrontés ou qu'ils s'assignent (objectifs)*". Dans mon travail, je définis la stratégie comme «l'ensemble des décisions qui visent à déterminer les projets des producteurs et les conditions pour réaliser ces projets et s'adapter aux variations de l'environnement». Mais une stratégie n'est pas toujours formulée sous la forme d'un plan préconçu, conscient et finalisé. Dans la mise en œuvre des stratégies, les acteurs utilisent des tactiques qui ne sont autre que l'art de moduler dans le temps les stratégies élaborées.

Parler des pratiques pastorales et agricoles, c'est dire aussi comment une société vit sur un territoire, l'organise et le reproduit en même temps qu'elle s'organise elle-même (Osty et Landais, 1991)⁷. Les pratiques agricoles et pastorales sont conditionnées par la nature de l'espace, que ce soit celui qui porte les ressources exploitées par les individus ou les groupes sociaux ou celui qui correspond à l'environnement de la production. Dans notre démarche nous partons de constat suivant : l'espace rural n'est pas un espace neutre au sens de l'espace physique, c'est un espace avec lequel et autour duquel les acteurs entretiennent des relations. Ainsi, nous proposons, à la suite de Mormont (1975)⁸, de considérer «*l'espace comme un enjeu social*». Dans cette perspective, le conflit pour la domination du territoire se fonde sur les contradictions entre les usages du sol et la représentation qu'en font les différents usagers.

Pour aborder la dernière partie de notre étude sur le mécanisme de règlement des conflits nous nous baserons sur le concept de la **négociation** développé par C. Dupont (1990)⁹ pour

² Hubert B., 1991. Comment raisonner de manière systémique l'utilisation du territoire pastoral ? In : IV Congrès des Terres de parcours. Montpellier, avril 1991, Association Française de Pastoralisme.

³ Landais E., Deffontaines J.P., 1990. Les pratiques des agriculteurs : point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique. In : Modélisation systémique et systèmes agraires. Décision et organisation. INRA/SAD, Paris, p 31-64.

⁴ Deffontaines J.P., 1987. Points de vue sur les techniques et les pratiques dans une agronomie du fait technique, document interne, INRA/SAD, Paris.

⁵ Chauveau J.P., 1987. Des stratégies des agriculteurs africains au raisonnement stratégique. Histoire, usage et remise en question d'un concept pluri-disciplinaire. In : Thème et variation, nouvelles recherches rurales au sud. Blamc-Pamard et Boutrais (coord.), ORSTOM Ed., Paris, p 179-218.

⁶ Yung J.M, et Zaslavsky, 1992. Pour une prise en compte des stratégies des producteurs. Coll. Document systèmes agraires n° 18. Montpellier CIRAD. Département Systèmes agroalimentaire et Ruraux, pp 9-17.

⁷ Osty P.L et Landais E, 1991. Le fonctionnement des systèmes d'exploitation pastorale. In : Actes du IV^e congrès International des Terres de parcours, Montpellier, France, p 1137-1146.

⁸ Mormont M., 1975. L'espace rural comme un enjeu. Recherches sociologiques. IV (2) : p 9-25

⁹ Dupont C., 1990. La négociation. Conduite, théorie, application. Ed. Dalloz, Paris, 350 p.

analyser la pertinence des Comités de Dialogue et d'Entente qui se sont constitués dans les villages et cantons pour l'autogestion du conflit. Pour cet auteur, «*dans la négociation d'un conflit, les acteurs ne font pas face à une virtualité qu'il s'agit de rendre tangible, mais à une réalité existante caractérisée par l'opposition des volontés et la contradiction des objectifs* ». Le conflit peut être déclaré ou simplement latent ; explicite ou implicite ; il peut porter sur des principes ou sur des ressources, sur des droits ou sur des avoirs. Négocier peut amener les antagonistes à éviter le coût d'un conflit déclaré, encore faut-il qu'ils souhaitent trouver un arrangement et qu'animés par cette intention, ils acceptent de prendre les interdépendances qui les lient bon gré mal gré, et cela sans nier l'existence de la réalité créée par l'autre et qui se manifeste par ses enjeux, ses pouvoirs, ses attitudes, ses objectifs, ses stratégies. Ici encore, rien ne dit que l'accord sera équilibré mais si accord il y a, les difficultés auront été simples pause ou de rapport durable.

Le cadre institutionnel

Le travail de la phase pré-exploratoire sur le terrain a été encadré par le Laboratoire des Recherches Vétérinaire et Zootechnique (LRVZ) et financé par le PRASAC (Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement de l'Afrique Centrale) avec la collaboration du BELACD de Sarh. Le PRASAC est une initiative des Structures des recherches agricoles du Cameroun, de Centre Afrique et du Tchad. Le pôle est placé sous l'égide de la CORAF et bénéficie d'un financement du Ministère Français des Affaires étrangères. L'objectif du PRASAC est de mettre en commun les expériences, les compétences et les moyens des partenaires de ce pôle pour contribuer à résoudre les problèmes relatifs à l'agriculture de la zone des savanes d'Afrique centrale.

Le plan de présentation.

Notre étude comprend cinq parties :

La première partie, présente le contexte géographique : un bref aperçu sur le Tchad et la zone du Moyen Chari ;

La deuxième partie, présente le cadre théorique de notre étude. Les concepts qui ont été développés dans cette partie seront la base de nos raisonnements et seront confrontés à la réalité du terrain ;

Dans la troisième partie, nous avons décrit les pratiques agricoles et pastorales et les différentes stratégies des agriculteurs et éleveurs qui les sous-entendent. Nous nous sommes basés sur deux études de cas : les villages Guila-Gondoré et Béhongo ;

Dans la quatrième partie, nous nous sommes appuyés sur les concepts développés dans la deuxième partie et les stratégies (des agriculteurs et des éleveurs) développées dans la troisième partie pour analyser le contexte et les différentes causes du conflit. Dans cette même partie nous avons analysé les mécanismes de règlement du conflit à partir de deux exemples : le comité de Kyabé et celui de Bédjondo.

Enfin, la cinquième et dernière partie de ce travail est plus méthodologique et définit notre démarche de recherche.

I. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.

1.1. BREF APERCU SUR LE TCHAD.

Le Tchad, pays continental et enclavé, s'étend sur un territoire de 1284000 Km² dont 482500 Km² sont à vocation agricole. Le relief est celui d'une demi-cuvette dont le fond est occupé par le Lac Tchad, réceptacle final des vastes plaines d'inondation des fleuves (Chari et Logone).

En 1995, sur des chiffres basés sur le recensement, la population totale est estimée à 6.360.000 habitants dont 4.998.000, soit 78% représentent la population rurale. Cette population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, la moitié de celle-ci est concentrée au sud du pays qui représente le 10 % du territoire national. Le taux de croissance démographique est de 2,6%.

Le pays est divisé en trois zones climatiques : la zone saharienne au nord du pays est caractérisée par une pluviométrie de moins de 350 mm, l'élevage constitue l'activité dominante, l'agriculture restant très localisée autour des oasis. La zone sahélienne au centre a une pluviométrie comprise entre 350-600 mm, y coexistent les activités de l'élevage et de l'agriculture (essentiellement en céréale et arachide). Enfin, la zone soudanienne au sud, bénéficie d'une pluviométrie annuelle de 600-1200 mm, sont des zones agricoles par excellence (coton, mil, sorgho, manioc...)

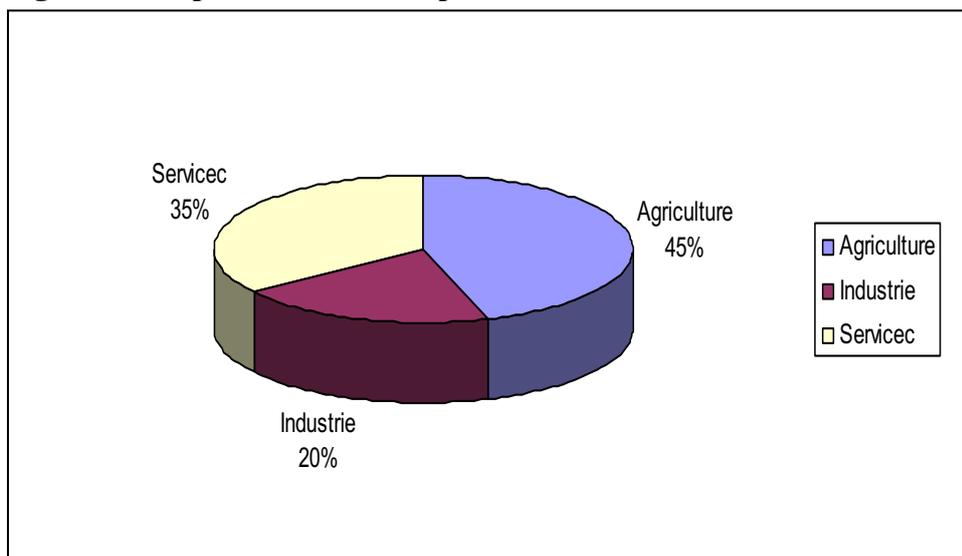
A ces trois grandes zones climatiques correspondent des types de végétation différente : le désert au nord, la steppe dans la zone sahélienne et la savane qui se termine par une forêt claire dans la zone soudanienne (cf. annexe 8 et 9)

Le Tchad dispose peu de ressources minières, les gisements de pétrole découverts depuis les années 1970 ne sont pas exploités. Son exploitation pourra donner un nouveau souffle au pays. Le Tchad de tout temps a basé son économie sur l'agriculture et l'élevage (Cf. fg. n° 2). En effet, le PIB a évolué entre 1971 et 1977 avec un taux de croissance faible mais positif, de 1,4 % (FAO/SMAR, 2000)¹⁰, qui a été freiné en 1979 par la guerre. Depuis lors, la croissance a du mal à s'amorcer et fluctue en fonction du prix des céréales et des aléas de la crise du coton (Djondang, 1998)¹¹

¹⁰ <http://www.fao.org/giws/french/basedocs/ch/chdgen>

¹¹ Djondang K., 1998. L'évolution des systèmes familiaux face aux difficultés des cultures d'exportation : l'exemple de la région de Pala. Mémoire DEA, p 75.

Figure 1 : Répartition du PNB par secteur.



L'agriculture tchadienne se caractérise par la dualité entre culture vivrière, essentiellement des céréales (mil, sorgho, riz, maïs...) cultivées traditionnellement pour couvrir les besoins alimentaires du pays, et cultures de rente (coton) pour l'exportation et récemment l'arachide qui tend à s'imposer, malgré la non-organisation de sa filière. Ces cultures occupent un dixième des terres arables qui représentent 15% de la superficie du pays.

Le Tchad compte environ 5 millions de bovins et 11 millions d'ovins et caprins. L'élevage (toutes les espèces confondues) deuxième ressource du pays est maintenu jusqu'ici par des pratiques basées sur l'exploitation des ressources naturelles, s'adapte mal aux aléas climatiques et aux restrictions dues à la pression foncière qui lui sont imposées ces dernières années. Il se caractérise par différents systèmes : le nomadisme, la transhumance et un système mixte (agro-pastorale) qu'on retrouve au centre et au sud du pays. Le système transhumant représente 80 % du capital bétail du pays.

1.2. LE MOYEN-CHARI : UN FRONT PIONNIER

La préfecture du Moyen-Chari (chef lieu Sarh) où a été réalisée cette étude est l'une des plus grandes circonscriptions économiques du pays avec une superficie de 41.580 Km² et une population de 744.741 habitants qui représente 11,8 % de la population totale du pays. L'organisation administrative de cette préfecture se présente comme suit : 9 sous-préfectures, 56 cantons, 2 communes en plein exercice et 1375 villages (Toyoum et al, 1998)¹². Avec la décentralisation, la circonscription du Moyen-Chari est subdivisée en trois préfectures avec la création des nouvelles sous-préfectures et communes dont la structuration est en cours.

A cause de son climat soudanien, la région permet le développement d'une agriculture pluviale et un élevage extensif. Les conditions climatiques d'une telle zone sont bien connues. Une saison des pluies qui s'étale de mai à octobre, avec une concentration des

¹² Toyoum N., Larme V., 1998. Rapport d'étude sur les entraves à la cohabitation entre les éleveurs et agriculteurs. Document APICA, 18 p.

pluies sur le mois de juillet à septembre, succède une saison sèche où la température dépasse régulièrement les 40° C.

Théoriquement les populations autour de Sarh, Koumra, Bédaya et Bessada sont des «Sara », une déclinaison du mot «sar », connu au Tchad sous l'appellation de «Sara Madjigaye » : ce qui signifie «le Sara est très bon ». Mais la colonisation a donné au mot Sara une définition plus large, on appelle Sara toutes les populations situées au sud de ligne Bongor-Bouso (Magnant, 1986)¹³. Comme le mot «bantous», le mot Sara ne désigne pas une réalité ethnique, mais un ensemble de population de la région dont les langues sont apparentées.

Bien qu'aucune étude sérieuse de l'histoire ancienne des Sara n'ait été entreprise jusqu'à ce jour, selon les hypothèses de Magnat (1986, op cit.) les populations Sara ne sont pas originaires de leur région actuelle. Les écrits des administrateurs coloniaux et les faits linguistiques observés semblent confirmer que les Sara seraient venus autour de l'actuel Ouaddaï (l'Est du Tchad) et se seraient installés dans la région qu'ils occupent actuellement vers le XVII^e ou XVIII^e siècle. Outre la parenté ethnique que nous avons évoquée plus haut, ce qui caractérise encore cette population et leur donne une unité sociologique, c'est qu'elle pratique toute une céréaliculture dans une savane qui présente une certaine homogénéité physique.

Le Moyen-Chari fait partie des zones les plus arrosées du Tchad (800-1200 mm), il est le domaine de la savane arborée forestière qui pousse sur les sols rouges ferrallitiques, communément appelé latérite. Les sols se développent sur des grès ou des argiles. La valeur agricole de ces sols très profonds (5-10 m) est moyenne à bonne. Les zones agricoles superficiellement sableuses, sont sujettes à une érosion importante après défrichage. Dans les bassins alluviaux du Chari, ce sont des vertisols et des sols hydromorphes.

En dépit du renforcement du rôle de l'élevage avec ces nouvelles fonctions : l'épargne et la mécanisation des cultures, son intégration au système de production est encore mal perçue dans le Moyen-Chari. Cette situation se traduit par des comportements ou des pratiques accentuant la marginalisation du troupeau dans la région au niveau de l'espace agricole. A ces deux activités de base, s'ajoutent les activités artisanales et commerciales.

La population Sara pratique soit le christianisme, soit l'animisme. L'islam est pratiqué par la population venue pour la plupart de la zone septentrionale du pays (commerçants, éleveurs).

L'organisation territoriale de base est le village. La terre constitue le principal moyen de production de la société villageoise. Sa gestion reste communautaire et elle fournit l'essentiel des besoins de la société (alimentation, énergie, etc.)

¹³ Magnant J.P., 1986. La terre Sara, terre tchadienne, l'Harmattan, 380 p

II. APPROCHE THEORIQUE.

Notre question de départ s'organise autour des concepts suivants : les pratiques qui sont de grilles de lecture des stratégies des acteurs, le territoire comme un espace de confrontation entre les différents acteurs qui gèrent le même espace et la négociation pour analyser les dispositions de résolution du conflit. Il s'agit pour nous dans cette partie, de construire un cadre théorique d'analyse des pratiques, du territoire et de la négociation. Tout d'abord, nous allons définir la notion du conflit. Ensuite, nous élaborons un cadre théorique pour expliquer d'une part, en quoi les pratiques et le territoire peuvent être un facteur de déclenchement d'un conflit et d'autre part, dans quelle mesure la négociation peut-être un outil efficace de résolution d'un conflit.

2.1 LA NOTION DE CONFLIT.

P. Watzlawick (1981 et al)¹⁴ explique qu'il y a trois cadres qui définissent les relations : la coopération, la négociation et le conflit.

Le conflit survient souvent suite à un malentendu suivant le cadre où se situe chaque personne ou chaque groupe de personnes. Selon Barriendo (1993)¹⁵, deux personnes qui entrent en conflit vivent souvent un malentendu.

Si on s'en tient à la définition donnée par le dictionnaire (1994)¹⁶, le conflit «*est un désaccord ou une lutte résultant d'une opposition d'intérêts ou de points de vue* ». Un conflit peut être manifeste (ouvert) ou latent. Les conflits manifestes sont ceux qui opposent ouvertement deux individus antagonistes ou deux groupes antagonistes. Ils peuvent opposer deux antagonistes au sein d'une même communauté (agriculteurs et agriculteurs) ou deux communautés différentes (agriculteurs et éleveurs). Les conflits latents sont des types de conflits qui ne sont pas apparents mais sont souvent les causes profondes des conflits manifestes.

Il est certain que les individus ne sont pas constamment engagés dans des conflits. Cependant, les ressources étant par nature limitées dans un environnement donné, il faut les répartir entre les différentes personnes ou groupe de personnes qui peuvent y prétendre. Ces personnes ne sont pas toujours d'accord sur le bien fondé de cette répartition. C'est pourquoi, elles décident souvent, lorsqu'elles ont épuisé divers moyens pacifiques, de faire reconnaître leur droit par le moyen du conflit. Le conflit débute généralement par un acte compris par l'un des protagonistes comme une transgression des règles communément admises. Ils ne perçoivent pas leur relation de la même manière. L'un peut avoir l'impression de tendre vers la négociation, l'autre peut, au contraire, le situer dans le cadre d'un affrontement. D'une manière générale, la notion du conflit apparaît lorsque deux individus ou deux groupes d'individus ne perçoivent pas la même chose de la même manière. Le conflit est l'expression d'une crise, d'une rupture, d'un affrontement ou d'un enjeu qui s'est instauré entre les deux acteurs. Les enjeux peuvent évidemment être de différente nature : matérielle ou immatérielle. L'accès aux ressources est un enjeu matériel concret pour les agriculteurs et éleveurs et l'honneur ou le prestige d'un chef est un exemple

¹⁴ Watzlawick P., Weakland J.H., 1981. Sur l'interaction. Travaux du Mental Research Institute Palo Alto, 1965-1974. Une nouvelle approche thérapeutique. Paris, Seuil, 495 p.

¹⁵ Barriendos V., 1993. La gestion du territoire comme source du conflit. Mémoire DEA, 91 p

¹⁶ Le dictionnaire de la langue française. Maxi-Poche, Ed. la connaissance, 1995.

d'enjeu immatériel. Notons que les enjeux peuvent changer à mesure que le conflit se développe.

Les parties en conflit ne se souviennent pas souvent qu'un même objet peut être perçu différemment par l'autre partie. Les points de vue divergents font naître l'incertitude et le doute entre les groupes. Chacune des parties met en doute les arguments de l'autre et les causes du conflit sont systématiquement repoussées sur l'autre. Chacune se retranche dans sa propre position et ce, d'autant plus si le conflit a pris de l'ampleur. Accepter les arguments de l'autre est perçu comme une trahison. C'est en partie la crainte de sembler faible ou ridicule qui empêche les différents groupes d'acteurs de négocier même si leur confiance en eux-mêmes s'est affaiblie.

Or, si chaque individu ou groupe d'individus a pour seul objectif de faire triompher son propre point de vue, cela entraîne une rupture de communication qui fige les négociations. Dans un conflit, plus les individus sont impliqués parce qu'ils sont convaincus du bien-fondé de leur position, plus la situation conflictuelle s'intensifie. En revanche, l'incertitude et le doute s'installent entre les protagonistes.

Si le conflit constitue un problème pour certains, c'est à dire ceux qui cherchent des solutions enfin d'améliorer leurs relations, il est aussi une ressource pour d'autres qui en tirent des profits. Surtout ceux qui ne sont pas directement concernés par le conflit. Ils profitent de cette situation conflictuelle pour retirer des avantages divers. Le conflit comporte donc deux aspects : un aspect «problème» et un aspect «outil». Il faut aussi noter que le conflit peut être, dans sa fonction dynamique, porteur de changement (développement) pour les individus, les groupes ou les institutions tout entière. Le conflit rétablit de nouveaux rapports sociaux et de nouvelles règles du jeu pouvant être bénéfiques pour les parties en présence. En soi, un conflit n'est ni bon ni mauvais car il ne peut avoir de développement sans qu'il ait opposition des idées ou d'intérêts. Son issue positive ou négative dépend de la manière dont il est géré.

2.2 POURQUOI L'ETUDE DES PRATIQUES ?

Nous désignons sous le terme de pratiques «*l'ensemble des activités matérielles intentionnées et régulières que les agriculteurs ou les éleveurs développent dans le cadre de la conduite des processus en production agricole et pastorale*» (Landais et Balent, 1993)¹⁷. Les pratiques des agriculteurs et des éleveurs peuvent être considérées tout à la fois comme le reflet des conceptions que se font les agriculteurs et les éleveurs du réel sur lequel ils interviennent, comme la traduction plus ou moins satisfaisante (à leurs propres yeux) du projet global qu'ils entretiennent avec leur famille sur l'exploitation et plus largement sur leur propre existence, et enfin comme la mise en œuvre des règles qu'ils se donnent pour orienter jour après jour leurs propres actions.

Plusieurs publications ont été faites par les spécialistes de l'étude du milieu rural sur les façons d'étudier les pratiques : Milleville (et al, 1985)¹⁸ ; Milleville (1987)¹⁹ ; Landais et

¹⁷ Landais E., Balent G., 1993. Introduction à l'étude des systèmes d'élevage extensif. In : Pratiques d'élevage extensif. Identifier, modéliser, évaluer. INRA, 385 p.

¹⁸ Milleville P., Blanc-Pamard C., 1985. Pratiques paysannes, perception du milieu et système agraire. In : A travers champs, Agronomes et géographes. Edition ORSTOM, Paris, p 101-133.

Deffontaines (1988)²⁰. De ces différentes publications, il ressort que l'étude des pratiques se décompose en trois volets complémentaires. Pour analyser ce que fait l'agriculteur ou l'éleveur, où, quand, comment et pourquoi, l'étude des modalités des pratiques consiste à les décrire. L'analyse de leur efficacité s'attache aux résultats de l'action. celle de leur opportunité s'appuie sur la mise en perspective de ces résultats et des objectifs de production.

2.2.1 Des techniques aux pratiques.

Pendant longtemps les techniques ont été l'objet central d'étude des agronomes et des zootechniciens et par voie de conséquence, le développement agricole et pastoral était conçu essentiellement, comme le résultat du changement et de l'amélioration des techniques. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler les vocabulaires utilisés par les opérateurs de développement pour caractériser leur stratégie et leur démarche : « *technologie appropriée* », « *transfert technologique* » vulgarisation de « *paquet technologie* ».

Selon Jouve (1997)²¹ « *cette attitude qui conçoit le développement comme résultant du changement technique n'est pas le fait du hasard. Elle s'inscrit dans le courant de pensée fort ancien en occident où l'homme est appelé à se rendre maître de la nature grâce à la science et au progrès technique* » Malheureusement il a fallu se rendre à l'évidence, le lendemain n'a pas été aussi glorieux qu'on l'espérait. On se rend compte, aussi bien dans les pays développés que les pays en voie de développement, que les espoirs mis dans les bienfaits du progrès technique ont été en grande partie décevants. L'importance accordée aujourd'hui par la recherche agronomique aux pratiques des agriculteurs et éleveurs traduit bien cette prise de conscience.

2.2.2 Différences entre pratiques et techniques.

Les pratiques qui sont de l'ordre de l'action s'opposent aux techniques qui de l'ordre de la connaissance (Deffontaines et Petit, 1985)²². La technique, modèle conceptuel, transmissible, ayant une finalité de production, est décrite sans référence à une situation concrète, sous forme d'énoncés « enseignables » tandis que la pratique à l'inverse s'enracine dans un contexte particulier, historiquement, géographiquement et socialement bien situé. Teissier (1979)²³ s'exprimait ainsi à propos de la pratique « *Si les techniques peuvent être décrites indépendamment de l'agriculteur qui les met en œuvre, il n'en est pas de même pour les pratiques, qui sont liées à l'opérateur et aux conditions dans lesquelles il exerce son métier.* » Toutefois, technique et pratique entretiennent des relations réciproques : du savoir au faire (mise en pratique des techniques) ou de faire au savoir (on tire des techniques des pratiques). Cette dialectique est source d'une très grande diversité, à la fois dans l'action et l'invention de nouveaux modèles techniques. Si certaines techniques de la production agricole et animale découlent des connaissances nouvelles issues de la recherche

¹⁹ Milleville P., 1987. Recherches sur les pratiques des agriculteurs. Conférence du GCRAI, Montpellier, France. 18-22 mai 1987, 7 p.

²⁰ Landais E., et Deffontaines J.P., 1988. Les pratiques des agriculteurs. Point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique. *Etudes Rurales*, jan-mars 1988, 109 : 125-158.

²¹ Jouve P., 1997. Des techniques aux pratiques. Conséquences méthodologiques pour l'étude de production agricole et le développement rural. Communication au colloque sur « les méthodes pour comprendre et mesurer les pratiques agraires en milieu tropical et leur transformations » 10-11 décembre 1997-Niamey, p 13

²² Deffontaines J.P et Petit M., 1985. Comment étudier les exploitations agricoles d'une région ? Présentation d'un ensemble méthodologiques. INRA, études et recherches n° 4, 48 p.

²³ Teissier J.H., 1979. Relations entre technique et pratique pour la formation et la recherche. Dijon, bulletin n°38, INRAP, p 1-9.

scientifique, beaucoup d'autres résultent d'une création technique autonome, fruit notamment de la formalisation des pratiques innovantes mises en œuvre par les acteurs du monde agricole. L'équilibre entre ces deux sources varie considérablement en fonction des systèmes de production. D'une manière générale, le savoir-faire que les producteurs mobilisent pour les activités de production repose largement sur des connaissances issues de leurs pratiques. Si l'on attend par pratiques les manières concrètes d'agir des acteurs, cela signifie, comme le souligne Teissier (1979, op. cit.), que l'on se propose de ne pas dissocier le fait technique de l'opérateur, et plus généralement du contexte dans lequel les techniques sont mises en œuvre. Ainsi définie, une pratique n'est pas réductible à des règles d'action : elle procède d'un choix de l'acteur, d'une décision qu'il prend, compte tenu de ses objectifs et de sa situation propre.

2.2.3 Pratiques et systèmes.

Les pratiques paysannes qui concourent à l'exploitation agricole du milieu rural sont multiples et variées. Si l'on veut en faire un moyen utile et efficace pour appréhender des modes d'exploitation du milieu encore faut-il pouvoir les structurer et les restituer dans des ensembles qui leur donne tout leur sens et leur cohérence. Comme le dit Sigaut (1985)²⁴ «*en agriculture plus peut-être qu'ailleurs, un fait isolé n'a pas de sens : pour le comprendre, il faut le situer dans le, ou plutôt dans les ensembles auxquels il appartient dont il devient en quelque sorte l'intersection*».

Pour ce faire l'approche systémique, en tant que méthode d'analyse abordant tout problème comme un ensemble d'unité en interaction mutuelle, constitue un outil privilégié pour l'analyse des pratiques. Crozier (1977)²⁵ définit le système comme «*un ensemble dont les parties sont interdépendantes – qui possède donc un minimum de structurations – ce qui le distingue du simple agrégat, et qui dispose en même temps, de mécanismes qui maintiennent cette structuration, le mécanisme de régulation* ». Le système se présente donc comme un tout constitué de sous-ensemble qui sont en interrelations. Cette définition est confirmée par celle de Von Bertalanffy (1976)²⁶ qui définit le système comme «*un ensemble d'unités en interrelations mutuelles* ».

La relation entre pratiques et système est une relation réciproque. Si ces dernières permettent de structurer, d'ordonner, de rendre intelligible les pratiques, à l'inverse, l'étude des pratiques constitue un moyen privilégié pour l'analyse du fonctionnement des systèmes comme l'a clairement souligné Milleville (et al, 1985)²⁷ lorsqu'il écrit «*la caractérisation des pratiques, l'évaluation de leurs effets et les raisons de leur mise en œuvre, constituent pour l'agronome une grille de lecture des systèmes de production qui peut s'appliquer à différents niveaux d'organisations à différente échelle spatiale* ».

²⁴ Sigaut F., 1985. Une discipline scientifique à développer : la technologie de l'agriculture. In à travers champs. Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines, p 11-29

²⁵ Crozier M., Friedberg E., 1977. L'acteur et le système, Paris, seuil, 413 p.

²⁶ Von Bertalanffy L., 1976. Théorie générale des systèmes, Paris, Dunod, 257 p.

²⁷ Milleville P., Blanc-Pamard C., 1985. Pratiques paysannes, perception du milieu et système agraire. In. A travers champs, Agronomes et géographes. Edition ORSTOM, Paris, p 101-133.

2.2.4 Les pratiques comme prise de décisions.

Nous partons du postulat que la mise en œuvre des pratiques résulte d'un certain nombre de décisions explicites ou implicites de la part des acteurs (agriculteurs et éleveurs). La décision est le produit d'un système d'action concret définie comme un « *ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de régulation* » (Crozier et Friedberg, 1977, op. cit.). Une décision n'est rationnelle que par rapport à un système d'action. La décision peut être analysée comme un phénomène systémique dans la mesure où un groupe des décideurs constitue un système.

La rationalité des décideurs peut différer de l'un à l'autre, par conséquent elle entre en conflit dans le processus de décision. La décision est souvent la source d'un ou plusieurs changements. Le changement est donc un facteur qui transforme le système d'action. Pour qu'il ait changement, il faudra qu'une partie du système change : de nouvelle relation de pouvoir, de nouveaux enjeux, ... Toutefois le changement ne peut se réaliser sans rupture, car il entraîne une nouvelle forme d'action collective et un type d'organisation. Souvent le changement provoque des soulèvements entre les différents groupes sociaux dans la mesure où il ne satisfait pas les intérêts de tous les groupes. Mais il arrive de fois que le changement soit sollicité par l'environnement du système ou que les membres du système changent eux-mêmes. Dans ce cas les groupes doivent s'adapter au changement pour assurer leur survie.

L'analyse systémique permet de mettre en évidence le fonctionnement des différents éléments du système et de les mettre en relation. Mais pour comprendre les stratégies qui sous-tendent chacun des acteurs, l'utilisation de l'analyse stratégique s'avère nécessaire pour approfondir les motivations qui justifient les comportements de chacun.

2.2.5 L'analyse stratégique des acteurs.

L'approche systémique et l'approche stratégique sont deux raisonnements complémentaires. L'approche systémique part du système pour découvrir la logique des acteurs alors que l'approche stratégique part de la logique des acteurs pour découvrir le système. L'analyse stratégique fait partie intégrante de l'analyse systémique.

L'analyse stratégique permet à partir des recueils d'informations de définir les stratégies des acteurs et à partir de là, déduire la logique dans laquelle s'insèrent ces stratégies. Elle permet également de définir les conditions qui limitent ces logiques. Dans tous les systèmes, les acteurs ne sont pas totalement libres, c'est ce qui fait que le comportement de l'acteur apparaît de fois peu rationnel car souvent soumis à des contraintes extérieures. C'est pourquoi, les comportements sont de fois imprévisibles. Toutefois les comportements ont tout un sens pour l'acteur, puisqu'ils résultent tous d'une logique particulière correspondant à une raison qui n'est pas forcément un objectif.

La rationalité des comportements ne doit pas être confondue à la notion de volonté car certains d'entre eux ne résultent pas d'une stratégie volontaire dans la mesure où elle est parfois conditionnée par les éléments plus ou moins indépendants de l'acteur (Barriendos, 1993)²⁸

En effet, le jeu des stratégies d'acteur est lié à la notion du pouvoir et ce sont les relations de ce pouvoir qui s'appuient sur les stratégies dominantes. La stratégie est fonction du vécu des acteurs et les objectifs qu'ils poursuivent ou des motivations qui les animent. Dans le cadre

²⁸ Barriendos V., 1993. La gestion du territoire comme source du conflit. Mémoire DEA, 91 p

d'une organisation, la stratégie individuelle est influencée et peut-être orientée dans une direction inattendue par l'acteur. Les objectifs que vise chaque individu conditionnent son attitude. Toutefois cette attitude résulte également d'un pilotage à vue car l'individu découvre ses objectifs au fur et à mesure qu'il agit. Les attitudes sont des révélatrices de stratégies. Celles-ci définissent et différencient les individus entre eux.

Il est toutefois nécessaire de distinguer «attitude» et «comportement». Selon Barriendos (1993, op. cit.) «*L'attitude est un attribut de l'individu, elle fait partie intégrante de sa personnalité. En revanche, le comportement est choisi par l'individu à un moment donné, dans une situation donnée*». Le comportement est donc situationnel. L'attitude permet de comprendre le comportement choisi par l'individu. Le comportement peut-être soit un facteur de déclenchement et la persistance du conflit soit une source de consensus. Car le comportement d'un individu a des conséquences sur les comportements ultérieurs des autres. Il est un facteur d'influence, il constitue un indice qui guide l'observateur dans son propre comportement. Il est une d'information, un indicateur direct qui conditionne le comportement des autres individus.

2.3 LE TERRITOIRE COMME ESPACE DE CONFRONTATION.

A travers le fait de nommer les lieux, de les décrire et de les opposer à tels espaces se réalise une forme de territoire pertinent pour l'acteur. On retrouve les marquages d'appartenance à travers l'histoire de la vie «je suis née ici». Afin d'aborder les différentes dimensions du territoire, on peut s'appuyer sur les travaux de Di Méo (1998)²⁹. Ce dernier évoque, lorsqu'il parle du territoire, différentes dimensions dont, l'espace produit, l'espace de vie et vécu et enfin de l'espace perçu et représenté. En effet, pour cet auteur, l'espace de vie c'est l'aire des pratiques spatiales, de l'expérience concrète des lieux. L'espace perçu et représenté nous renvoient à une configuration où la valeur du territoire est liée à l'histoire de vie, à la perception des racines qui le lie à la terre ou dans les discours. La troisième dimension que Di Méo développe est l'espace produit. Il emploie cette notion pour signifier à la fois l'espace patrimoine, l'espace hérité par les acteurs sociaux.

Dans notre cas, les villages semblent bien révéler ce que Di Méo appelle territoire. Les villages sont des espaces concrets, produits et interprétés au travers des pratiques et la représentation. Ceci peut rejoindre la définition de l'espace géographique que Di Méo donne comme étant «*une combinaison spontanée d'espace existentiel et d'espace social*». Pour clarifier les relations des groupes sociaux à l'espace, il nous faut retenir la définition du territoire qu'en donne la géographe Le Berre (1992)³⁰ qui le définit comme «*la portion de la surface terrestre sur laquelle s'exercent des conflits en vue d'assurer sa domination*». Dans cette définition, le territoire est une aire géographique délimitée par des frontières où s'exerce la domination d'un groupe social sur les autres.

Selon l'approche des ruralistes, le territoire est un lieu où convergent plusieurs forces. C'est une relation terre-homme. Il s'agit autant d'un principe d'organisation économique, sociale, politique qu'une maîtrise et d'un contrôle de l'espace. Le territoire constitue donc un espace à gérer, à organiser. C'est un lieu de convoitise. Les forces individuelles et collectives s'y affrontent. Chaque individu ou groupe d'individus accepte sa propre stratégie de développement, sa propre vision de gestion. Ces divergences génèrent des conflits car les

²⁹ Di Meo G., 1998. De l'espace pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie, l'information géographique, n° 3, PP 99-110.

³⁰ Le Berre M., 1992. Territoire. In : Encyclopédie de la géographie Sous la direction de et al Bally A. Ed. Economica. Paris, p 617-637.

différents groupes ou individus ne situent pas les priorités au même niveau. Ces conflits sont d'autant plus complexes si se mêlent sur le même territoire des intérêts très divers et à des échelons différents. Les préoccupations de chacun varient en fonction de ses intérêts et de la manière dont il se représente le passé, le présent et l'avenir de ce territoire.

2.3.1 La notion d'appropriation du territoire.

Le sentiment d'appartenir à un territoire s'accompagne souvent du désir d'en prendre le pouvoir. Cette notion se retrouve à tous les niveaux où il y a une instance de décision. Nous entendons par appropriation «*le mécanisme d'adaptation qui suppose que le rapport à l'espace n'est jamais entièrement prédéterminé et que l'individu, en agissant sur lui, lui affecte des symboles et des valeurs culturelles qui étaient exclus*» (Fisher, 1997)³¹. L'appropriation se caractérise à travers des formes variées ; le marquage et la personnalisation en sont les expressions les plus connues. Le marquage est une manière de signer un espace par des inscriptions qui l'identifient au «moi» de l'utilisateur. Le terme marqueur englobe l'ensemble des objets utilisés à cet effet. Dans son analyse Goffman (1973)³² a distingué trois types de marqueurs : les marqueurs centraux placés au centre d'un territoire en établissent la possession, les marqueurs frontières indiquent la ligne de séparation entre deux territoires et les marqueurs signets inscrivent la marque personnelle sur un objet ou dans l'espace. A travers ces diverses formes se révèle une prise de possession, c'est à dire l'affirmation d'un lieu personnel au sein du territoire.

A côté du marquage, la personnalisation, autre expression caractéristique de l'appropriation, met l'accent sur l'identité qui va se refléter à travers diverses modifications ou transformations de l'espace par son utilisateur. Le fait d'approprier un territoire fait du territoire d'une part un élément très fort de resserrement des relations entre individus, puisque le territoire se présente comme un lieu de production et de reproduction d'identité. Il n'y a pas de territoire sans histoire. C'est un lieu d'ancrage et de référence. Le besoin de se rattacher à un même lieu identitaire, à un lieu de référence est une nécessité. D'autre part, les relations qui se tissent entre les intervenants qui partagent la gestion d'un même territoire font l'objet de concurrence. Chaque intervenant détermine sa propre vocation du territoire et ces différentes aspirations se heurtent parfois car des projets s'interfèrent, se chevauchent et finissent par se concurrencer.

2.3.2 La notion d'acteur dans le concept de territoire.

On ne peut parler d'un territoire sans évoquer la notion d'acteur. Il n'existe pas de territoire sans acteurs. Ce sont eux qui en fixent les limites, qui agencent les différentes parties, qui déterminent le mode d'organisation sur lequel ils vont fonctionner. Le mot acteur selon Friedberg (1993)³³ est un agent porteur de rationalité et donc capable de choix. Pour cet auteur le choix du mot acteur n'a aucune signification métaphysique. Ce n'est pas un problème de conscience ou de lucidité : c'est une question de fait, une question d'appartenance à un champ d'action. Bref, on pourrait tout aussi bien parler d'agent. Cet acteur/agent peut évidemment être individuel et collectif. L'acteur est donc un agent nécessaire pour l'organisation du territoire dans la mesure où il détient le pouvoir d'organisation. Il est également à l'origine du changement. La coopération et le conflit caractérisent la nature des relations qu'il entretient avec d'autres. La majeure partie de

³¹ Fisher G. N., 1997. Les concepts fondamentaux en psychologie sociale. Ed. Paris Dunod, 226 p.

³² Goffman E., 1973. La mise en scène de la vie quotidienne. Ed. Paris de Minuit, 241 p

³³ Friedberg E., 1993. Organisation et action collective. In : Action collective et mouvement sociaux, Paris, PUF, coll. Sociologues, pp. 225-247.

transformations qui interviennent sur le territoire résulte de l'action plus ou moins contrôlée de l'acteur. Il a donc un comportement actif.

En effet, chaque acteur ou groupe d'acteurs représente un enjeu distinct de celui des autres. Suivant qu'on appartient à tel ou tel groupe de la population, les objectifs varient et les stratégies divergentes peuvent entrer dans un processus d'opposition qui, s'il n'y a pas de négociation, se transforme en un véritable conflit ouvert. Les intérêts en présence peuvent être extrêmement divergents et que les conflits sont plus passionnés. Selon qu'on est chasseurs, agriculteurs, éleveurs, ... que le système de pensée diffère largement.

2.3.3 La notion de réseau.

Afin d'analyser l'organisation des relations entre les acteurs, et compléter l'approche stratégique, nous avons choisi de faire appel à la notion de réseau définie par Lazega (1998)³⁴ comme « *un ensemble de relations d'acteur et permettant la circulation de flux* ».

En effet, l'abondance de sens que prend aujourd'hui la notion du réseau, omniprésent dans toutes les disciplines (les sciences sociales, mathématiques, physiques, biologiques etc.), entraîne un doute de la validité d'un mot qui concerne des champs aussi variés. Anne Cauquelin et Pierre Musso (1993)³⁵ mettent en évidence les deux éléments fondamentaux qui se sont mêlés dans la notion du réseau : d'une part un concept, une « technologie » de l'esprit, d'autre part une « matrice *technique* » d'aménagement de l'espace et la symbolique qu'il véhicule. Autrement dit, le réseau serait à la fois une *technique* de pensée et un *instrument* du territoire. Nous considérons trois dimensions de réseau qui semblent être pertinentes pour notre étude : la dimension sociale, la dimension ressource et la dimension structurale.

Une dimension sociale, dans la mesure où le réseau constitue une forme de mobilisation du lien social entre les acteurs qui ont des projets, des visées stratégiques. En effet, lorsque l'on aborde la notion du réseau social, on s'intéresse de fait au lien social « *c'est à dire tout ce qui fait que les acteurs peuvent être analysés autrement que comme des atomes totalement indépendants les uns des autres* » (Pumain et al, 1996)³⁶.

Une dimension ressource, car le réseau permet de faire circuler des ressources qui vont être mobilisées par les acteurs. Cette circulation des ressources, pour fonctionner, nécessite des règles, des normes. Le non-respect de ces règles et normes entraîne inévitablement de conflit entre les différents acteurs intervenant dans la gestion de ces ressources. On peut concevoir le réseau comme une organisation dont un des buts est la mobilisation des ressources. Selon Canter Kohn (1991)³⁷ « *le réseau parce qu'il met au service d'objectifs des forces par ailleurs dispersées, apparaît comme le monde d'organisation le plus économique et le plus efficient* »

Enfin, une dimension structurale, car le réseau, en tant que structure, va constituer une relative contrainte sur les relations. Dans l'analyse structurale développée par Alain Degenne

³⁴ Lazega E., 1998. Réseaux sociaux et structures relationnelles, PUF, Que sais-je ?, n°3399, 127 p.

³⁵ Cauquelin A., Musso P., 1993. Le réseau, outil d'analyse. In : Dictionnaire critique de la communication, tome 1 : Les données de base, les théories opérationnelles, sous la direction de L. Sfez, Paris, PUF, 922 p.

³⁶ Pumain D., Offner O., 1996. Réseaux et territoire, Ed. de l'aube, coll. Territoire, la Tour d'Aigues, 281 P.

³⁷ Canter Kohn R., 1991. Unité et multiplicité du réseau, Pour, n° 132, P 131-138.

et Michel Forsé (1994)³⁸, le réseau peut être considéré comme une structure étant également le produit de l'émergence des interactions entre les acteurs.

En effet, le réseau fait référence à un maillage du territoire, à une organisation des relations qui existe entre différents secteurs d'activités mais aussi entre différents acteurs ou groupe d'acteurs. Le réseau se fait et se défait. Les relations se nouent et se dénouent. A chaque instant des idées nouvelles surgissent ou disparaissent. Le mouvement est le propre du réseau.

2.3.4 Le mode de représentation de l'espace comme source du conflit.

La représentation sociale, même celle est utilisée aujourd'hui dans de nombreux domaines, est un concept dont certaines disciplines se méfient encore. C'est peut-être du fait que, selon les auteurs, les définitions diffèrent un peu. C'est dans l'œuvre de Durkheim que l'on retrouve la première formulation des représentations sous un terme générique de représentation collective. Selon cet auteur, les représentations collectives se définissent par «une vaste classe de formes mentales, d'opinions, de savoir sans distinction» (Moscovici, 1989).³⁹

La représentation désigne en général «une activité mentale à travers laquelle on rend présent à l'esprit, au moyen d'une image, un objet ou un événement absent» (Fisher, 1993)⁴⁰. Ainsi la représentation se démarque de la perception qui, elle, ne concerne que les objets présents. Pour Denise Jodelet (1988)⁴¹, la représentation sociale «est une manière de penser et d'interpréter la vie quotidienne, une forme de connaissance sociale et pratique». Robert M. Farr (1990)⁴² dans la psychologie sociale de Moscovici confirme cette définition en écrivant que «la représentation a une double fonction qui consiste d'une part à rendre l'étrange familier et d'autre part, à rendre l'invisible perceptible».

A travers ce tour d'horizon rapide, sélectif et non exhaustif de la notion de représentation, nous voyons clairement qu'elle se définit par un contenu qui se rapporte à un objet, «c'est le représentant mental de quelque chose, c'est la reproduction mentale d'autre chose» (Jodelet, 1988, op. cit.). L'intérêt d'étudier les représentations dans ce travail réside dans le fait, «qu'elles conditionnent à leur tour les pratiques de l'espace et les stratégies territoriales des acteurs» (Di Méo 1987)⁴³. En effet l'étude des représentations «est un éclairage du sens de la pratique» (Granié A.M., 1992)⁴⁴.

Dans notre étude, l'objet en question est le territoire. Les acteurs agissent en fonction de la représentation qu'ils se font des choses. Le territoire est un objet et les différents acteurs ou groupes d'acteurs en ont une perception différente. Lorsque plusieurs individus ou groupes d'individus adoptent un comportement opposé sur un objet donné, cela provoque des

³⁸ Degenne A., Forsé M., 1994. Les réseaux sociaux. Paris, Armand Colin, Coll Sociologie, 288 p.

³⁹ Moscovici S., 1989. Des représentations collectives aux représentations sociales : Elément pour une histoire. In : Les représentations sociales. Jodelet D. (dir.). Ed. PUF. Coll. Sociologie d'aujourd'hui, p 62-86.

⁴⁰ Fisher G.N., 1993. La psychologie sociale. Ed. Paris Seuil, 442 p.

⁴¹ Jodelet D., 1988. La représentation sociale : Phénomène, concept et théorie. In : Psychologie sociale sous la direction de Moscovici S., PUF., 596 P

⁴² Farr R.M., 1990. Psychologie sociale, sous la direction de Moscovici S. Paris PUF, 596 p.

⁴³ Di Méo G., 1987. Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire. *Annales de géographie*, n° 537, p 564-593.

⁴⁴ Granié A.M., 1992. Les représentations dans l'identité psychologique de l'acteur. Réflexion à propos des agriculteurs. Contribution méthodologique. ENFA Toulouse. J an. 1992, p 1-3.

affrontements parce qu'ils ne perçoivent pas l'objet pour lequel ils s'opposent de la même manière.

2.4 LA NEGOCIATION COMME PROCESSUS DE RESOLUTION DU CONFLIT

Le mot négociation est souvent employé dans des sens différents, en d'autre terme parce qu'il y a un véritable problème de délimitation et de rigueur. Il est nécessaire avant d'aborder la conduite de la négociation de s'entendre sur-le-champ spécifique dans lequel elle sera utilisée. Dans notre étude, il s'agit d'une négociation dans une situation conflictuelle opposant les différents acteurs impliqués dans la gestion d'un même espace.

Selon Christophe Dupont (1990, op. cit.), la négociation est «un système de décision par lequel les acteurs s'entendent de commun au lieu d'agir par voie unilatérale». Cette définition est proche de celle de Kissinger (1969)⁴⁵ selon qui, la négociation «est le processus qui combine des positions conflictuelles dans une position commune, de règles de décision étant l'unanimité». Le problème est que la négociation peut s'ouvrir et avoir une issue favorable, il semble bien, que si elle est volontaire et avec l'intention de réussir. Ainsi faut-il la compléter par la perspective, non plus de finalité et de résultat, mais de processus. De ce point de vue, la négociation est une activité qui met face-à-face deux ou plusieurs acteurs qui, confrontés à la fois à des divergences et à des interdépendances, choisissent de rechercher volontairement une solution mutuellement acceptable qui leur permettra de créer, maintenir ou développer une relation.

Selon Dupont (1990, op. cit.), La négociation fait intervenir six éléments : le face-à-face, l'intérêt commun, la divergence, l'acceptabilité, la volonté et la relation.

Le *face-à-face* peut être direct ou indirect mais qui implique une forme de communication (même sous forme abstraite comme par l'intermédiaire des médias).

L'existence de *divergences* qui peuvent aller de simples interprétations ou des perceptions différentes aux intérêts opposées, aux conflits de valeurs ou conflits déclarés.

L'existence d'*intérêt commun* par constatation d'une interdépendance : chaque acteur ne peut agir que par un accord de l'autre (ou des autres).

La reconnaissance de l'acceptabilité par chacune de la solution incorporée dans l'accord (étant bien entendu que l'accord ne signifie pas nécessairement un équilibre ni un partage à part égal de ressources ou de coûts).

Le caractère *volontaire* de la négociation : l'acteur choisit de rentrer, de rester ou de sortir de la négociation. A cet égard, le langage de la «négociation obligatoire» est critiquable. On ne peut pas obliger les acteurs à négocier dans le sens strict de cette définition, peut être ne serait ce que, susciter la négociation.

L'aspect *relationnel* est à la fois un instrument et le résultat que l'activité de la négociation attend.

On pourra donc dire que la négociation est un face-à-face d'acteurs, c'est une méthode spécifique de décision sociale, ce qui la distingue d'un affrontement. La négociation fait

⁴⁵ Kissinger H., 1969. The vietnam negotiations. Foreign Affairs 47. 211-234

intervenir d'une manière plus ou moins décisive les comportements, de volontés, des pouvoirs, des facteurs affectifs et irrationnels.

2.4.1 La négociation parmi les divers modes de décision.

La négociation définie ci-dessus n'est pas la seule voie ouverte aux acteurs confrontés à des divergences dans une situation subie ou d'envisagée une interdépendance. Elle n'est qu'un cas parmi tant d'autres systèmes de décision ouverts aux acteurs.

Schmit et Tannenbaum (1958, cité par Dupont, 1990) établissent la typologie des voies ouvertes aux acteurs face aux problèmes qu'ils envisagent surmonter parmi lesquelles ils citent : L'*évitement* qui consiste à empêcher l'émergence immédiate du problème ou du conflit ; l'*affrontement* qui conduit les acteurs volontairement (au moins l'un d'entre eux et d'une manière éventuellement subie, pour l'autre) à faire de supériorité dans le rapport de forces. Il y a vainqueur et vaincu, tout ou rien, imposition exclusive d'une solution à l'autre, la loi du plus fort. Et en fin le *consensus* dans lequel les deux parties en présence mettent entre parenthèse leurs intérêts et surtout leurs pouvoirs propres dans le but de déclencher un processus de la solution unique et la meilleure.

2.4.2 La négociation et les éléments en jeu.

Toute négociation, quel que soit son domaine met en jeu certains éléments qui réagissent d'une manière interactive. Négocier c'est mettre en juxtaposition les éléments propres à chaque partie. Dupont (1990, op. cit.) distingue cinq éléments qui paraissent nécessaires de mettre en évidence dans la dynamique de la négociation : l'objet, le contexte, les enjeux, les asymétries du pouvoir (rapport de forces) et le comportement.

L'*objet* de la négociation n'est pas un élément toujours facile à identifier ou à préciser. L'objet dépend de la subjectivité du négociateur. D'une part celui-ci peut n'avoir qu'une idée floue de ce qui va être négocié. La formalisation de l'objet est une tâche nécessaire pour le négociateur voulant se préparer à la négociation. Si la négociation se noue autour d'un objet, l'objet s'inscrit lui-même dans un *contexte*. Le contexte inclut aussi bien l'environnement global de la négociation que des circonstances particulières, infiniment variables mais qui peuvent prendre une importance négligeable par la suite des événements. Dans la négociation l'*enjeu* est un élément capital. Le problème est que, comme l'objet, l'enjeu est rarement explicite, il se situe à des niveaux différents et n'est pas autonome mais en partie lié à la situation d'interdépendance caractéristique de la négociation. Une difficulté supplémentaire est que l'enjeu est évolutif, souvent relatif par rapport au temps et aux circonstances. C'est ailleurs cet aspect de plasticité de l'enjeu que peut être obtenue la convergence nécessaire à la conclusion d'un accord dans une situation où, au départ, se placent des divergences. Dans le face-à-face des acteurs, chacun met en jeu ses ressources et ses atouts mobilisables. La confrontation de ces pouvoirs forme le *rapport de forces* qui peut être très favorables ou défavorables pour l'une ou l'autre partie ou relativement équilibré. Rarement il y a une parfaite symétrie à cet égard et la plupart du temps une partie aura plus d'avantage que l'autre. Le dernier élément fondamental de toute négociation est la dynamique relationnelle qui s'instaure et se développe entre les parties. Cette dynamique résulte du *comportement* des acteurs. Il n'est pas possible de séparer dans la négociation le processus lui-même et le comportement des acteurs. Le comportement devient donc le centre de la négociation.

Conclusion.

Nous avons vu, que les pratiques résultent de la prise des décisions par les acteurs en fonction d'un ou des objectifs qu'ils se sont fixés. Pour atteindre ces objectifs, l'acteur développe des stratégies. Ces objectifs et ces stratégies ne peuvent être perçus par un observateur que par l'analyse des pratiques.

Nous avons vu aussi que les attitudes des acteurs sont conditionnées par des normes, des règles que l'acteur a acquises au cours de son existence et qui est à l'origine des comportements qu'il choisit d'adopter. Par ailleurs, le comportement que les autres adoptent influence également son propre comportement. Son comportement interagit sur ceux des autres. Ces normes que les acteurs utilisent donc dans tel ou tel type de cas sont des puissants réactifs et expliquent les raisons qui peuvent les pousser à agir de façon irrationnelle. Derrière l'irrationalité, l'acteur a des motivations qu'il pense être légitimes par rapport à sa propre grille de valeurs. Les éléments qui ont été abordés dans le cadre des modes de représentation montrent combien de fois les stratégies différentielles des acteurs sont basées sur des phénomènes pas toujours explicables mais profondément ancrés dans les consciences.

Souvent, dans des situations conflictuelles, chaque individu ou groupe d'individus est attaché à ses propres intérêts, valeurs ou normes. La légitimité de ses modes de représentation le motive fortement dans une position de fermeté dont il fait preuve vis à vis de ses partenaires. C'est donc par la prise en compte des modes de représentation de chaque individu qu'on peut espérer comprendre une situation conflictuelle.

III. APPROCHE DE TERRAIN : BEHONGO ET GUILA-GONDORÉ.

Nous avons dans la partie précédente élaboré un cadre théorique afin de cerner la notion de pratique et le territoire et leur lien avec les facteurs de déclenchement du conflit. Pour illustrer ces pratiques et ces stratégies territoriales, nous nous référons à deux villages du Moyen-Chari : Béhongo et Guila-Gondoré.

Dans un premier temps, nous décrivons les pratiques des agriculteurs et des éleveurs dans ces deux terroirs villageois. En fonction de notre sujet, nous allons nous intéresser particulièrement à l'organisation spatiale du territoire, Les règles foncières, la gestion des ressources et la conduite des animaux qui nous semblent être pertinents pour révéler les stratégies des agriculteurs et éleveurs relatives au conflit. Comme nous avons vu dans la partie théorique, le système est une totalité organisée, faite d'éléments solidaires ne pouvant être définis que les uns par rapport aux autres, en fonction de leur place dans cette totalité. Pour des raisons méthodologiques, ces éléments seront replacés dans les pratiques générales des agriculteurs et des éleveurs.

Dans un second temps, nous analyserons les stratégies des agriculteurs et éleveurs qui orientent leurs actions.

3.1 LES PRATIQUES AGRICOLES ET PASTORALES

L'agriculture et l'élevage constituent les principales activités dans le Moyen-Chari où leurs relations sont par ailleurs complexes. Si certaines unités de production peuvent s'identifier à telles ou telles activités, il arrive souvent qu'une unité de production combine à la fois les activités agricoles et pastorales. Cela dit, il serait aussi caricatural d'opérer une distinction tranchée entre des « agriculteurs » et des « éleveurs » que de faire référence à un système de production sahélien stéréotypé (voir la classification des agriculteurs et éleveurs dans la troisième partie).

L'étude s'est déroulée dans le Moyen-Chari qui a pour chef lieu Sarh. C'est la région où le conflit entre les agriculteurs et les éleveurs se pose avec acuité, car elle constitue une porte d'entrée pour les éleveurs transhumants qui descendent vers le sud du Tchad et également un passage pour ceux qui vont vers la République Centre Africaine.

3.1.1 La présentation des deux villages.

Les deux villages sont situés au sud du Tchad dans la zone cotonnière. Peuplés d'agriculteurs et plus récemment d'éleveurs venus de la partie septentrionale du pays et qui se sont installés, il y a environ 15 à 20 ans.

Béhongo situé à 50 Km au sud de Sarh (Moyen-Chari), un village installé il y a une quarante d'années et est peuplé de migrants venus de Bodo dans le Logone oriental.

Guila-Gondoré situé à 100 Km au nord de Sarh, est un ancien village créé il y a environ 100 ans est peuplé de Sara-Kaba. Leurs ancêtres semblent venir du centre du pays (le Guera).

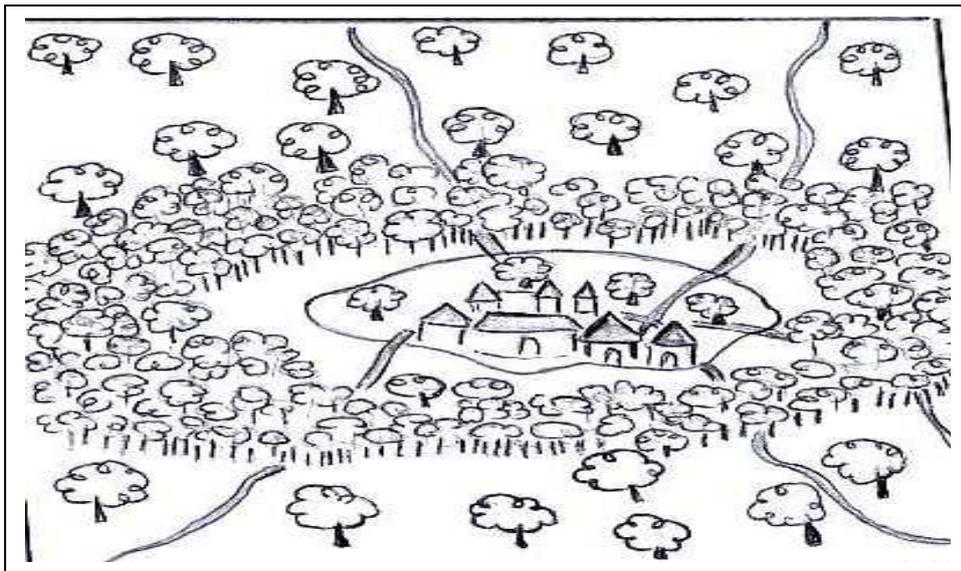
La particularité de ces deux villages est qu'ils sont caractérisés par une unité du cadre physique, une apparentée linguistique, une économie basée sur les activités agricoles et des même techniques culturelles. C'est ce qui fait de ces populations, malgré bien des différences notables, un ensemble homogène.

3.1.2 L'organisation traditionnelle du terroir.

◆ *Béhongo : une organisation centripète :*

La population de Béhongo a mis en culture les terres se trouvant à la périphérie de leur territoire. C'est dans ces périphéries qu'alternent les cultures et les jachères de courte durée (souvent moins de 5 ans) et les jachères de longues durées (15 à 20 ans) sont situées pour la plupart à proximité des habitations. Selon le chef du village, cette organisation spatiale du terroir vise à protéger la population «*avant nous avons installé les cultures près des habitations et au moment des événements des années 80, nous avons été pourchassés avec les véhicules, c'est pourquoi nous avons préféré laisser ces jachères près des habitations pour nous protéger*» Cette organisation spatiale du terroir, même celle n'est pas explicite, peut aussi être interprétée comme une forme de sécurisation foncière (Cf. fg n° 3).

Figure 2 : Organisation spatiale du terroir de Béhongo



«Le village occupe le cœur du terroir entouré par les jachères de 15 à 20 ans. Les champs et les jachères de courte durée sont à la périphérie du village».

◆ *Guila-Gondoré : Une organisation centrifuge.*

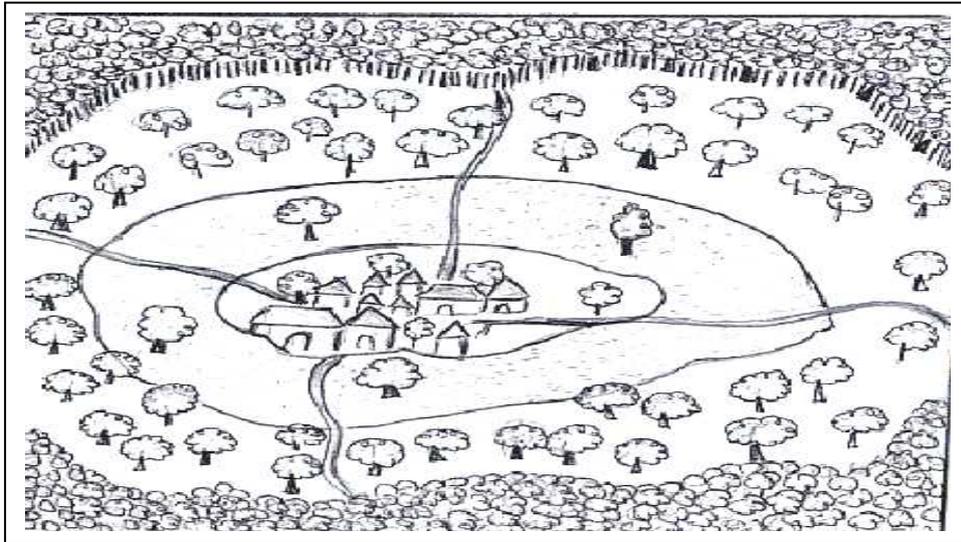
L'organisation spatiale des parcelles semble être en cercle autour du village. Derrières les cases, chaque famille possède une parcelle qu'elle met en culture chaque année. Ces parcelles sont régulièrement fumées, Lhoste (1986)⁴⁶ parle des «champs de case». Après ces champs de case, s'étendent des grandes parcelles de cultures. Généralement dans ces champs dits «champs de brousse», les paysans n'y apportent pas de fumure, sauf dans les parcelles du coton qui reçoivent les engrais minéraux. Un système de jachère se met en place pour

⁴⁶ Lhoste P., 1986. L'association agriculture-élevage : évolution du système agro-pastoral au Siné-Saloum (Sénégal). Thèse INAPG, 312 p.

restituer à la terre sa fertilité. Au-delà des champs de brousse, c'est la brousse qui constitue la réserve de terre, lieu de chasse et de la cueillette. Sous le poids de la démographie et l'extension des surfaces cultivées par famille, les zones vierges sont devenues éloignées des villages, ce qui oblige souvent les paysans à y séjourner pendant quelques jours voire quelques semaines pendant les périodes des pointes de travail dans les champs de brousse.

Cette organisation auréolaire du terroir semble se faire essentiellement en fonction de la distance plutôt que par la nature du sol nous livre un agriculteur de ce terroir (Cf. fg n°4).

Figure 3 : Organisation spatiale du terroir de Guila-Gondoré



«Le milieu est occupé par le village entouré des champs de case avec un couvert végétal dégradé par les cultures successives. Après s'étendent les champs de brousse. Les réserves de terres se situent à la périphérie du territoire ».

3.1.3 La gestion foncière

L'accès à la terre à Béhongo : Le transfert de terre se fait de père en fils, il n'existe plus de terre sans propriétaire à Béhongo. Tous ceux qui n'ont pas pu conquérir une propriété n'ont pas d'autres solutions que de quitter le village ou de vendre leur force de travail. Bien que la vente des terres soit prohibée par la tradition, des propositions de location ou de vente sont courantes. C'est dire à Béhongo, les paysans peuvent accéder aux droits fonciers par achat. Cette transaction se fait sans recours au chef du village ou le chef de terre. Le chef de terre ne gère plus la terre, son rôle s'est réduit seulement à faire des rites pour concilier les génies de la terre avec les hommes enfin qu'ils bénéficient de leurs bienfaits. Ce cas particulier de Béhongo semble être lié à son histoire. D'une part, Béhongo n'a pas été conquis par ses habitants mais le site leur a été donné par le chef de canton. Les habitants constituent une société mono-lignagère. Toute la population est plus ou moins apparentée (sauf une seule personne parmi la population autochtone qui n'est pas Gor). Personne ne prétend être le premier conquérant de ce village. D'autre part, le fait que toutes les terres du terroir soient partagées entre les familles, conduit à la propriété privée qui se caractérise par une possibilité d'aliéner sa terre en dehors de son lignage.

L'accès à la terre à Guila-Gondoré : Comme dans toutes les traditions animistes, lorsqu'un homme choisit un lieu pour y implanter un village, il fait appel à un «devin» qui cèle un pacte avec un génie protecteur de la terre. Alors le premier arrivé et ses descendants sont garants de ce pacte et ils ont un pouvoir sur le milieu et ce pouvoir est héréditaire.

A Guila-Gondoré l'accès à la terre repose en grande partie sur le pouvoir coutumier : le chef de terre. Tout nouvel arrivant doit passer par le chef de terre, descendant du premier à défricher dans le village. De même la première personne à défricher une terre vierge de ce village acquiert un droit héréditaire sur la parcelle qu'elle a défrichée. C'est ainsi, actuellement à Guila-Gondoré, les habitants obtiennent un droit d'usage de la terre agricole soit par héritage, soit après avoir réalisé le défrichement d'une terre vierge. Mais les chefs coutumiers se gardent le pouvoir de retirer ce droit d'usage en cas de conflit.

3.1.4 La gestion des ressources.

Dans ces deux villages la gestion des ressources naturelles est similaire. Certaines relèvent d'une gestion collective : les parcours, la vaine pâture des résidus de récolte, l'eau, les réserves de terre, etc., d'autres relèvent de la gestion individuelle telles que les arbres dans les champs.

La gestion des pâturages sur parcours : En réalité il n'existe pas de zone délimitée pour le parcours dans ces deux terroirs. L'ensemble du territoire appartient aux agriculteurs. Ils l'exploitent comme ils l'entendent et ne laissent comme pâturage les terres qu'ils ne veulent pas encore mettre en culture. Ce manque de concertation entraîne une mauvaise gestion de l'espace car certaines jachères qui auraient dû servir de pâturage en saison des pluies sont inaccessibles par les troupeaux.

D'autres litiges surviennent à propos des feux de brousse. Bien que les feux de brousse soient interdits par les services des Eaux et Forêts, à la fin de la saison sèche quand l'herbe commence à sécher et reste encore verte, les éleveurs pratiquent des feux précoces pour permettre un regain pour leurs animaux. Ces feux coïncident avec la période des récoltes et détruisent souvent les champs. Quant aux agriculteurs, pour la chasse, ils mettent le feu au moment où l'herbe ne peut plus repousser et détruisent ainsi les pailles qui pourraient encore servir d'aliments aux animaux.

La gestion des arbres et des bois morts : Quand un paysan défriche un nouveau champ, il ne coupe pas tous les arbres, il laisse certains arbres qui fournissent des feuilles ou des fruits comestibles : c'est le cas de baobab (*Andasonia digitata*) et de karité (*Buhyrosperrmun parki*), etc. Certains arbres sont laissés pour la qualité de leurs bois ou de leur essence telle le kapokier (*bombax costatum*). Il est interdit donc à quelqu'un de cueillir les fruits, feuilles ou de couper les arbres qui ne sont pas dans son champ. Par contre les bois morts en dehors des champs sont des produits de cueillette non appropriés par un individu mais fait partie des biens collectifs au même titre que les terres vierges.

La gestion de l'eau : Il n'y a pas une gestion spécifique pour l'eau des puits. La population sédentaire et parfois les éleveurs transhumant utilisent l'eau des puits creusés dans les villages. L'accès à ces puits semble être libre, mais en certaines périodes de l'année, quand l'eau commence à manquer le propriétaire met en place un système de rationnement. De même les eaux de surface sont accessibles à tous, mais reste toute fois sous la responsabilité des chefs coutumiers. Mais ces derniers temps les éleveurs se plaignent des voies d'accès à ces points d'eau «*les agriculteurs obstruent les voies d'accès aux points d'eau en installation des cultures de contre saison (jardins), une manière de nous chasser de la zone*».

Chaque année, vers la fin de la saison sèche, les habitants organisent la pêche collective qui peut concerner les habitants des villages voisins (cas de Guila-Gondoré). Tant que le chef du

village ou chef de terre ne donne pas le signal, la mare est interdite de pêche, sauf dans les fleuves dont la gestion relève actuellement de l'Etat. Ces pêches traditionnelles commencent déjà à générer des conflits dans certains villages (village Békamba). Les éleveurs accusent les villageois de troubler l'eau, car la pêche se passe au moment où la mare est presque tarie et parfois après la pêche il n'est plus possible d'y faire abreuver les animaux.

La gestion des résidus de récolte : Les résidus de récolte constituent la base de l'alimentation des troupeaux en saison sèche. Traditionnellement l'accès aux résidus est libre après la récolte pour les animaux du village et pour les transhumants, mais avec le développement de l'élevage sédentaire, la tendance est à l'appropriation individuelle. Car la plupart des agriculteurs préférant récolter les résidus de leurs champs pour leurs animaux de trait. C'est le moment où les conflits éclatent le plus souvent. Les éleveurs voient de mauvais œil cette nouvelle pratique et veulent faire respecter la règle ancestrale. Les habitants de leur côté se plaignent de l'arrivée précoce des transhumants dans leur terroir, ce qui ne leur permet pas de faire le stock de résidus pour leurs animaux «*les Missériés arrivent chez nous quand nos animaux ne sont pas encore libérés* ». Par contre le ramassage des tiges de mil pour la construction ou les feux de cuisine se fait sans tenir compte de l'appartenance du champ.

3.2 Les systèmes de production.

Le système qui va nous permettre de rendre compte du fonctionnement global de l'unité de production est le système de production que l'on peut définir comme «*un ensemble structuré des moyens de production (travail, terre, équipement...) combinés entre eux pour assurer une production végétale et/ou animale en vue de satisfaire les objectifs et besoins de l'exploitant (ou de l'unité de production) et de sa famille.* » (Jouve, 1992)⁴⁷. Le système de production agricole dans les deux terroirs est dominé d'une part par la céréaliculture pour les cultures vivrière, le coton et l'arachide pour la culture de rente et d'autre part l'élevage de bovins et ovins-caprins.

3.2.1 Les systèmes de culture

Nous entendons par système de culture «*une combinaison dans l'espace et dans le temps de cultures et de jachère* » (Jouve, 1992, op cit.). Il s'agit ici de distinguer des grands types de système de culture à l'échelle des deux terroirs étudiés et d'analyser leurs caractéristiques générales, c'est-à-dire celles qui sont en communs à l'ensemble des exploitations concernées par le mêmes types de système de culture.

Le travail su sol et le semis : La plupart des exploitants possède des bœufs d'attelage, ce qui leur permet de faire le labour avant le semis, mais des cas de semis direct sont fréquents pour les céréales. Le sarclage se fait manuellement, sauf quelques rares exploitants possèdent la sarcleuse. Le semis se décompose en deux opérations : le creusement des trous à l'aide d'une houe et le "rebouchage" des trous. Le nombre de grains par poquet est considérable pour les céréales (environ 20 à 30 en moyenne), deux à trois graines pour le coton et une graine pour l'arachide. Compte tenu de l'irrégularité des pluies en cette période (mai-juin) il y a souvent des cas de semis et ressemis successifs et ceci parfois jusqu'à des dates avancées.

L'assolement : Les principales cultures sont : le coton, l'arachide, le mil, le sorgho, le sésame et le niébé. Le manioc n'est plus cultivé à Béhongo depuis 1997 à cause des animaux

⁴⁷ Jouve P., 1992. Le diagnostic du milieu rural de la région à la parcelle. Approche systémique des modes d'exploitation agricole du milieu. 40 p.

des transhumants « nous avons jugé inutile de cultiver le manioc parce que les animaux des transhumants détruisent tout à leur passage ». Par contre à Guila-Gondoré les paysans ont répondu à ce défi en regroupant les champs de manioc ou en les reprochant près des habitations pour pouvoir mieux les surveiller.

La rotation : La rotation se fait en fonction de la fertilité du sol. Sur une nouvelle défriche, on installe le sorgho, puis vient le coton et l'arachide en pur ou en association avec les céréales. Ensuite on alterne le coton et l'arachide pendant 3 à 4 ans sur la même parcelle, puis celle-ci doit être laissée en jachère et une autre parcelle doit être défrichée.

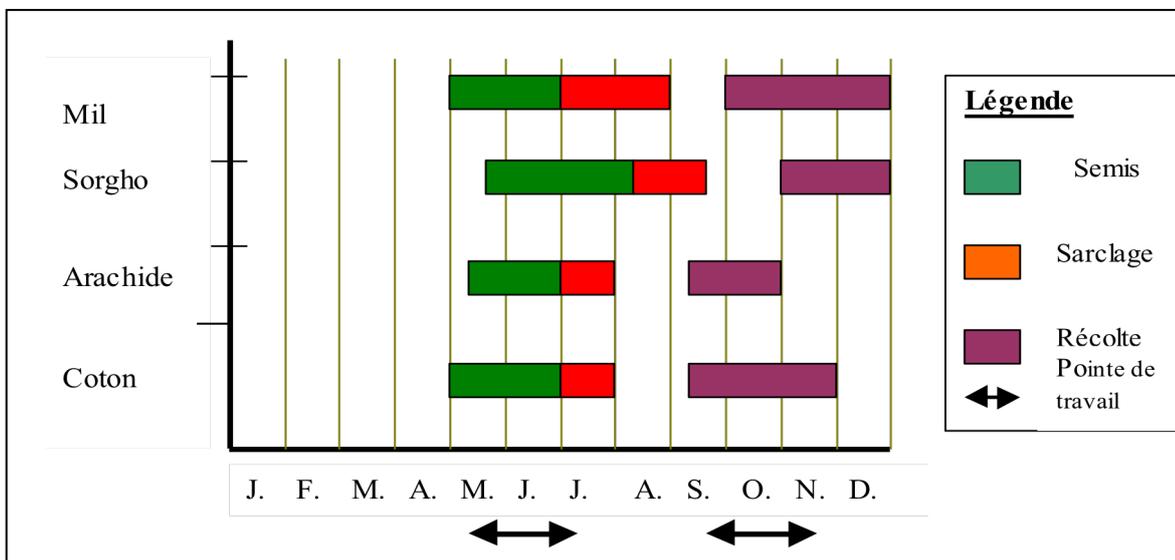
La récolte : La récolte des céréales s'effectue de façon individuelle. Mais selon des affinités deux ou trois familles peuvent s'associer pour travailler ensemble. Pour la récolte de coton et de l'arachide, les paysans font souvent recours au système d'entraide ou de la main-d'œuvre salariée. Pour minimiser le transport, la récolte est transportée au fur et mesure sur l'aire d'abattage qu'on la fait sécher un ou deux jours avant l'abattage. L'abattage est souvent collectif, il est basé sur la relation de voisinage ou de famille. D'une manière générale, pour le début de la récolte, il faudra attendre l'ordre du chef de terre qui serait le premier à goûter la première récolte de l'année (le cas du sorgho et du maïs) et il profite de cette occasion pour remercier les ancêtres pour leur générosité si l'année s'annonce bonne.

L'arrivée précoce des transhumants dans les terroirs oblige les paysans à récolter les céréales avant que les grains ne soient bien secs, ce qui pose un problème de conservation « nous avons de problème de conservation de mil car nous sommes obligés de récolter très tôt pour que les animaux des Missériés ne viennent pas dévaster » nous ont dit les habitants de Béhongo.

Les périodes des pointes de travail : Les pointes de travail surviennent en deux périodes : La première survient en mois de mai- juin, moment où il faut installer les cultures et effectuer en même temps le sarclage, le travail de sarclage est très important et doit être fait rapidement et la seconde période se situe en mois de septembre à novembre, période pendant laquelle, il faut récolter l'arachide, le coton et les céréales.

Généralement les pointes de travail surviennent quand s'ajoute à la fois des opérations pénibles et des opérations qui ne peuvent pas attendre. Le plus souvent certains opérations pâtissent de manque de la main-d'œuvre.

Figure 4 : Calendrier agricole dans les terroirs de Béhongo et Guila-Gondoré



La gestion de matériels agricoles : D'une manière générale, la gestion du matériel agricole est la même dans les deux terroirs étudiés, mais le niveau d'équipement varie d'une exploitation à un autre et d'un village à un autre. Dans tous les cas, tous les agriculteurs préparent le sol à la charrue grâce à un système de prêt ou d'entraide. Un paysan qui possède un bœuf ou seulement une charrue peut s'associer à un autre pour former un attelage complet. Par contre, un paysan sans bœuf et sans matériel agricole loue sa force de travail (ou pour un membre de sa famille) à un autre agriculteur détenant des paires de bœufs et bénéficiera ainsi de quelques jours de travail dans son champ. Il est aussi possible d'obtenir du matériel agricole contre l'argent en raison de 5000 FCFA par demi-hectare (une corde). Mais l'inconvénient est que les propriétaires des bœufs se prêtent à ces genres d'activités lucratives quand ils ont presque fini de labourer leurs champs, ce qui fait que les demandeurs n'arrivent plus à respecter le calendrier agricole.

La gestion de la main d'œuvre familiale : L'essentiel des activités agricoles se fait par la main-d'œuvre familiale. Le plus souvent les paysans sèment sans évaluer la capacité de la main d'œuvre familiale et il n'est pas rare de voir des champs abandonnés sans sarclage (surtout les champs de céréale). Selon Jouve (1997)⁴⁸ cette stratégie entre dans une logique de marquage de terre. Au sein d'une unité de production, il y a répartition de travail entre les membres de la famille selon l'âge le sexe. Cette répartition semble se baser sur une relation de pouvoir et sur un modèle culturel. Dans les activités agricoles généralement les hommes s'occupent de défrichage et le labour à la charrue et les femmes font le travail de semis et de récolte. Le sarclage est exécuté conjointement par les deux, car il doit être fait dans un temps relativement court. Quant aux enfants, déjà à l'âge de 10 à 12 ans, sont associés aux travaux champêtres. Ils servent de bouviers et participent au labour à la charrue.

La gestion de la main d'œuvre salarié : Les paysans qui ont de moyens font appel à la main-d'œuvre salariée, surtout pendant les périodes des pointes de travail (sarclage et récolte). La main-d'œuvre provient du village ou d'un autre village voisin. Il existe aussi dans les villages des associations des jeunes ou des femmes que l'on peut faire appel dans des telles circonstances. Le prix de la main-d'œuvre journalier varie en fonction des périodes. Il peut aller du simple au double selon que c'est la période des pointes de travail où tout le monde s'occupe encore de son champ ou bien au moment où les greniers sont vides et que les gens sont obligés de vendre leur force de travail pour avoir à manger.

3.2.2 Les systèmes d'élevage.

La notion de système d'élevage selon Lhoste (1984, op cit.) fait intervenir trois pôles principaux : le territoire, l'animal et le troupeau. Son analyse suppose d'explicitier les composantes propres à chacun de ces trois pôles, mais également de rendre compte des phénomènes caractéristiques de leur interface. Nous retenons pour notre étude une définition assez générale donnée par Landais (1994)⁴⁹ du système d'élevage :

« Le système d'élevage est un ensemble des éléments en interaction dynamique organisé par l'homme en vue de valoriser les ressources par l'intermédiaire des animaux domestiques

⁴⁸ Jouve P., 1997. Des techniques aux pratiques. Conséquences méthodologiques pour l'étude de production agricole et le développement rural. Communication au colloque sur « les méthodes pour comprendre et mesurer les pratiques agraires en milieu tropical et leur transformations » 10-11 décembre 1997-Niamey, p 13

⁴⁹ Landais E., 1994. D'une intuition à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept. In, à la croisée de parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs. Coordination, Blanc-PAMARD, et Jean Boutrais, Paris, p 14-49.

pour obtenir des produits variés (lait, peaux et cuirs, travaux, fumure...) ou pour répondre à d'autres objectifs».

Sans trop entrer dans les détails, on peut distinguer deux types de système d'élevage qui coexistent dans les deux villages : un système d'élevage des sédentaires constitués pour la plupart des bœufs de trait et un système d'élevage transhumant ou semi-transhumant composé de grands troupeaux, qui sont en perpétuel mouvement à la recherche de pâturage et de l'eau.

◆ *L'élevage sédentaire.*

Il s'agit des troupeaux du village qui ne sortent qu'exceptionnellement de leur terroir ou du moins qui reviennent chaque jour dans la concession de leur propriétaire. Il ne s'agit vraiment pas de troupeaux avec les femelles reproductrices et de plus, ce sont des troupeaux de petites tailles (5-10 têtes de bovins). Les espèces élevées sont les bovins, les ovins et caprins, les porcins et la volaille. Pour les bovins plusieurs races sont présentes dans les villages :

Les zébus arabes : Très appréciés pour leur résistance au travail, mais souvent, sont de petites tailles et ne se vendent pas bien au moment de la réforme.

Les zébus bororo : Très rapides dans le travail, ce sont des animaux de grand format, mais ils sont redoutés pour leur férocité.

Les zébus peuls : Ses qualités sont intermédiaires entre les deux races précédentes, mais restent relativement résistants aux maladies et à la famine.

La conduite du troupeau : La conduite des animaux bovins est individuelle pendant l'hivernage et en saison sèche les animaux ne sont pas gardés. L'abreuvement se fait pour la plus part au niveau des puits villageois, sauf en hivernage où ils s'abreuvent dans les eaux de surface.

Les ovins, les caprins et les porcins sont omniprésents dans chaque concession. Les ovins et caprins sont livrés à eux même pendant la saison sèche pour chercher leur nourriture et en hivernage on les attache au piquet car ils sont redoutés pour leurs dégâts dans les champs. Quant aux porcs, ils sont enfermés dans des petites maisons en banco.

L'élevage avicole est très répandu. Si les paysans ne le considèrent pas beaucoup, il semble jouer un rôle très important dans l'alimentation carnée.

La santé animale : La trypanosomiase et la dermatophilose sont les principales maladies qui rendent la tâche difficile aux sédentaires. Des cas sporadiques des charbons sont également signalés. Chez la volaille, la maladie de New castle est très redoutée car elle décime chaque année le cheptel volaille. Les soins vétérinaires sont surtout orienter vers les mesurés prophylactiques. Toute fois, certains sédentaires font souvent appel aux services vétérinaires pour les soins curatifs, car ils maîtrisent mal cet aspect. En cas de la dermatophilose par exemple, ils utilisent la graisse ou l'huile de vidange, ce qui ne donne pas d'ailleurs un bon résultat.

Fonction de l'élevage : Les paysans ne font pas l'élevage pour se nourrir. Le bétail est une forme d'épargne. Il n'y a pas de banque, ni de système de prêt monétaire. La vente des animaux permet de fois de passer le moment de soudure. La vente des animaux permet

également de faire face à des situations exceptionnelles telles que la fête, l'accueil des étrangers ou des cérémonies de funérailles.

◆ *Système élevage transhumant.*

Il y a deux groupes de transhumants dans la zone : les Dakara et les Foulata qui se sont sédentarisés pour la plupart, seuls les bergers se déplacent avec les animaux et les Missériés et les Bororo qui pour eux, toute la famille se déplace avec les animaux, ils redoutent la sédentarisation «*pour nous, une sédentarisation constitue une condamnation à mort*». Il faut convenir de signaler que les Missériés et les Bororo sont des grands propriétaires de bovins. Ils ont en moyenne 100 têtes de bovins par ménage.

Pourquoi la transhumance ? La transhumance quelle que soit sa forme a avant tout pour objectif la recherche constante des meilleurs pâturages et de l'eau pour les animaux. Mais la présence massive des éleveurs dans la zone soudanienne répond aussi bien à un besoin numéraire qui semble les caractériser de plus en plus (Arditi, 1994 op cit.). Le développement des centres urbains dans le sud du pays tels que Sarh, Moundou, etc. entraîne une forte demande en lait, viande, beurre et animaux sur pied (animaux de trait). C'est ce qui offre aux éleveurs un débouché sûr et leur donne la possibilité d'obtenir des revenus monétaires réguliers.

Les axes de transhumance : Les éleveurs transhumants d'une manière générale descendent en zone méridionale en début de saison sèche et remontent en zone sahélienne en début de saison des pluies. Certains se sont installés en ferrick depuis vingt à trente ans et effectuent des transhumance à l'intérieur même de la zone soudanienne en saison sèche et regagne leur ferrick en saison des pluies. A Béhongo, la transhumance effectue la navette sud-nord en début de la saison sèche. Les transhumants partent de la grande plaine de Sido, de Koumogo et de Djéké-Djéké en direction de Danamadji et Mossafoyo situé au bord du Chari (début de la saison sèche). Ils redescendent au début de l'hivernage pour laisser la place aux cultures. A Guila-Gondoré certains éleveurs (Hawasémé, les Missériés rouges et noirs) transhument sur l'axe nord-sud (Kyabé ; Boum-kébir ; Amtiman ; Batha et le Ouaddaï) et d'autres transhumants (Bororo) font les navettes entre Kyabé et la République Centre Africaine.

Pour les itinéraires de la transhumance, il y a plusieurs ramifications. Les itinéraires sont fonctions de la localisation des points d'eau et de la taille du troupeau. Un autre facteur entre aussi en ligne de compte, c'est le facteur «des risques de problème avec les agriculteurs» Ce facteur est très complexe et nous y reviendrons dans la troisième partie.

Au fait, il y a deux stratégies de déplacement : certains transhumants empruntent chaque année le même itinéraire et ils ont l'avantage d'être connus par tous les villages qu'ils côtoient, d'autres se laissent guider presque par leurs troupeaux. Ils n'ont pas de site privilégié, ils s'arrêtent quand l'endroit leur semble propice. Entre ces deux extrêmes un peu caricaturaux, existent certains transhumants qui suivent un itinéraire connu, avec des variantes possibles.

Comment s'organise le déplacement ? Le déplacement se fait à pied, à dos d'âne ou de cheval ou encore à dos des bœufs dressés pour cet effet. Le déplacement se fait souvent en groupe, il est rare de voir un éleveur se déplacer seul. L'avantage de se déplacer en groupe est de faire face à certaines éventualités (conflits, vols d'animaux, maladie...). Avant de se déplacer, un éclaireur part à la reconnaissance des pistes, les différents points d'eau et les

marchés. Les bergers partent avant avec les troupeaux de bovins et le reste de la famille les suit avec les petits ruminants.

La conduite du troupeau : Les éleveurs transhumants disposent d'une très grande connaissance dans la conduite des troupeaux. Il n'y a pas une conduite figée, elle change en fonction des contraintes extérieures (économiques, écologiques, politiques et sociologiques). La mobilité est au centre de leur vie. Les causes de ses mouvements sont multiples et l'éleveur attend à chaque mouvement des intérêts différents : la recherche de pâturage de qualité, le cure salé, supprimé la corvée de l'eau des puisards. A ces raisons de déplacement s'ajoutent d'autres raisons : la nécessité de s'écarter du cheptel des terres de culture en saison des pluies. Dans tous les cas l'existence d'un point d'eau représente une condition nécessaire pour l'utilisation des pâturages. Les déplacements quotidiens des animaux et les rythmes de l'abreuvement seront fonction des points d'eau existants.

La composition du troupeau : La constitution des troupeaux chez les transhumants varie en fonction de la disponibilité des ressources fourragères ou de la capacité du troupeau à se reproduire : les éleveurs ont tendance à scinder le troupeau quand les ressources fourragères se font rares ou que le troupeau a atteint un effectif pléthorique (au-delà de 100 têtes). Pour les semi-sédentaires, quelques vaches laitières sont toujours gardées au campement pour l'alimentation de la famille en lait ou pour la vente en période de transhumance.

En milieu transhumant, les éleveurs conduisent différemment les jeunes veaux, ovins et caprins. Ils sont gardés au campement jusqu'au départ du troupeau au pâturage. Ils sont ensuite libérés une fois le troupeau éloigné et ils sont gardés par des enfants à proximité du campement. Dans certains cas, ces veaux ne sont pas gardés et cela constitue souvent la source des affrontements entre agriculteurs et éleveurs.

La gestion des animaux est menée indépendamment de l'appropriation : les animaux de chaque membre de la famille ne sont pas nécessairement co-résidents et inversement les animaux d'un campement n'appartiennent pas tous aux personnes rattachées à ce campement. C'est la pratique de «confiage» qui explique cette situation particulière par rapport à l'appropriation individuelle et à la circulation-transmission du bétail (Langlois, 1991)⁵⁰

L'alimentation du bétail : L'alimentation du cheptel repose totalement sur le parcours naturel en saison des pluies. En saison sèche, il y a d'abord les parcours post-culturels qui sont remplacés progressivement par les parcours de décrue (les abords du fleuve et les bas-fonds). La recherche conjointe du fourrage et de l'eau met en œuvre des pratiques pastorales diversifiées, fondées sur la mobilité de plus ou moins grande amplitude et sur une adaptation des rythmes quotidiens et saisonniers en fonction des disponibilités alimentaires.

La pathologie et la santé du bétail : Les grandes épizooties qui dominent la zone sont entre autres : la fièvre aphteuse, la dermatophilose qui éclatent régulièrement dont les conséquences se chiffrent en nombre de morts ou de manque à gagner. Viennent ensuite les enzooties comme les charbons bactériens et symptomatiques, la pasteurellose et les divers parasitoses. Il faut préciser l'importance de sous-alimentation qui crée un terrain favorable aux affections de types enzootique, surtout en période de soudure (avril-mai). Il faut signaler aussi, qu'à part les traitements préventifs, les éleveurs transhumants traitent pour la plupart

⁵⁰ Langlois M., 1991. Les unités domestiques. In, un espace sahélien : la mare d'Oursi. Editions ORSTOM, p 179-192.

eux-mêmes leurs animaux. Ils détiennent un éventail des techniques très diversifiés dans le traitement des maladies des animaux.

La gestion de la main d'œuvre : Le travail pastoral est assuré dans la plupart des cas par les membres de la famille. Le troupeau familial est un bien collectif (car chaque membre de la famille a un certain nombre de têtes de bovins), sa gestion reste communautaire, même si le chef de la famille décide en dernier ressort. Théoriquement le travail est divisé en fonction du sexe et de l'âge. D'une manière générale, les hommes s'occupent de la conduite des animaux et de l'abreuvement et les femmes s'occupent de la traite, de la vente et de la transformation du lait. Quant aux petits-enfants, ils gardent les veaux et sont souvent aidés par des personnes âgées. Malgré cette répartition des tâches, il n'est pas rare de trouver une femme entraîné d'abreuver les animaux ou un homme entraîné de traire une vache.

Les éleveurs transhumant utilisent rarement la main-d'œuvre salariée. Mais il arrive qu'en certaines périodes de l'année, que l'éleveurs puissent faire appel à la main-d'œuvre extra-familiale pour le gardiennage ou pour l'exhaure de l'eau, si l'abreuvement se fait au niveau des puits. Cependant, compte tenu de la relation qui prévaut entre les éleveurs et les agriculteurs dans la région du Moyen-Chari, le recrutement des jeunes enfants pour le gardiennage des animaux a été mal interprétée par les presses ces derniers jours. Il semblerait que ces enfants recrutés chez les sédentaires sont mal traités par leurs maîtres (Cf. annexe 4).

3.3 L'ANALYSE DES STRATEGIES DES AGRICULTEURS ET DES ELEVEURS

L'analyse systémique s'intéresse au «comment» des choses. Dans notre cas, comment se tissent les relations entre les différents acteurs ? Alors l'analyse stratégique s'intéresse au «pourquoi» des choses : pourquoi les acteurs adoptent tel ou tel position ? Nous tenterons de dégager dans cette partie les stratégies qui motivent et conditionnent les comportements des agriculteurs et des éleveurs.

3.3.1 Les stratégies des agriculteurs.

Les stratégie des agriculteurs pour la grande partie, concourent à la préservation de leur mode de vie et de leur niveau de vie. Plus rares sont celles qui visent à une transformation de leur système de production.

Les agriculteurs à la recherche des terres : Face à la pression croissante sur les terres cultivables, les agriculteurs ont adopté une stratégie d'accroissement des surfaces cultivées et aux marquages des terres. Cette extension des surfaces cultivées se fait de plus en plus dans les zones marginales, traditionnellement réservées aux pâturages. D'une part, ces stratégies d'accroissement des surfaces cultivées vont à l'encontre d'une stratégie de maintien de la fertilité du sol et d'autre part, l'absence des droits de propriété individuelle indéniable n'incite pas les paysans à investir dans l'aménagement et l'entretien de leurs terres. Toutefois on observe une différenciation selon les localisations des parcelles. Les parcelles situées autour des habitations sont mieux entretenues, car ils détiennent un droit de propriété assez reconnu par les siens.

Par ailleurs, les agriculteurs ont adopté une stratégie de protection de leur terre. L'organisation spatiale des parcelles mises en valeur traditionnellement en rayon autour du village semble disparaître au profit d'une nouvelle organisation qui consiste à installer les

cultures sur les terres se trouvant à la périphérie du village (le cas de Béhongo). C'est qui constitue une ceinture de sécurité pour le village.

Une tendance vers une gestion individuelle : L'extension des surfaces cultivées repose sur les stratégies individuelles qui dépendent du niveau de revenu de l'agriculteur et de ses relations avec les chefs coutumiers (Dugué, 1999)⁵¹. Cette course à la terre reposant sur des relations de clientélisme conduit à minimiser la gestion collective des ressources naturelles mais aussi de l'espace. C'est ainsi que la vaine pâture des résidus des récoltes connaît de problème aujourd'hui. Certains agriculteurs préfèrent récolter leurs résidus pour l'alimentation de leurs animaux en saison sèche. A Béhongo, la vente ou la location des terres se fait sans recours au chef de terre ni au chef du village.

Accroître l'effectif du troupeau : D'autres enjeux conditionnent les stratégies des agriculteurs : le facteur risque, et qui peut même présenter un aspect contradictoire. la stratégie d'accroître les surfaces cultivées et en même temps chercher à augmenter les effectifs du troupeau pour palier aux risques peut paraître contradictoire. Mais cette contradiction n'apparaît pas assez clairement dans la tête des agriculteurs. Pour l'instant, l'élevage semble être encore un investissement rentable où les agriculteurs investissent le surplus du revenu de coton et d'arachide.

Le développement de l'élevage chez les agriculteurs leur donne sans doute, une indépendance en ce qui concerne le remplacement de leurs animaux de trait vis à vis des éleveurs mais entre en concurrence avec les troupeaux de transhumants sur les ressources fourragères.

La préservation du niveau de vie : Nombreux sont les pratiques mises en œuvre par des agriculteurs pour répondre aux défis auxquels ils sont soumis. Il va de la migration à la diversification ou à l'abandon de certaines cultures. Devant cette situation de pression foncière, Certains agriculteurs ont choisit la fuite. Ils quittent leurs terroirs saturés pour s'installer dans les zones les moins saturées. C'est le cas des paysans de Guila-Gondoré qui ont quitter leur village pour la zone de Danamadji. Les stratégies adoptées par les paysans dans le sud du Tchad semblent contredire la thèse de Bosérup (1970)⁵² selon laquelle, l'accroissement de la population constituerait un moteur de l'innovation et de l'intensification.

Dans la même perspective de recherche de la sécurité alimentaire et des revenus monétaires, de nombreux cas de diversification sont effectués par certains agriculteurs : culture de l'arachide (cas de Béhongo), de sésame, du haricot, etc. Ces stratégies individuelles, bien que rationnelles, mais s'avèrent en outre de plus en plus contradictoire avec ceux qui apparaissent souhaitable, si non prioritaire, à l'échelle régionale (le manque de contrat de fumure par exemple pour faire face à l'appauvrissement des sols).

Au défi des dégâts des cultures par des animaux des transhumants, les agriculteurs ont répondu soit en développant des variétés à cycle court et en abandonnant des variétés à cycle long (le manioc n'est plus cultivé à Béhongo depuis 1997, pourtant s'adapte bien au sol pauvre), soit en regroupant les cultures.

⁵¹ Dugué P., 1999. Utilisation de la biomasse végétale et de la fumure animale : impact sur l'évolution de la fertilité des terres en zone de savanes. Etude de cas au Nord-Caméroun et essai de généralisation. Document CIRAD-TERA n° 57/99. 175 p

⁵² Bosérup E., 1970. Evolution agraire et pression démographique. Flammarion édit., Paris, 218 p.

3.3.2 Les stratégies des éleveurs.

Les éleveurs qui constituent un groupe minoritaire dans la région, pour faire face à la rareté des terres pastorales, ont développé des stratégies plus strictes pour l'accès aux ressources et tentent de se faire reconnaître des droits territoriaux.

La politique de contrôle foncier : La transhumance se pratique pourrait-on dire par hypothèse là où la terre n'est pas un facteur limitant ou du moins organisée. Lorsque tel n'est plus le cas, quand la terre devient un facteur limitant, et que les droits et les règles qui doivent favoriser les déplacements des hommes et du bétail ne sont pas bien clairs : c'est la crise. Les éleveurs sont contraints, pour faire face à cette crise, de définir plus strictement les conditions d'accès aux ressources et tenter de se faire reconnaître les droits territoriaux. Bref, selon Digard (1993, et al)⁵³ les éleveurs sont entrés dans une logique de contrôle foncière, ce qui se traduit chez certains éleveurs par la sédentarisation pour marquer leur espace, chez d'autres en renonçant temporairement à la transhumance sur des grandes distances. Mais ces stratégies de contrôle foncière modifient l'organisation sociale des éleveurs transhumants d'une part et d'autre part, affaiblissent leurs relations (les réseaux) avec les agriculteurs. Pour se faire reconnaître et entendre, les éleveurs n'ont pas choisit la voie de dialogue. Ils ont adopté un comportement agressif et violent. Ce qui entraîne souvent des affrontements entre les deux groupes sociaux.

Nous avons vu que, les stratégies des sédentaires qui cherchent à s'approprier par la défriche des terres qui servaient jusqu'à là aux transhumants, obligeant ceux-ci à chercher à se sédentariser et à créer une poche de résistance en zone soudanienne. C'est une situation, pourrait-on dire de rapports de forces qui porte en elle déjà les germes du conflit. Depuis un certain temps, certains éleveurs transhumants font la conquête des terres, pas seulement pour accéder aux ressources, mais également pour y implanter leurs Ferricks⁵⁴ et leurs champs de manière plus ou moins durable. Certains Ferricks prennent l'allure d'un véritable village. Des tentes font progressivement place aux maisons construites et derrière celles-ci s'étendent des champs de maïs, du mil et autres cultures.

Mais cette forme de sédentarisation des éleveurs transhumants ne semble pas constituer le stade ultime d'une évolution régressive et irréversible du nomadisme, mais semble plutôt être une forme d'adaptation provisoire et une condition de survie (Retaille, 1989)⁵⁵.

Stratégie de recherche d'un équilibre économique : Compte tenu du faible taux de croit de leurs animaux, suite aux aléas climatiques devenus de plus en plus rudes, Certains éleveurs (Dakara, Foulata) s'adonnent aux activités agricoles pour éviter une forte ponction dans leur cheptel. La complémentarité entre ces deux activités contribue à atténuer les risques et à maintenir constant l'effectif du troupeau ou bien à l'accroître. Cette pratique entre en opposition avec les intérêts des agriculteurs. Chaque année, les éleveurs installent les cultures sur les parcs de leurs animaux et créent un nouveau parc. Les agricultures d'une part ne bénéficient plus du fumure des animaux et d'autre part constatent chaque année que leur terre (selon les agriculteurs) est grignotée par les éleveurs.

⁵³ Digard J.P, Landais E, Lhoste Ph., 1993. La crise des sociétés pastorales. Un regard pluridisciplinaire. Revue Elev. Méd. Vét. des Pays Tropicaux . 46 (3) p 683-692

⁵⁴ Campement en Arabes tchadien.

⁵⁵ Retaille D., 1989. Le destin du pastoralisme nomade en Afrique. Inf. géogr. n° 53, p 103-113.

CONCLUSION.

Le système agricole et pastoral qui constitue le système de production de la zone du moyen-Chari ne semble pas arriver à une véritable intégration. On a l'impression qu'ils sont juxtaposés les uns à côté des autres, bien qu'on observe de plus en plus un développement de système de production agricole dans le quel le cheptel constitue une forme d'épargne et de capitalisation. La concurrence sur l'espace entre l'agriculture et l'élevage en témoigne cette séparation plus ou moins complète.

Les deux sécheresses de 1973 et de 1984 sont venues rappeler la fragilité des activités agricoles traditionnelles, en particulier celles de l'élevage transhumants. Les éleveurs ont répondu à cette baisse drastique des ressources fourragères par la fuite dans les zones les plus arrosées ou en développant des activités agricoles.

Face à cet environnement austère et changeant, l'idée de développer une agriculture intensive remonte aux années de l'indépendance (1960), mais toutes ces tentatives ont avorté et seule la culture du coton semble tenir le coup. Cette résistance n'est pas étonnante quand on sait que l'intensification ne se décrète pas, tant que les conditions qui l'accompagnent ne sont pas remplies, à savoir la sécurité foncière et la garantie du prix aux producteurs.

Par son histoire récente de peuplement (poussée démographique, migration des éleveurs transhumants) et par les changements écologiques qui ont agité profondément sur les systèmes de culture, la zone du Moyen-Chari témoigne une forte diversité de mode d'exploitation au sein d'un espace relativement réduit. Dans cet espace de plus en plus saturé, en voie de dégradation, les relations de concurrence et d'antagonisme tendent par ailleurs de prendre le pas sur les liens de solidarités et de complémentarités.

L'analyse des pratiques montre que les actions prennent sens au travers d'un cadre général et qui s'organisent autour des objectifs globaux. Les stratégies sont souvent des réponses à des crises (saturation foncière, insécurité, etc.) et ceux-ci relèvent dans une large mesure à des tactiques conjoncturelles (fuite, diversification, etc.) et non d'une stratégie de transformation du système de production.

IV. LES CONFLITS ENTRE AGRICULTEURS ET ELEVEURS : UN PHENOMENE MULTIDIMENSIONNEL.

Compte tenu du caractère rural de son économie, qui se repose sur l'agriculteur et l'élevage, le Tchad a depuis longtemps vécu des conflits. Des conflits d'intérêts mais aussi d'autorité entre les membres de différentes communautés. Il peut s'agir de conflit entre agriculteurs/agriculteurs, éleveurs/éleveurs ou agriculteurs/éleveurs ou encore entre les différents chefs (traditionnels, administratifs ou militaires). Dans le Moyen-Chari il existe toutes ces formes de conflits⁵⁶. Nous aborderons dans le cadre de notre travail que le type du conflit opposant les agriculteurs et les éleveurs. Mais il n'est pas facile de définir concrètement en se basant uniquement sur les pratiques «un agriculteur » ou «un éleveur » dans la mesure où la tendance actuelle est d'associer dans le même système de production les cultures et l'élevage.

Dans cette partie, nous présenterons le contexte du conflit et nous tenterons d'analyser le conflit dans ces différentes dimensions. Nous tenterons également d'explicitier ce que nous appelons agriculteur ou éleveur. Enfin, nous aborderons aussi dans cette partie les mécanismes de règlement des conflits d'usage.

4.1 Eléments de classification

Il nous paraît important de préciser avant tout, qui nous qualifions d'éleveur ou d'agriculteur. La distinction entre éleveur et agriculteur sur le terrain ne paraît pas évidente. Partout en Afrique sahélienne, et au Tchad en particulier, les activités agricoles et pastorales coexistent, bien que certains s'affirment avant tout, éleveurs et d'autres prioritairement agriculteurs. Il reste pour une grande partie des unités de production, ces deux activités coexistent avec équilibre. Dans le Moyen-Chari, il reste aussi tout exceptionnel de rencontrer des éleveurs ne mettant pas des champs en culture que des agriculteurs ne gérant pas quelques têtes de bétail. Si aujourd'hui, un mode de production caractérise encore divers groupes sociaux (le Peuls est le prototype de pasteur) la tendance va dans le sens de la complexification.

La coexistence de l'élevage et l'agriculture chez les agriculteurs et éleveurs vise à limiter les effets directs ou indirects des aléas et les contraintes climatiques que connaissent les pays sahéliens (Milleville, 1989)⁵⁷. Ce système de production joue un rôle de régulation essentiel. La plupart des unités de production combinent à des degrés divers l'élevage et l'agriculture, qui concourent à la satisfaction des besoins alimentaires et monétaires. Au fait, cette complexité de système de production rend difficile la compréhension de la situation conflictuelle qui prévaut dans le Moyen-Chari.

En effet, la classification de différentes formes du monde pastoral est un vieux débat entre géographes, économistes et ethnologues.

⁵⁶ Rapport principal du ME, 1998. Réflexion prospective sur l'élevage au Tchad. 77 P

⁵⁷ Milleville P., 1989. Activités agro-pastorales et aléa climatique en région sahélienne. Edition ORSTOM. In risque en agriculture p 233-240.

Les géographes, dont l'intérêt s'est focalisé sur la caractérisation de la mobilité pastorale, ont produit des classifications qui, souvent privilégient des critères liés à l'habitat et aux caractéristiques des mouvements effectués (Digard, 1983)⁵⁸

Les ethnologues quant à eux accordent beaucoup d'importance aux critères liés à l'organisation sociale (tels qu'aux modèles résidentiels, division sociale et familiale du travail le degré de stratification sociale...). Ils trouvent que l'identification d'un type de déplacement ne permet pas de conclure à la présence d'un type particulier d'organisation sociale.

Les économistes privilégient les critères liés aux activités productives et à la formation des revenus. Est ainsi qualifié d'éleveurs, un système dans lequel au moins 50% du revenu brut des unités domestiques (production commercialisée et la part de la production autoconsommée) provient de l'élevage ou des activités liées à l'élevage et d'agro-pasteur, un système dans lequel au moins 50% du revenu brut provient des activités liées à l'agriculture et au moins 10% de l'élevage (Digard, 1983, op cit.).

Dans notre étude nous mettons l'accent sur l'origine ou le point de départ des différentes formes, à savoir la pratique préalable de l'agriculture ou de l'élevage et les relations à la terre pour identifier un éleveur et un agriculteur.

Nous convenons avec Bonfiglioli (1990)⁵⁹ que *«concrètement, ni les mouvements, ni le mode résidentiel, ni le type d'habitat ne constituent, malgré leur importance, des éléments déterminants pour une classification d'un mode de production spécifique. Par contre, beaucoup plus importants sont les facteurs relatifs à la dépendance économique du bétail et/ou des produits agricoles, à l'ancienneté et voir la durée historique de la pratique d'élevage ou de l'agriculture, au spécificité du savoir-faire et aux caractéristiques de l'environnement physique»*. En tenant compte de la durée dans le temps des ces formes, c'est à dire à la perpétuation d'un groupe social donné dans l'une ou l'autre des formes, Bonfiglioli distingue : Les pasteurs cultivant et les agriculteurs élevant.

Tableau 1 : Classification des producteurs

Activités d'origine	Types de producteurs	Activités actuelles	Ethnies
Pastorale	Eleveurs transhumants	Elevage uniquement	Missériés, Bororo
	Eleveurs cultivant	Elevage et culture	Dakara, Foulata
Agricole	Agriculteurs élevant	Culture et élevage	Sara
	Agriculteurs	Culture uniquement	Sara

Nous désignons dans notre travail sous le terme éleveur : les transhumants et les éleveurs sédentaires qui cultivent et sous le terme agriculteur : tous ceux qui ont une forte relation à la terre et pour qui, l'élevage constitue une activité secondaire.

⁵⁸ Digard J.P, 1983. Problèmes de terminologie et de typologie des déplacements de nomades. Paris, collège de France, p 187-197

⁵⁹ Bonfiglioli A.M., 1990. Le bâton et la houe : une introduction à l'agro-pastoralisme tchadien. 117 P

4.2 Le contexte du conflit.

La cohabitation entre agriculteurs et éleveurs constitue un sujet très préoccupant au Tchad, dès l'instant où ces entités sont appelées à partager un même espace vital. Si dans la zone soudanienne le conflit entre les deux communautés date des années 80, il convient de signaler qu'il existait déjà au Nord du pays. Il faut aussi signaler qu'avant les années 80, les grands propriétaires des troupeaux (comme les Missériés) ne venaient pas jusqu'à l'extrême Sud. Les agriculteurs différencient bien ces deux périodes *«avant nous vivons en harmonie avec les éleveurs, mais c'est avec l'arrivée des Missériés que nous avons commencé à avoir les conflits avec les éleveurs»*. Cette situation conflictuelle a coïncidé avec la guerre qu'a connu le Tchad. Une guerre qui a pris des connotations ethniques, régionales voir religieuses. Cette coïncidence peut nous amener à nous poser la question de savoir si le conflit entre agriculteurs et éleveurs constitue t-il ce qu'on a l'habitude d'appeler au Tchad l'antagonisme Nord-Sud ?

En se référant à l'histoire, le conflit entre agriculteurs et éleveurs qui a fait plus de victime (120 morts à l'arme blanche) s'est déroulé au Nord entre les Missériés et les Rattanins à Oum-Hadjer au Batha en 1947 (Hugot, 1997, cité par Arditi, 1997, op cit.)⁶⁰. C'est dire que le conflit existe aussi bien au Nord qu'au Sud avec peut être le même ampleur, si non plus. Nous sommes tentés aussi de dire qu'il y a une transposition du conflit du Nord vers le Sud avec la descente des éleveurs. Face à la pression de plus en plus accrue sur la terre et face à l'absence du code pastoral qui doit prendre en compte la nouvelle situation de la transhumance, peut-on dire que, la sédentarisation des transhumants constitue t-elle une «solution» définitive au problème pastoral tchadien ?

Le système transhumant existe depuis fort longtemps au Tchad, il représente 80 % du capital bétail du pays, mais se trouve aujourd'hui confronté à diverses contraintes. Dans l'esprit des responsables politiques, la sédentarisation des transhumants pour un élevage intensif est une voie sans retour et serait une «solution» définitive du problème pastoral. Selon Digard (et al, 1993, op cit.) ce prétendu remède entraîne généralement plus de maux qu'il n'en guérit. Ce qui peut paraître encore surprenant, ce que le gouvernement demande encore l'application stricte de la loi n°4 du 31 octobre 1959 qui réglementait le nomadisme sur le territoire du Tchad⁶¹, quand on sait que la transhumance a changer de terrain et de plus cette loi n'a pas pris en compte des mesures aux résolutions du conflit. Nous convenons avec Yosko (1999)⁶² quand il disait à propos des couloirs de transhumance *«à l'image de la mobilité, les axes de transhumance ne sont pas de systèmes figés comme le tracé d'un cours d'eau ou d'une route bitumée. Ils sont dynamiques. A cause d'un marché, d'une ressources stratégiques..., un itinéraire s'impose, se développe et meurt pour réapparaître un peu plus loin»*

Nous tenterons d'analyser les éléments qui amènent les agriculteurs et les éleveurs à adopter tel ou tel comportement car nous avons vu que le comportement peut être soit un facteur de déclenchement et de la persistance du conflit soit une source de consensus.

⁶⁰ Hugot P., 1997. La transhumance des Arabes Missiriés et les batailles interminables d'Oum-Hadjer, Paris.

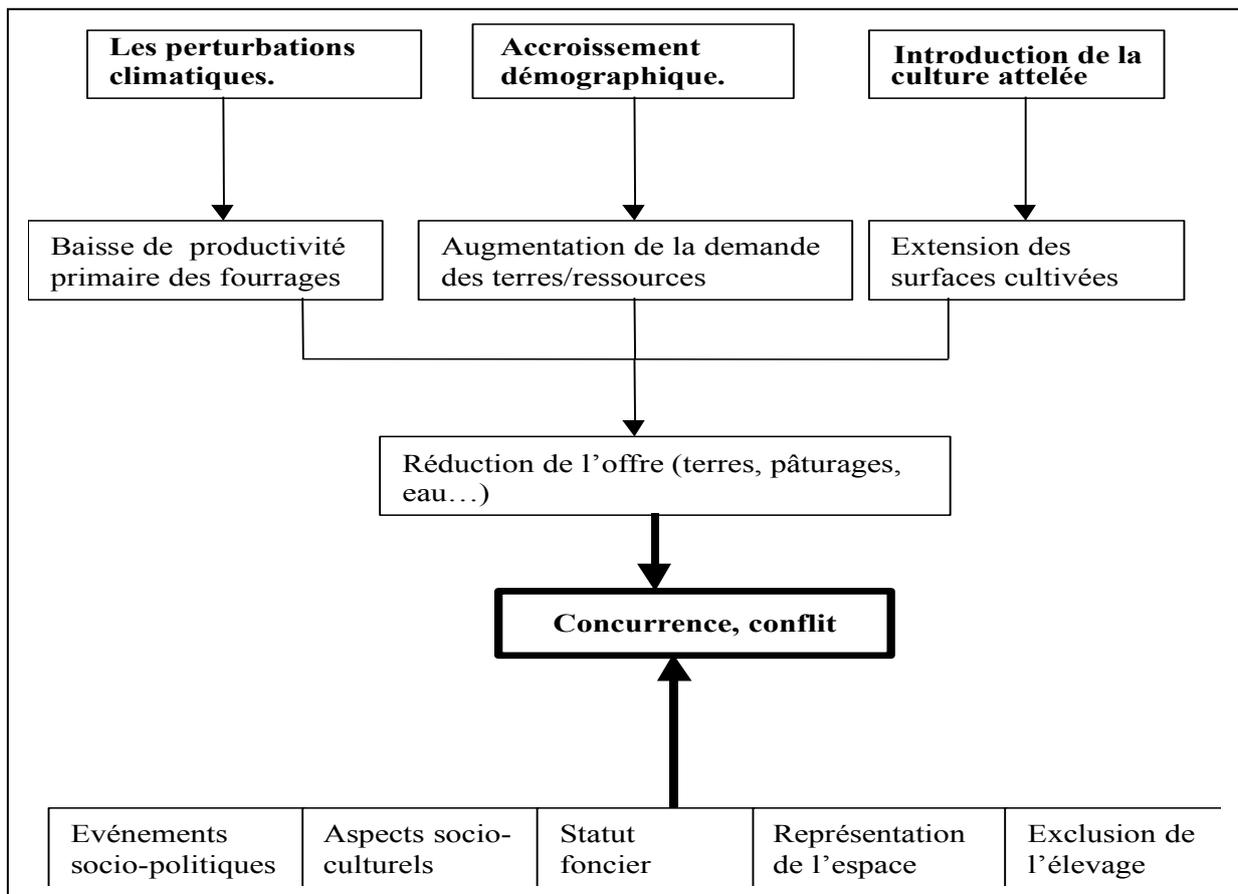
⁶¹ La note circulaire du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité N°0227/MIS/SE/DG/DERA/96

⁶² Yosko I., 1999. Le nomadisme au Tchad : entre préjugés et la réhabilitation. Communication à l'atelier sur le conflit agriculteurs/éleveurs tenu à N'djaména du 11-14 mai 1999. 5 p

4.3 LES DIFFERENTES CAUSES DE CONFLIT.

La cohabitation entre agriculteurs et éleveurs est un sujet délicat et complexe, on est loin de cerner l'ensemble des causes de ce conflit. Une grande confusion apparaît chaque fois qu'on tente de cerner l'ensemble pour en faire une synthèse globale des éléments du conflit. Outre la réalité d'une saturation foncière, s'ajoutent d'autres confrontations d'ordre idéologique et/ou politique. En réalité, il ne s'agit pas d'un conflit mais bien des conflits qui se superposent avec plusieurs dimensions. Nous tenterons d'en dégager celles qui nous paraissent les plus marquantes (Cf. fg n° 5).

Figure 5 : Les dimensions du conflit

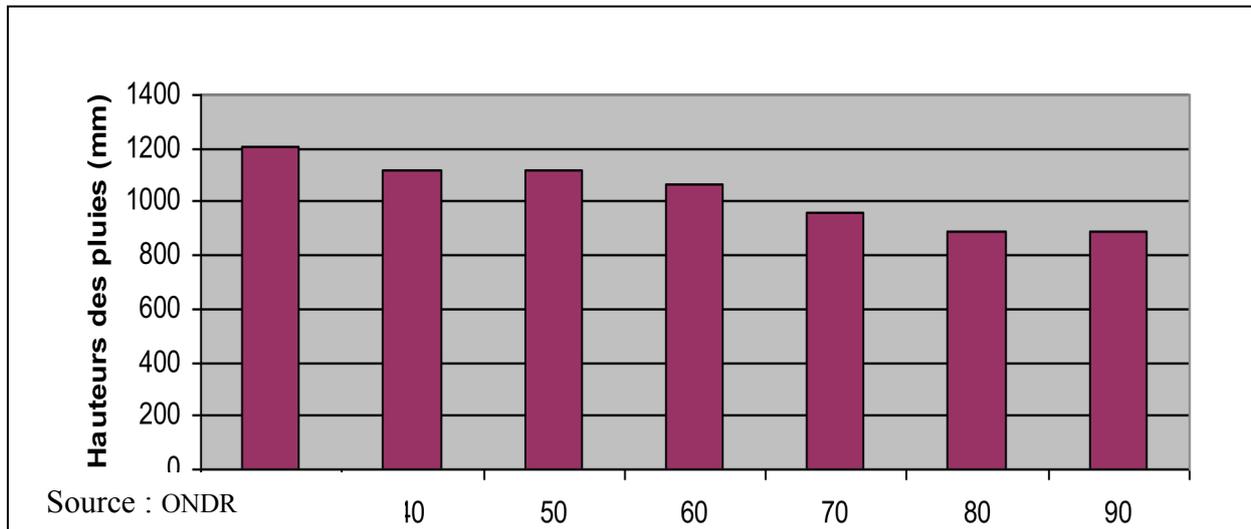


4.3.1 La nouvelle situation pluviométrique.

A partir des années 70, des graves perturbations se sont introduites dans le cycle pluviométrique se traduisant par des retards fréquents d'installation de l'hivernage, et d'une réduction substantielle des hauteurs des pluies (Cf. fg 6 et annexe 7). Ces modifications ont entraîné une baisse de la productivité primaire des pâturage, ont réduit les zones propices à l'agriculture et font des agriculteurs des nomades à la recherche constante des terres et cela sans grand changement du mode cultural. Ce mode de production extensive participe à la destruction de l'environnement et provoque des heurts dans la recherche des espaces qui se restreignent entre agriculteurs et éleveurs qui utilisent les même ressources et les même espaces. Agriculteurs et éleveurs ont adopté des stratégies à court terme par l'exploitation accélérée de leur capital de production (terre, végétation, eau...) sans pour autant prévoir sa génération à court terme et son amélioration pour assurer l'avenir.

Le Moyen-Chari est à présent fortement exploité, la rareté des ressources naturelles contraignent les activités des agriculteurs et éleveurs et favorisent l'émergence d'un esprit d'antagonisme entre ces deux groupes de producteurs. De plus, la situation foncière confuse entraîne une exploitation anarchique des ressources et de l'espace. Cette compétition aux ressources est directe et est souvent à l'origine des affrontements entre les deux groupes sociaux.

Figure 6 : Evolution de la moyenne décennale des pluies (1930-1990)



4.3.2 L'accroissement de la population humaine et animale

La population humaine

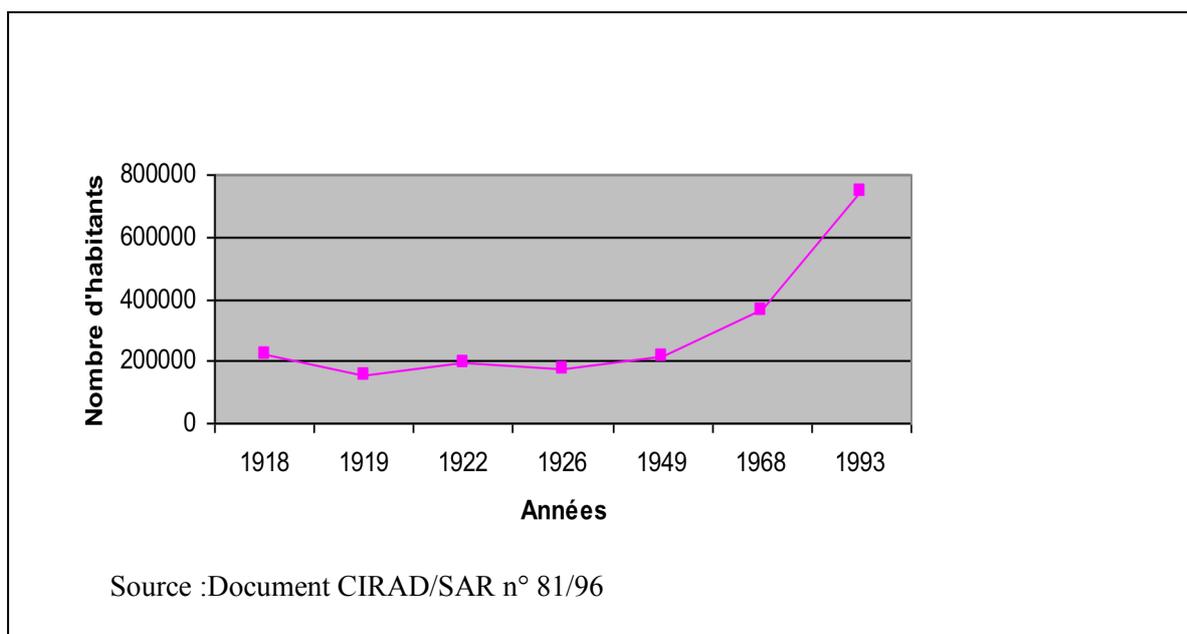
La migration, le taux élevé d'accroissement interne ont favorisé une croissance démographique dans la région du Moyen-Chari. Ce phénomène, à lui seul renforce la pression sur la terre et les oppositions entre les différents usagers (Cf. fg n°7 et annexe 7).

En effet la population de la zone soudanienne a doublé en 30 ans, passant de 1.300.000 habitants en 1960 à 2.500.000 en 1993. Celle du Moyen-Chari a évolué au même rythme en cette période (Rapport CIRAD/SAR n°81/96)⁶³.

Cette pression démographique qui s'exerce de manière croissante au niveau des espaces villageois conduit à une fixation de plus en plus marquée des cultures. Dans le même temps, les périodes de jachères ont tendance à se raccourcir ou disparaître (les champs de case). Mais les itinéraires techniques pratiqués évoluent peu : pas de fertilisation minérale ni organique. La pression sur les terres et les ressources naturelles augmente, ce qui tend à les appauvrir d'avantage, agriculteurs et éleveurs entrent en compétition pour le même espace ce qui contribue à déclencher le conflit.

⁶³ Rapport CIRAD/SAR n°81/96. Stratégies des producteurs. Exploitation et gestion des ressources naturelles de la zone soudanienne. Tome 2, juin 1996, 128 p.

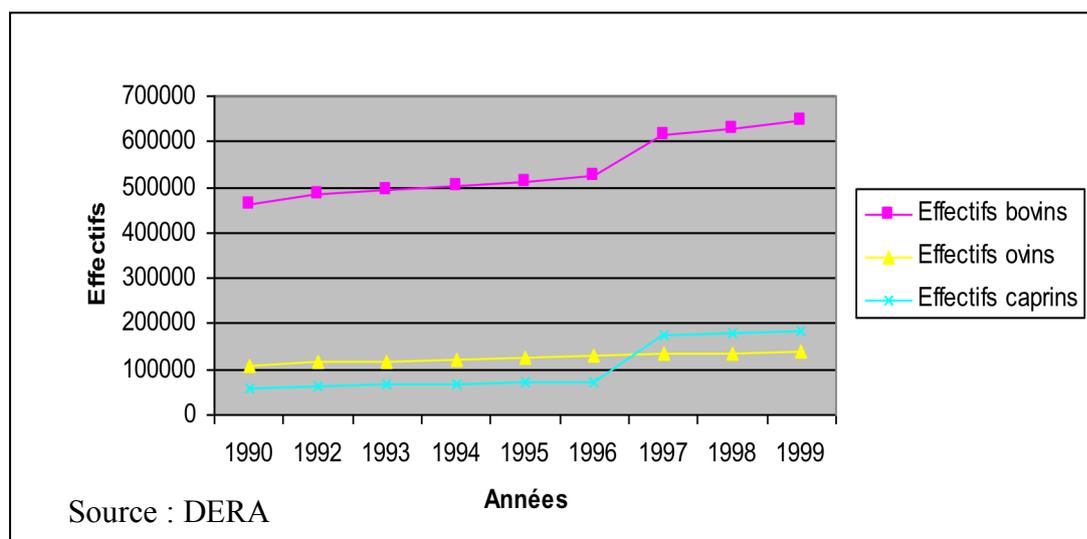
Figure 7 : Evolution de la population (1918-1993)



La population animale

La pression pastorale s'est parallèlement accentuée dans le Moyen-Chari sous l'effet conjugué du développement des troupeaux villageois, mais surtout de la forte descente des troupeaux fuyant les sécheresses du Sahel. La zone soudanienne qui représente 10 % de la superficie nationale renferme 17% d'effectifs bovins et 32 % d'effectifs des petits ruminants. Si l'on se réfère au Moyen-Chari, il semble qu'entre 1972 et 1993 le cheptel de cette préfecture aurait connu une augmentation générale de 36% (Cf. fg n°8 et annexe 7).

Figure 8 : Evolution du cheptel dans le Moyen-Chari (1990-1999)



On estime officiellement 644.244 têtes de bovins, 139.585 têtes d'ovins et 181.757 têtes de caprins dans le Moyen-Chari en 1999. Ces chiffres sont à prendre avec réserve, car le Service Statistique de la Direction de l'Elevage a toujours estimé l'évolution de la population animale sur un taux de croissance fixé, calculé depuis 1980 sur la base de 2,4 %

par an pour les bovins et de 3 % par an pour les petits ruminants. Il n'a pas tenu compte des flux migratoires des animaux durant les vingt dernières années vers cette zone. Selon Djibrine Kiram (le chef de Circonscription d'élevage de Sarh), l'effectif bovin dans le Moyen-Chari pourrait être estimé à un million de têtes en 1999.

4.3.3 Les implications agronomiques et sociales de la culture attelée

Introduite au Tchad en 1957 par les colons pour la culture du coton, la traction animale est le pivot et le facteur le plus actif dans la dynamique agraire. Elle a permis aux agriculteurs d'emblaver une grande superficie qu'il aurait impossible de labourer par le passé à la houe et de mettre en valeur des terres lourdes des bas-fonds qui constituaient les lieux de pâturage et qui étaient jusqu'à là épargnées par les agriculteurs.

Depuis la date de son introduction, la culture attelée a connu une évolution non négligeable. L'ONDR⁶⁴ estime à 40 % le nombre d'exploitations équipées (Cf. tableau n° 2).

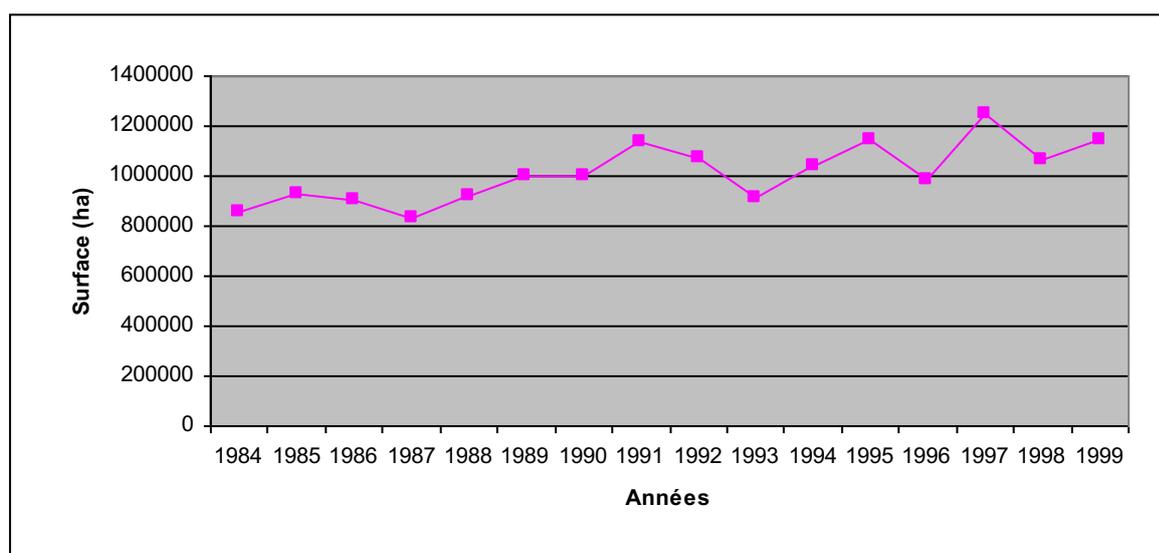
Tableau 2 : Equipement des exploitations dans le Moyen-Chari (en 1995)

Nombre d'exploitations	Nombre d'actifs	Nombre de charrues	Nombre de charrettes	Nombre de corps butteurs	Nombre de sarcleurs
118.637	322.200	41.000	9300	6500	2300

Source : ONDR-Moundou

Les surfaces vivrières semble avoir suivi la même dynamique que celle de la population, elles auraient doublé en trente ans passant de 400.000 ha en 1960 à 997.400 ha en 1994/95. Par contre celle du coton aurait diminué, passant de 300.000 ha à 207.000 durant la même période. Voir ci-dessous l'évolution des surfaces agricoles utiles dans le Moyen-Chari. Il convient de noter que les jachères n'ont pas été prises en compte, car difficile à évaluer dans les conditions de gestion collective des terres (Cf. fg n° 9).

Figure 9 : Evolution de la surface agricole utile au Moyen- Chari (1984-1999)



⁶⁴ Office National de Développement Rural

4.3.4 La situation socio-politique.

L'évolution de la situation socio-politique du Tchad des années 80, marquée par ces multiples crises et guerres ont agit profondément sur les tissus de coexistence pacifique entre les agricultures et éleveurs. Depuis cette période les affrontements entre ces deux communautés sont devenus fréquents et de plus en plus violents. A cela s'ajoute l'apparition d'un phénomène nouveau qui guide le comportement des éleveurs, qui ne sont pas uniquement propriétaire des animaux mais des salariés à qui sont confiés du bétail. Les employeurs, souvent fonctionnaires civils, militaires ou hommes d'affaires bien situés embauchent ces éleveurs qui sont à l'abri de toute poursuite judiciaire. Assurés de la protection totale par ces derniers (employeurs), ces éleveurs deviennent arrogants et agressifs vis à vis des agriculteurs. Ce phénomène d'impunité aggrave la situation déjà tendue entre les éleveurs et les agriculteurs. De surcroît, certains éleveurs ont profité de ces troubles pour s'acheter des armes des guerres, qu'ils n'hésitent pas à en faire usage en cas d'affrontements.

Les éleveurs ont adopté un comportement défiant vis à vis des agriculteurs, les us et coutumes de la population locale ne sont pas respectés (les forêts classées sont saccagées par les animaux). Or, Nous avons vu que nos comportements agissent sur ceux des autres. Faces à cette situation, les agriculteurs ont adopté une stratégies défensives : ils organisent le vol des animaux des éleveurs et tuent systématiquement tous les animaux égarés rencontrés à leur passage. Le conflit est ouvert, c'est tout ce que l'on peut dire. Ces positions des agriculteurs et éleveurs qui tend vers l'extrémisme et le radicalisme compromet toutes tentatives de négociation.

Il serait injuste de croire que les agriculteurs sont innocents et que seuls les éleveurs sont à l'origine de ce conflit : « *Si deux personnes se disputent 20 francs, c'est qu'une d'entre elles en a réclamé 15 francs* ». Les agriculteurs ont adopté d'une part des stratégies d'extension car il estime que la terre appartient à la communauté villageoise ou au clan qui s'est installé le premier. Ils installent des champs qui prennent de plus en plus d'ampleur à cause du développement de la culture attelée et de la baisse de la fertilité du sol. Les éleveurs transhumants ont de réelles difficultés de mouvement. Sciemment ou débordés, il y a fréquemment de cas des destructions des cultures. D'autre part, les chefs traditionnels utilisent la politique «*de deux poids, deux mesures*». Les éleveurs sont amendés arbitrairement en cas de dévastation des champs par des animaux.

Un autre facteur qui influence le comportement des agriculteurs c'est le soutien de certains élus locaux. Chaque élu local, s'il veut favoriser le renouvellement de son mandat, doit composer avec l'opinion du groupe majoritaire. On peut s'interroger dans ce cas sur les attitudes des élus qui, d'une part mènent des actions pour le développement de leur région et d'autre part à l'attente des résultats électoraux font preuve d'un immobilisme. Les élections sont donc un facteur de blocage et constituent un fort facteur d'influence des stratégies des agriculteurs, notamment par le comportement qu'adoptent les élus locaux.

4.3.5 La situation socio-culturelle.

La migration des éleveurs dans la zone soudanienne génère un double conflit. Un conflit autour de l'accès à la terre et aux ressources naturelles et un conflit basé sur le mode de vie, de pensée et des pratiques.

Si on s'en tient à la définition du territoire défini comme une portion de l'espace appropriée, délimitée et défendue, on pourrait dire que les terroirs villageois appartiennent à ceux qui y

vivent, la gestion collective doit obéir à des règles. Or, les éleveurs transhumants viennent avec leur mode de vie, nous l'avons signalé plus haut qui est différent de celui de la population autochtone ce qui ne favorise pas l'intégration de ces deux couches sociales. Si chez l'une ou l'autre de deux entités, la tendance est à l'exclusion qu'à la tolérance sociale, la cohabitation devient difficile et les stratégies de dominations naissent pour faire primer ses propres valeurs, son mode de vie (Boubakari, 1996)⁶⁵.

Selon Moscovici (1976)⁶⁶ qui a développé la notion de la majorité et de la minorité, face à un groupe majoritaire, tout individu en désaccord avec ses idées est alors considéré comme «déviant ». Il n'est pas «conforme » par rapport à un modèle qui avait été institué ; il se place alors dans la minorité. Les changements donc sont souvent le fait d'un individu ou groupe d'individus minoritaires considéré comme déviant. Ce groupe enclenche un processus d'influence sociale sur le groupe majoritaire. Il transgresse les règles qui avaient été établies et respectées jusqu'alors, ce qui est source du conflit entre les deux groupes. L'un se sent dépossédé de son pouvoir et l'autre est très motivé car il perçoit la faille qui lui permettrait d'accéder à la majorité. Dans de telle situation, le processus de négociation est nécessaire pour réguler le comportement de chacun. Aussi, faut-il rappeler que les groupes majoritaires ne sont pas, nécessairement plus influents que les groupes minoritaires. La majorité acquiert une légitimité parce qu'à un moment donné, elle a émis un point de vue reconnu de la plus grande partie des individus. Mais cela ne signifie pas que cette reconnaissance est définitive. En fonction des événements et des actions de ce groupe, leur légitimité peut être remise en cause à tout moment.

4.3.6 La juxtaposition de l'agriculture et l'élevage

Dans le Moyen-Chari, l'élevage et l'agriculture sont dès le départ, peu intégrés dans le modèle de production. C'est dans le mode d'occupation de l'espace que le divorce est plus net. Les agriculteurs se souciaient peu de maintenir ou de renouveler la fertilité de leurs terres. Ils ne sont pas *à priori* demandeurs de fumure. Ils pratiquent l'agriculture itinérante et entretiennent la fertilité de leurs sols par le système de jachère.

Les faiblesses observées dans la relation agriculture et élevage et la mauvaise cohabitation entre agriculteurs et éleveurs sont à rechercher avant tout dans l'histoire du développement de ces deux activités dans la zone. La zone soudanienne est traditionnellement non pastorale : caractérisée par une pluviométrie annuelle de 800 à 1200 mm et des paysages de savanes herbeuses à arborées, elle offre des conditions favorables à des nombreuses formes de parasitismes (dont la trypanosomiase) contraignant fortement toute activité d'élevage (Blot, 2000)⁶⁷ et (Arditi, 1997, op cit.). Les pressions sur les ressources durant les deux dernières décennies ont contribué à la diminution du couvert forestier et l'éradication des glossines rendant la zone plus accueillante aux activités de l'élevage. C'est dire que les Sara ne sont pas éleveurs de tradition.

Malgré les échanges advenus entre éleveurs transhumants et les paysans sédentaires il est difficile actuellement de concevoir dans cette région l'existence d'un élevage important des sédentaires avec des femelles reproductrices. Leur pouvoir de capitalisation sous forme de bétail reste déterminé par les niveaux de revenus générés par le coton. Ce qui nous amène à lier le développement de la culture du coton à l'élevage sédentaire chez les agriculteurs.

⁶⁵ Boubakari H., 1996. Etude sur la gestion alternative des conflits liés aux ressources naturelles. Coll. Lagnaba K., Kokoh W. Document CILSS, 25 p.

⁶⁶ Moscovici S., 1976. La psychologie des minorités actives. Ed. Paris-PUF, 275 p.

⁶⁷ Blot S., 2000. Gestion des conflits agriculteurs-éleveurs. Document de travail COP-Moundou, 5 p.

La conception initiale d'élevage d'épargne, à la quelle s'est ajoutée le rôle de fournisseur d'énergie pour le transport et la mécanisation des cultures dominant les relations entre ces deux activités dans le Moyen-Chari.

4.3.7 La dualité juridique de la gestion foncière au sud du Tchad.

L'Etat tchadien se fonde sur la vieille notion domaniale des terres vacantes parce que non mise en valeur, pour s'arroger la propriété de tous les espaces non immatriculés au niveau du cadastre, de ce fait ces espaces constituent des biens publics. Ces biens non privés devraient être gérés par l'Etat au nom de la nation. L'Etat a donc fait abstraction des droits coutumiers et tente d'y imposer ses droits. Pourtant, à en juger d'après la façon dont se règlent les conflits d'usages, ce droit importé du Nord (trop exogène pour refléter la réalité) ne s'est nullement imposé, pas même à l'époque coloniale. Il a été sans cesse brandi mais sans être réellement appliqué. Aujourd'hui, aucun des droits en présence n'ayant semble-t-il force de s'imposer à l'autre, règne en fait une grande confusion. La situation actuelle du système foncière comme dans la plupart des pays africains est le fruit d'une longue dégradation. Elle est le produit instable d'un rapport de forces, d'une tension permanente due à la superposition des droits, à la marginalisation de l'autorité coutumière et à l'impuissance du législateur à se placer au-dessus des contradictions sociales (Charlery, 1999)⁶⁸. Du coup, selon Buttoud, (1995)⁶⁹ «les pratiques foncières et les stratégies qui les sous-tendent, relèvent plus du bricolage que d'une logique interne». Cette adaptation permanente, au coup par coup, des comportements fonciers ne confère à la société globale ou locale aucune maîtrise sérieuse de son territoire, et donc de son environnement. Il ne s'agit plus vraiment de la cohabitation entre ces deux sources du droit confrontant leurs logiques, mais bien plutôt d'un mélange complexe, finalement le plus incohérent, dans lequel chacun vient puiser à sa guise au gré de rapport de forces locaux.

4.3.8 Les divergences dans la représentation de l'espace.

Nous avons vu que le conflit a pour origine des stratégies divergentes donc c'est peut-être aussi dans les représentations qu'il faut aller chercher les causes du conflit. Les acteurs agissent en fonctions de la représentation qu'ils se font des choses. Le territoire (village) est un «objet» et les protagonistes en ont une perception différente.

En effet, si le territoire est défini comme un espace délimité, construit socialement et défendu au sens animal du terme, la question qu'on peut se poser, c'est de savoir si les éleveurs transhumants ont un territoire ?

Le territoire des transhumants est souvent qualifié comme un espace de production limité par des contraintes écologiques fortes telle que l'aridité. La transhumance étant considérée comme une fuite à l'adaptation du milieu par le déplacement, alors que les sédentaires ont su adapter les choses et les êtres en les transformant sur place. Au fait, on ne peut pas prendre l'espace transhumant comme un «avortement» du processus d'organisation d'espace ni l'opposer à l'espace sédentaire. C'est une autre perception du monde et des hommes disait Retaille (1998)⁷⁰. La transhumance est une organisation sociale plus qu'une organisation technique, une disposition sociale plus qu'une adaptation écologique.

⁶⁸ Charlery de la Masselière B., 1999. Territorialités multiples et conflictuelles : réponses paysannes à la crise des campagnes africaines. In : les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière tome 1. Bonnemaïson J., Cambrezy L. Quinty-Bourgeois L. (Direct.), pp 245-257.

⁶⁹ Buttoud G., 1995. La forêt de l'Etat en Afrique sèche et à Madagascar. Edition Karthala, Paris. P 152-153

⁷⁰ Retaille D., 1998. L'espace nomade. Revue de géographie de Lyon, vol. 73/98, p 71-81

Dans la civilisation prédatrice des transhumants de la zone soudanienne, il y a une maille qui les intéresse : le territoire parcouru. Cette aire constitue le réservoir des ressources utiles qui se renouvellent d'une manière saisonnière. Les réseaux sont présents à travers les trajets et les parcours régulièrement fréquentés. Dans leurs mouvements, les transhumants traversent ainsi des espaces assignés, juxtaposés. Ils les recomposent en un territoire plus vaste, échappant aux maillages des sédentaires. Cette construction territoriale est faite de superpositions : les lieux traversés et fréquentés quelque temps sont des éléments de vastes ensembles territoriaux et des supports aux réseaux. Tarrus (1993)⁷¹ parle «de *territoire circulatoire* ». Ce territoire circulatoire est construit non sur l'homogénéité de l'espace mais sur la complémentarité des sites joints et trouve son lien dans le calendrier et non dans la frontière (Retaille, op cit.). Chez les transhumants tchadiens, on peut distinguer deux types de territoire :

- ◆ Un territoire d'*attache* (de fois aussi mobile) qui constitue un espace de référence pour chaque éleveur. Ce territoire renvoie au lieu de naissance ou d'appartenance ethnique. Interrogé sur leur origine, les éleveurs vous diront toujours qu'ils sont de quelque part, même s'ils n'ont jamais vu ou qu'ils y vont rarement. C'est espace de référence à parfois des repères précis tels que : des sites historiques (lieux de bataille, tombe des ancêtres), puits et mares, parfois des lieux sans repère précis (le nom d'une région).
- ◆ Un territoire d'*accueil* où ils trouvent leurs moyens d'existence que nous avons désigné plus haut sous le terme «territoire circulatoire » : variable dans sa composition et dans son implantation, il se résume en tente, campement, pâturage, point d'eau etc. Ce territoire incarne un univers mobile et libre. Il n'est jamais figé et peut à tout moment être déplacé et reconstruit sous une pression d'événements inattendus.

En effet nous sommes tentés de dire que les transhumants non pas la même construction de l'espace que les sédentaires et sa perception de l'espace s'en éloigne aussi. Pour les sédentaires, chaque groupe social est lié par des liens mystiques et généalogiques à un territoire clos, «personnalisé » et bien délimité, dont il a le contrôle absolu. Le contrôle établi par chaque groupe sur le territoire qui est la sienne entraîne par-là même, une idéologie de la fixation ou de l'enracinement (Bonnemaïsson, 1979)⁷². Tandis que chez les transhumants, certes, ils ne sont pas en rupture par rapport à l'espace, mais ils le perçoivent tout à fait différemment que les sédentaires, s'appropriant des espaces faits d'étapes et de routes (Morhal)⁷³ traversant des étendues étrangères et jalonnés de repères, d'outils fonctionnels et objets d'identification dans une mémoire collective. Nous avons donc deux espaces distincts : d'un coté l'espace stabilisé, organisé, découpé, hiérarchisé et devenu un objet matériel ; de l'autre l'espace ouvert à tous les possibles, horizon d'aventure, qu'on pourrait parler d'un milieu ouvert. En effet cette liberté n'est pas total dans les territoires d'attache des éleveurs transhumants, car certains groupes sociaux bénéficient plus ou moins tacitement de droits préférentiels sur des portions d'espace et l'utilisation de certains points d'eau. Ainsi, pourra t-on dire que la confrontation entre agriculteurs sédentaires et les éleveurs transhumants (surtout les Missériés) est aussi la résultante naturelle de la rencontre entre deux groupes sociaux qui s'ignorent. Chaque groupe a son identité, sa représentation de l'espace et de son mode de production qu'il protège et développe ainsi un comportement de défense.

⁷¹ Tarrus A., 1993. Territoire circulatoire et l'espaces urbains, différenciation des groupes migrant. Annales de la Recherche Urbaine n°59-60 : p 50-61.

⁷² Bonnemaïsson J., 1979. Les voyages et l'enracinement. Formes de fixation et de mobilité dans les sociétés traditionnelles des Nouvelles-Hébrides. L'espace géographique, n°4, P 303-318

⁷³ les pistes de transhumance en Arabes tchadien

4.4 MECANISMES DE REGLEMENT DES CONFLITS.

Sur le plan national, il n'existe pas de mécanisme spécifique pour la résolution des conflits agriculteurs/éleveurs. Il existe néanmoins une loi sur la transhumance, largement dépassée par les contraintes écologiques et par l'évolution du mouvement de la population. La pression sur les pâturages est devenue plus forte, ce qui fait que la transhumance a lieu de plus en plus tôt et s'achève de plus en plus tard dans la saison. Les couloirs de transhumance établis pour canaliser les mouvements des animaux ont perdu leur caractère opérationnel de système de régulation. On peut dire que la persistance des affrontements entre agriculteurs/éleveurs est aussi la conséquence d'une mauvaise gestion du conflit ou simplement de manque des mécanismes de règlement adéquats. Le plus souvent les règlements du conflit se font au niveau de la Sous-préfecture ou des brigades de la gendarmerie. Les deux parties se font souvent escroquer par ces derniers. Frustrés les plaignants et l'accusé repartent avec un esprit de vengeance. Un animal qui va dans un champ suffit déjà pour créer un conflit sanglant et parfois meurtrier.

Face à la persistance de ce conflit qui entraîne les pertes en matériel et en vie humaine, on assiste ce dernier temps à des créations des comités (souvent dénommés sous le terme Comité de Dialogue et d'Entente) pour favoriser le dialogue entre les deux parties en conflits. Cette méthode reposant sur l'entente et le dialogue semble être opérationnelle, notamment lorsqu'il n'y a pas mort d'homme. Ces comités sont créés, soit par la prise de conscience des éleveurs et agriculteurs eux-mêmes, soit initiés par les autorités administratives locales. Nous tenterons dans cette dernière partie, en nous basant sur le principe de la négociation, d'analyser la pertinence des ces instances locales créées en vue d'un rapprochement entre les différents groupes en conflit. Nous partons de l'exemple de deux villages : le Comité de Kyabé et le comité de Bédjondo.

4.4.1 Le comité de dialogue et d'entente de Kyabé : pour quelle légitimité ?

La sous-préfecture de Kyabé est situé à 100 km au nord de Sarh son chef lieu de préfecture. Elle constitue une porte d'entrée pour les transhumants qui descendent dans la région de plus le marché de Roro est l'un des plus grands marchés du bétail qui existe dans le pays. Avec le projet de la décentralisation, Kyabé est érigé en préfecture.

4.4.1.1 Genèse du Comité de Dialogue et d'Entente.

Le Comité a été créé le 16 novembre 1999 par une note sous-préfectorale, dénommé Comité de Réflexion sur le Conflit agriculteurs/éleveurs, il est composé de 12 membres (constitué d'un nombre égal d'éleveurs et d'agriculteurs).

L'objectif premier du comité, c'est de favoriser le dialogue et de gérer le conflit entre les agriculteurs et les éleveurs en cas des litiges. Le comité n'est pas autorisé à imposer des amendes, mais en cas de dégâts dans les champs ou si un animal est blessé par un agriculteur, le plaignant sera dédommagé.

Dès le début de l'an 2000, le comité s'est attelé d'abord à la sensibilisation des éleveurs et agriculteurs de la sous-préfecture de Kyabé. Profitant souvent des sorties du sous-préfet dans sa circonscription, les membres ont sillonné les différents cantons de la sous-préfecture. Le Comité a pu régler à son début quelque conflits relatifs aux dégâts causés par les animaux dans les champs. Mais il a présenté vite ses limites, ses membres sont accusés de part et d'autre par leurs confrères, qui les trouvent inefficaces et corrompus. Le comité n'arrive pas

à trouver de consensus entre les différentes parties en cas de litige. On peut se poser la question de savoir : pourquoi ce blocage en espace d'un an de fonctionnement ?

En effet, la négociation n'est pas partie sur le principe de face-à-face. Il n'y avait pas eu de rencontre au préalable entre les différents groupes d'acteurs pour que chacun exprime ces préoccupations. L'objet de la négociation n'est pas défini. Le sous-préfet, bien qu'il soit aussi un acteur du conflit, a pris la décision de créer le Comité sans l'avis des autres acteurs. Il s'agit donc d'une décision «mono-acteur». Ce type de décision dans la négociation est approprié lorsque le problème est bien ciblé et relève de la responsabilité du décideur. Dans ce cas, la décision qui présente assez simplement peut être prise rapidement. Toutefois, ce type de décision comporte une rigidité vis à vis des partenaires.

Dans certaines situations, ce mode de décision est encore utilisé dans un souci d'efficacité. Barrouh (1989)⁷⁴ parle d'une décision du «technocrate éclairé». Dans ce cas, le sous-préfet se présente comme un médiateur dans la négociation et doit arbitrer les logiques *à priori* divergentes des différents groupes d'acteurs. C'est une position relativement délicate pour le médiateur qui fait de lui un « technocrate ». Elle nécessite aussi que les acteurs ou groupes d'acteurs lui reconnaisse toute sa légitimité et sa compétence pour assumer cette tâche et surtout sa neutralité vis à vis de deux parties en conflit. Or, les autorités administratives sont accusées par les deux parties (surtout des agriculteurs) d'être partisans dans leurs prise de décision. Par conséquent, le sous-préfet ne peut jouer ce rôle de médiateur.

4.4.2 Le comité de dialogue et d'entente de Bédjondo : un exemple à suivre.

La sous-préfecture de Bédjondo se trouve à environ 130 Km à l'ouest de Sarh son chef lieu de préfecture. Avec la décentralisation, Bédjondo dépendra de Koumra qui se situe à environ 40 km

Les agriculteurs et éleveurs de cette localité ont pris conscience des pertes de vies humaines et des pertes matérielles qu'ils enregistrent chaque année et ont décidé de s'asseoir ensemble en vue de rechercher des voies et moyens pour un règlement pacifique de leurs différends. Un dialogue entre l'église et la mosquée à travers le curé et l'imam a joué un rôle fondamental dans la mise sur pied de ce comité qui, pour le moment, semble être une référence nationale.

4.4.2.1 *Genèse du Comité de Dialogue et d'Entente de Bédjondo*

Le Comité de Dialogue et d'Entente de Bédjondo est une initiative de l'Union des Groupements Greniers de Bédjondo (UGGB), composée de 22 groupements et encadrée par le BELACD⁷⁵ de Sarh (une ONG de la mission catholique). L'autosuffisance alimentaire constitue leur premier objectif.

Au cours d'une assemblée générale 91/92, il a été remarqué que le stock moyen des greniers a diminué par rapport à la campagne de 90/91. Parmi les causes de cette baisse, la dévastation des champs par les animaux des transhumants avant la récolte a été retenue comme cause majeure et délicate parmi tant d'autres, telles que la mauvaise gestion des récoltes, la mauvaise répartition de la pluviométrie etc.

⁷⁴ Barrouh G., 1989. La décision en miettes. Ed. l'Harmattan – Logique sociale, Paris, 237 p.

⁷⁵ Bureau d'Etude et de Liaison pour les Associations Caritatives Diocésaines.

L'Assemblée Générale a essayé de proposer de solutions à certaines causes du déficit céréalier. Quant à la dévastation des champs par les animaux, elle avait du mal à proposer de solution. Après un long débat, il a donc été décidé de rentrer en dialogue direct avec les éleveurs. Mais comment faire pour entrer en dialogue avec les éleveurs ? Car depuis les événements socio-politiques qu'a connus le pays, un climat de méfiance règne entre les deux communautés.

C'est ainsi que l'UGGB a sollicité le concours du Comité Paroissial «Justice et Paix » qui est une institution de l'église catholique chargée de faire régner la paix dans la communauté chrétienne en particulier et dans la population en général, de favoriser leur contact avec les éleveurs de la région de Bédjondo.

Un comité *Ad Hoc* composé de 12 personnes fut constitué en vue de contacter les éleveurs. Une invitation a été envoyée aux éleveurs influents de la région le 16 juin 1992. Trois éleveurs ont répondu favorablement à l'invitation et se sont félicités de cette initiative. Au cours de la discussion chacun a exposé ses doléances et a reconnu sa part de responsabilité dans le conflit. Il a été recommandé à la fin de la rencontre que le contact soit gardé et que chaque partie sensibilise les siens sur les torts reconnus. A la deuxième réunion tenu le 29 décembre 1992, le comité a rédigé sept recommandations qu'il l'a proposées aux autorités locales (Cf. annexe 5).

Les rencontres se sont poursuivies tout le long de l'année 1993. Le comité a élargi leurs rencontres aux autres acteurs du monde rural : les associations villageoises, les techniciens en élevage et en agriculture, les autorités administratives, militaires et traditionnelles. Les sept recommandations ont reçu les critiques et les suggestions des autres acteurs. Ce qui a débouché sur un Plan Agro-pastoral de Prévention des conflits (PAPC). Dans le PAPC, l'accent a été mis plus sur les mécanismes de prévention que sur le règlement même du conflit (Cf. annexe 6).

Objectifs du Comité de Dialogue et d'Entente.

Le comité se préoccupe de la prévention, mais quand un conflit surgit, le comité joue le rôle de médiateur entre les deux parties. Mais si la médiation échoue, le comité fait alors appel aux autorités pour qu'ensemble une solution soit trouvée. Le comité ne se substitue pas à la place des autorités pour amender. Les objectifs à atteindre sont entre autres :

- ◆ Aider les agriculteurs/éleveurs à prévenir les conflits ;
- ◆ Qu'ils puissent régler leurs différends par le dialogue ;
- ◆ Améliorer la cohabitation entre les agriculteurs/éleveurs ;
- ◆ Lutter contre ceux qui entretiennent le conflit pour des intérêts personnels ou politiques.

4.4.2.2 Les impacts du Comité de Dialogue et d'Entente.

Il y a eu amélioration dans le rapport entre les agriculteurs/éleveurs. Depuis la création du comité en 1992, plusieurs litiges relatifs à la dévastation des champs ont été réglés à l'amiable, les voleurs des animaux des éleveurs ont été dénoncés au niveau de la brigade de la gendarmerie par les agriculteurs et les bœufs de trait des agriculteurs perdus sont retrouvés par les éleveurs et ont été remis aux intéressés.

Le comité a permis un rapprochement entre les deux religions (le christianisme et l'islam) : le curé de la paroisse et l'imam de la mosquée se donnent des cadeaux de Noël et de Ramadan.

Le comité participe régulièrement aux concertations et aux ateliers régionaux et reçoit les visites des personnes venant d'autres localités pour des échanges d'expériences.

Le comité a contribué à la réalisation d'un film sur la gestion pacifique du conflit agriculteurs/éleveurs «la paix des braves »

Le comité commence à faire «tâche d'huile ». Le Poste Administratif de Békamba situé à 25 Km de Bédjondo a créé un Comité d'Entente le 5 décembre 1988. Le comité a dès son début sollicité les expériences du comité de Bédjondo. Bien que le comité de Békamba semble être monté sur le même modèle que le comité de Bédjondo, en rapprochant les deux groupes sociaux par la religion, il faut se dire que chaque localité a ses particularités et ses problématiques spécifiques.

4.4.2.3 *Pourquoi le succès de ce Comité de Dialogue et d'Entente ?*

La négociation est partie sur le principe de face-à-face entre les différents acteurs du conflit et avec la volonté de réussir. C'est une négociation «multi-acteurs » dans laquelle la décision intègre des individus ou groupes d'individus concernés par le conflit. Il s'inscrit dans un processus de décision lent mais qui ne doit exclure aucun acteur. C'est une démarche participative. Cela permet d'ouvrir le champ des possibles créant ainsi un espace de négociation plus large. Selon Barroch (1989, op. cit.) dans ce genre de négociation, il est également nécessaire d'avoir un maître d'œuvre comme médiateur. La présence de cet arbitre peut avoir des effets positifs si celui-ci est reconnu comme indépendant des différentes parties.

Dans le cas de Bédjondo le Comité paroissial «Juste et Paix » joue ce rôle de médiateur entre les agriculteurs et éleveurs d'une part et les autorités administratives, militaires et traditionnelles d'autre part.

Le Comité de Dialogue et d'Entente de Bédjondo est né donc de la volonté des concernés du conflit et bénéficie de la collaboration des autorités locales. Plusieurs facteurs interviennent dans le succès de ce Comité parmi lesquels nous citerons :

- ◆ La légitimité des membres : les membres du comité jouissent d'une autorité morale et ont la confiance de la population concernée par le conflit, car le choix des membres est fait par eux-mêmes.
- ◆ Le caractère divin (Basé sur la religion) du comité : l'implication de deux représentants de la religion donne au comité une valeur qui s'enracine dans la croyance divine. Souvent les sensibilisations se font dans la mosquée et dans l'église.
- ◆ Le comité est fondé sur une triple relation :
 - Entre les agriculteurs Sara et les éleveurs dit «Arabes ».
 - Entre les chrétiens (ou animistes) et les musulmans à travers le curé et l'imam.

- Entre les différentes structures institutionnelles (les autorités administratives, militaires et traditionnelles)

- ◆ La maîtrise de la langue locale par les éleveurs sédentaires : les éleveurs Dakar qui ont séjourné en moyenne dix ans dans la zone parlent bien la langue de la population locale. Ce qui permet aux deux comités de dialoguer sans personne interposée.

Toutefois il convient de signaler, selon Barroch (op. cit.), que ce type de négociation peut des fois se heurter à des blocages culturels issus de l'existence de nombreux stéréotype négatifs et de préjugés. Dans la négociation, les acteurs peuvent avoir l'impression d'être trahis ou affaiblis dans la mesure où la négociation repose sur la volonté de chacun d'accepter les positions des autres et de les discuter. Nous avons vu que l'accord dans la négociation n'est pas forcément un partage équilibré des avantages ni du coût. Or, dans la négociation chaque acteur ou groupe d'acteurs cherche une solution satisfaisante. Les critères de la satisfaction varient en fonction de sa culture ; en effet l'individu utilise des normes qui résultent d'un apprentissage culturel. Donc, la solution qui puisse satisfaire l'acteur est une décision qui est compatible avec ses propres normes culturelles.

CONCLUSION

Toutes ces causes ont contribué par des mécanismes différents, mais à effets synergiques, à la rupture de l'équilibre préexistant entre agriculteurs et éleveurs. Le conflit apparaît souvent à l'occasion des dégâts des champs. Néanmoins cette action constitue plutôt le révélateur d'un enjeu fondamental : l'accès à la terre et aux ressources naturelles.

Par manque d'information et de dialogue, les deux groupes sociaux s'ignorent et s'accusent mutuellement. Pour les agriculteurs *« l'éleveur a du plaisir de mettre les animaux dans les champs »* et pour les éleveurs *« l'agriculteur cultive là où les animaux ont l'habitude de passer et il encercle les points d'eau de cultures »*. Aux dires des uns et des autres, il ressort qu'il y a deux logiques différentes qui s'affrontent : l'agriculteur, pour être né là et pour avoir toute une histoire dans le milieu, considère que cette terre est la sienne et l'éleveur, du fait qu'il est tchadien et que tout tchadien a le droit de s'installer là où il veut (selon la constitution), se dit également que cette terre est la sienne. Les agriculteurs et les transhumants sont en concurrence ouverte pour l'utilisation de l'espace.

Deux visions différentes de l'espace qui s'affrontent : d'une part, un territoire bien « dessiné » pour les agriculteurs dans lequel le groupe local tire son identité culturelle et la justification des droits fonciers des lignées qui le composent et d'autre part, un milieu ouvert pour les éleveurs transhumants, formé de plusieurs territoires dont la limite serait basée sur le calendrier.

L'avenir peut paraître sombre pour les éleveurs transhumants face à ces rapports de forces, car le pouvoir traditionnel sédentaire semble chercher à rompre les accords verbaux passés avec les transhumants et à s'appropriier tous les espaces vitaux. Quant au pouvoir législatif qui dit qu'une terre est gérée par celui qui la met en valeur, il n'est pas au clair pour ce qui concerne les pâturages. Ceci relève de l'esprit foncier, au sens de rapport physique du terme ou d'investissement matériel et agricole. D'autre part le législateur pose le principe d'une

appropriation exclusive et absolue de toutes les terres au profit de l'Etat (Le Roy, 1996)⁷⁶. Ces lois sont mal acceptées, mal connues, très peu diffusées et surtout très peu compréhensibles par la population rurale.

Quant aux Comités de Dialogue et d'Entente, ils semblent combler partiellement la carence de l'Etat dans la gestion du conflit agriculteurs/éleveurs. Ils réduisent d'une manière très sensible la conflictualité et favorisent le dialogue entre les deux groupes sociaux en conflit. Les exemples de Bédjondo et de Békamba démontrent bien que les comités ne peuvent être opérationnel si seulement, les différents acteurs du conflit sont associés dans la prise des décisions. Nous avons vu que le comité créé par note de service d'une manière arbitraire comme celui de Kyabé n'a pas été viable, car ce comité travaille sous la responsabilité de l'autorité administrative locale. Du coup, on se retrouve à la case de départ où les responsables administratives et militaires se sont substituées au pouvoir judiciaire et à la justice traditionnelle. La négociation nécessite un face-à-face avec une volonté de réussir. Pour que les comités soient viables, il faut la rencontre préalable entre les différents acteurs concernés par le conflit, pour qu'ensemble, ils trouvent des solutions à leurs différends.

L'envergure et la gravité des conflits, sans cesse croissantes, imposent l'urgence de la recherche et l'amélioration des techniques de gestion alternative des conflits. Les interventions doivent intégrer différentes échelles de temps : le court terme, le moyen terme et le long terme et devront s'appuyer de plus en plus sur des compromis explicites des différents acteurs du conflit.

⁷⁶ E. Le Roy, A. Karsenty, A. Bertrand, 1996. La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables. Edition Karthala, 375 p.

V. PROTOCOLE DE RECHERCHE

5.1 Problématique

Les populations du Moyen-Chari sont agriculteurs de tradition. Les pratiques agricoles sont basées sur le système itinérant (abattis brûlis). Après les années soixante (Ngarndiguim, 1999)⁷⁷, les espaces situés autour des villages sont devenus de plus en plus saturés, le système de culture avec une longue jachère ayant été abandonné au profit des systèmes de culture continue. La plupart des agriculteurs n'avaient pas de bovins. Par contre les éleveurs transhumants cherchaient les pâturages de qualité et étaient intéressés par les résidus de culture. Une relation de complémentarité s'est formée entre ces deux entités. Des relations qui se sont concrétisées au fil du temps par des trocs et les échanges marchands (bœuf de trait, mil, lait, objets artisanaux,...)

L'introduction de la culture du coton en 1930 par les colons et la diffusion de la culture attelée en 1957 a renforcé tout au début cette relation entre agriculteurs et éleveurs : les premiers bœufs de labour ont été obtenus, soit sous forme de prêt, soit par achat chez les éleveurs transhumants. L'introduction de la culture attelée a été donc à l'origine de l'élevage bovin chez la plupart des agriculteurs du sud du Tchad (Arditi, 1997)⁷⁸.

Sous les effets combinés de la guerre civile, de la sécheresse (1972/73 et 1983/84) et de la pression démographique, cette relation de complémentarité s'est peu à peu dégradée. Non seulement ces deux pratiques se concurrencent dans l'espace, mais on assiste aujourd'hui à un conflit ouvert entre agriculteurs et éleveurs entraînant parfois des violents affrontements interindividuels ou interethniques.

De nos jours l'intégration agriculture-élevage est encouragée par les partenaires du développement (institutions étatiques et privées), mais nous avons vu qu'elle s'accompagne par ailleurs d'un certain nombre de problème, telles que les rivalités pour l'accès au foncier et aux ressources naturelles. Aujourd'hui dans le Moyen-Chari, cette crise s'accroît et prend des connotations politiques, économiques, foncières et écologiques. Le problème qui se pose depuis quelques années dans cette région du sud du Tchad, témoigne bien du «malvivre» qui caractérise la cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs.

Comment expliquer cette tension quand on sait que ces deux communautés ont cohabité sans heurt dans cette région jusqu'à une date récente ?

Ces rapports conflictuels entre éleveurs et agriculteurs au sud du Tchad sont à replacer dans le contexte de la dynamique agraire des régions sahélo-soudaniennes : tels que les conflits entre les Sénoufous et les Peuls au nord de la Côte d'Ivoire (Bernardé P., 1994)⁷⁹, le conflit entre les Bambara et les Maures dans la région de Kayes au Mali (Letheve et al, 1994)⁸⁰, le

⁷⁷ Ngarndiguim D., 1999. Les pressions sur les ressources naturelles et les risques écologiques pour le Tchad. Communication à l'atelier national sur le conflit agriculteurs/éleveurs tenu à N'djaména du 11-14 mai 1999.

⁷⁸ Arditi C., 1997. Pays Sara et éleveurs Arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation ? Colloque Méga-Tchad « l'homme et l'animal » Orléans du 15-17 octobre 1997. 16 p

⁷⁹ Bernardé P., 1994. Eleveurs et agriculteurs en Côte d'Ivoire : Spécialisation et complémentarité. In, à la croisée de parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs. Coordination : Blanc-Pamard et Jean Boutrais. ORSTOM, Paris, p 237-267.

⁸⁰ Letheve X., Mbayam T.D, 1996. Un avenir incertain pour l'arrondissement de Dioumara au Mali. Mémoire de DAT CNEARC.

conflit entre les Missériés et les Rattanins au centre du Tchad (Bonfiglioli, 1990)⁸¹ et (Arditi, 1999)⁸². Dynamique issue d'une manière générale, des sécheresses successives, de l'extension de surfaces agricoles provoquée d'une part par la poussée démographique et d'autre part, par l'introduction de la culture attelée qui permet aux agriculteurs d'emblaver une grande superficie qu'il aurait été impossible de labourer dans le passé. Cette dynamique s'est accompagnée par un transfert du bétail des éleveurs aux agriculteurs, des pratiques agricoles des agriculteurs aux éleveurs et d'un déplacement concomitant de centre d'élevage vers les zones méridionales à dominance agricole.

Il faut également noter qu'au Tchad, la tension entre agriculteurs et éleveurs n'a pas pour seule origine les pratiques de l'élevage et l'agriculture, mais elle provient aussi de facteurs politiques et les guerres civiles qu'a connu le pays durant les années 80, une situation marquée par des crises et des guerres successives. Si cette crise entre éleveurs et agriculteurs était inévitable à long terme, la guerre est venue précipiter les choses.

Ce problème est autant plus délicat qu'il met en jeu des dimensions politiques voire idéologiques, qui contribuent à le rendre complexe. Pour des enjeux électoraux, les hommes politiques (députés, leaders politiques, les autorités administratives et militaires...) se sont mêlés au conflit en soutenant telles ou telles communautés.

Cette situation qui s'ajoute aux problèmes fonciers déjà tendus a entraîné une perte de confiance entre les éleveurs et les agriculteurs : les éleveurs dénoncent la partialité des autorités traditionnelles dans les règlements des litiges des dégâts causés par les animaux au détriment des agriculteurs et ils ont tendance à faire recours aux autorités administratives, quant aux agriculteurs, ils éprouvent le sentiment d'injustice devant l'attitude jugée partisane de ces derniers (autorités administratives et militaires)⁸³.

En effet, la gestion des terroirs villageois implique une multitude d'acteurs (cultivateurs, éleveurs sédentaires agro-éleveurs, éleveurs transhumants, etc.) qui structurent leurs actions à travers différents systèmes de production et de représentations sociales de cet espace. Selon T. BIERSCHENK et S. P. OLIVIER DE SARDAN (1994)⁸⁴ "*chaque acteur social peut évidemment, selon les contextes ou les circonstances, appartenir potentiellement à des groupes stratégiques différents, en fonction du rôle qui est le sien.*"

Face à tous ces constats, nous sommes amenés à émettre notre première hypothèse selon laquelle :

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs sont avant tout, les manifestations de stratégies d'appropriation foncière par les deux groupes d'usager du milieu. Ces stratégies sont liées à des modes d'exploitation traditionnelle de l'espace non adaptés au contexte actuel, et «dopées» par une situation de guerre et des enjeux politiques.

⁸¹ Bonfiglioli A.M, 1990. Le bâton et la houe : une introduction à l'agro-pastoralisme tchadien. 117 p

⁸² Arditi C., 1997. Pays Sara et éleveurs Arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation ? Colloque Méga-Tchad « l'homme et l'animal » Orléans du 15-17 octobre 1997. 16 p

⁸³ Rapport final du séminaire national sur les conflits agriculteurs-éleveurs 11-14 mai 1999 à N'djaména. 35 p

⁸⁴ Bierschenk T et., Olivier De Sardan J.P., 1994. Enquête collective, rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques. Marseille : APAD, Bulletin n° 7, p 35-43

Face à cette crise et compte tenu du vide juridique en matière de gestion des ressources naturelles, la solution envisagée par le gouvernement tchadien et les ONG qui s'intéressent aux résolutions du conflit a été la mise sur pied de comités villageois et cantonaux en vue d'une autogestion du conflit. Le comité ne se substitue pas à l'Etat, mais sert de médiation en favorisant le dialogue entre les deux groupes. Mais que la médiation échoue ou que le conflit dépasse les compétences du comité (cas de coups et blessures), il est alors transmis à la juridiction de l'Etat pour l'application des textes en vigueur. Ce qui nous amène à notre deuxième hypothèse :

La négociation pour l'autogestion du conflit constitue pour le moment la principale opportunité d'une intégration locale entre l'élevage et l'agriculture, et d'un processus de cohabitation harmonieuse entre agriculteurs et éleveurs condamnés à vivre ensemble et à exploiter les mêmes ressources de leur milieu. Mais elle doit être volontaire et avec l'intention de réussir.

La question qu'on peut se poser, c'est pourquoi négocier ? Pour répondre à cette question, il faut mettre en évidence que : le fait que la négociation implique de coût (en temps, en énergie, en concession...) qui diminuent « l'utilité » pour les parties concernées. Celles-ci ne s'engageront dans l'activité que si elles sont raisonnablement certaines que ce coût est inférieur d'une part aux minimaux que l'accord pourra faire obtenir ou préserver et d'autre part au coût que représenterait l'absence d'une solution négociée. Du point de vue plus pratique, cela veut dire que le négociateur acceptera de négocier ou de rester dans la négociation tant qu'il estimera que les résultats globaux probables de la négociation seront plus élevés que ses positions minimales.

5.2 La méthodologie

Le choix des pratiques agricoles et pastorales, de territoire et de la négociation comme les concepts centraux de notre recherche nous amène à mettre au point une méthodologie plus élargie. L'enquête par entretien est un instrument privilégié pour obtenir des informations sur les faits dont on analyse le degré de pertinence, de validité et de la fiabilité au regard des objectifs du recueil d'informations. En d'autres termes, c'est un procédé d'investigation scientifique pour recueillir des informations en relation avec le but fixé.

Tout d'abord pour l'étude du conflit, le discours des acteurs est un matériau essentiel pour caractériser la manière dont les acteurs se représentent la réalité. Le discours donne une forme à la réalité pour produire du sens. La production d'un discours sur la réalité, sur une pratique permet d'articuler « *l'épreuve personnelle concrète, pratique, singulière, située dans le temps et l'espace* » (Blanchet et Gotman, 1995)⁸⁵. Il s'agit alors de saisir la traduction personnelle des faits sociaux en les analysant à partir des catégories de compréhension de la réalité.

A travers l'analyse du discours, on peut observer le travail incessant d'interprétation que font les personnes en construction des catégories d'intelligibilité du réel. Cependant pour comprendre tout discours, il faut le situer dans son contexte d'énonciation qui détermine la position de l'acteur et le réseau de signification dans lequel s'insère son discours. C'est aussi le rapport des personnes aux objets qui permet d'analyser la représentation qu'elles en ont. Dans notre étude, c'est en analysant le rapport des agriculteurs et les éleveurs à l'espace qui

⁸⁵ Blanchet A., Gotman A., 1995. L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Ed. Nathan. Coll. 128, Paris, 483 p.

s'exprime par des pratiques spécifiques de l'espace, que l'on peut comprendre la signification de l'espace dans la pratique. Il s'agit ici, d'analyser les discours, de décrire les pratiques des acteurs dans la mise en valeur et leur utilisation de l'espace.

En effet, notre ambition dans la suite de notre recherche, c'est d'arriver à concevoir des nouvelles formes de gestion de l'espace et des ressources susceptibles de préserver les besoins et la liberté de chacun sans pour autant mettre en péril le patrimoine collectif. Pour cela, nous pensons recourir à la géographie. Ce choix est lié d'une part à l'importance de l'espace pour le sujet à traiter, d'autre part à la capacité intégrative de la discipline vis à vis du fait technique, économique et social, comme pour la mise en perspective de différents niveaux d'organisation. Nous pensons aussi puiser concepts et méthodes dans d'autres disciplines comme la zootechnie, l'agronomie et certains courants de pensée comme l'approche systémique.

Pour ce qui concerne l'occupation du sol, l'accent sera mis sur la connaissance et l'identification des parcelles de culture et les zones restées sans activités agricole dans notre zone d'étude. Pour ce faire, le G.P.S (système de positionnement mondial) sera d'une grande utilité.

Dans le cadre de la gestion du conflit, il apparaît urgent de rechercher une solution pacifique en tenant compte de la complexité des problèmes. Les compétences et les pouvoirs sont les principes majeurs devant guider les approches et les démarches. Le premier travail sera d'une part, d'identifier tous les mécanismes de règlement des conflits existants dans la zone et de s'inspirer de la diversité de ces expériences et d'autre part, nous nous appesantirons sur le droit coutumier en matière de gestion foncière et les ressources naturelles car la législation foncière régie par des textes est inopérante (ne prend pas en compte certaines réalités locales). En vue d'assurer un développement durable de la région, les recherches doivent prendre en compte les différentes échelles (local, régional et voir national) et les différentes échelles de temps (le court terme, le moyen terme et le long terme). Les recueils des informations sur le terrain se feront par les entretiens et seront compléter par des questionnaires fermés.

5.2.1 Le calendrier indicatif de travail.

Ce travail du mémoire constitue une phase pré-exploratoire de notre recherche. Pour la suite de notre recherche, nous envisageons une durée de trois ans dans laquelle nous estimons que l'exécution des différentes étapes est susceptible de s'inscrire grâce au plan de travail suivant:

Notre travail se poursuivra par une phase de recueil d'informations qui durera cinq à six mois, basés sur des lectures qui d'une part nous permettront d'enrichir notre réflexion sur le plan théorique, et d'autre part nous renseigneront sur les différents sites choisis pour notre étude.

Nous poursuivrons notre travail de terrain déjà entrepris dans le cadre de ce mémoire. Pour nous permettre de d'ajuster notre questionnement aux réalités de différents sites, l'enquête par entretien se poursuivra auprès des agriculteurs et éleveurs, des responsables administratives, militaires et traditionnelles et les leaders professionnels locaux, et des associations privées locales.

Le travail de terrain devrait durer environ un an, puis suivra la phase d'analyse des données et de rédaction.

CONCLUSION GENERALE

Malgré l'aridité qui caractérise les pays sahéliens en général et le Tchad en particulier, la pluviométrie dans le Moyen-Chari permet le développement d'une agriculture pluviale de coexister avec l'élevage extensif. Mais l'intégration de ces deux activités dans le système de production reste faible. Au fait l'utilisation des déjections animales à des fins agricoles suppose en effet une agriculture centrée sur des sols intensément exploités. Or, dans le Moyen-Chari, une agriculture extensive est toujours praticable, en sorte que le recours à la fumure animale ne présente guère l'intérêt pour les agriculteurs. Dans ces conditions l'agriculture et l'élevage demeurent techniquement dissociés, même s'ils ne sont pas toujours sur le plan économique. Dans les villages étudiés, que la densité de la population soit forte ou faible, l'organisation du terroir est toujours intégralement soumise à l'agriculture. Les paysans sont des populations d'agriculteur pour lesquelles l'élevage est marginal.

L'analyse des pratiques agricoles et pastorales montre que le bras de fer que se livrent les agriculteurs et les éleveurs dans le Moyen-Chari résulte d'une situation très complexe et multidimensionnelle. La divergence des stratégies des agriculteurs et les éleveurs pour la gestion de l'espace d'une part et la divergence dans la représentation et la construction de leur territoire d'autre part semblent être les causes principales de cette situation conflictuelle. L'on ajoute à ces causes d'autres séries de facteurs qui favorisent le déclenchement et la persistance du conflit. Il s'agit : (i) de la perturbation climatique durant ces trente dernières années qui a contraint les éleveurs de la zone septentrional à migrer dans le sud du pays, zone à vocation agricole, (ii) de la poussée démographique qui a entraîné une augmentation en besoin des terres cultivables et la pression sur les ressources, (iii) l'introduction de la culture attelée en 1957 a permis également aux agriculteurs d'étendre leurs surfaces cultivées et de mettre en valeur des terres lourdes des bas-fonds qui servaient de pâturage, (iiii) et en fin les séquelles indélébiles laissées par les situations socio-politiques qu'a connu le pays dans les années 80 et qui ont contribué d'une part à la détérioration rapide des rapports entre agriculteurs et éleveurs, d'autre part à l'affaiblissement du pouvoir des autorités traditionnelles qui étaient chargées de régler ces conflits d'usage, laissant la place à l'arbitraire et à l'injustice.

Par ailleurs, les systèmes de production traditionnels ont montré leur fragilité avec les sécheresses des dernières années (1973, 1984). Les systèmes de culture apparaissent de plus en plus bloqués, dans la mesure où l'espace agricole utile par habitant se raréfie. Les stratégies des paysans ne semblent pas évoluer vers des formes intensives d'utilisation d'espace, mais ils ont réagit plutôt en accentuant leur «consommation» d'espace : ouverture des nouveaux champs dans les zones qui ont des médiocres valeurs agricoles ou bien par la «fuite» vers les zones les moins peuplées. Quant à l'élevage transhumant qui, jusqu'à vers les années 70, était bien géré dans un cadre des réseaux de relations dans le Moyen-Chari, il rencontre aujourd'hui de plus en plus de difficultés qui compromettent sa viabilité en dehors de ces réseaux.

Au vu de ce qui précède, on peut dans la mesure du possible encourager l'intensification du système de culture et de l'élevage. Mais cette dernière ne se décrète pas : c'est un processus coûteux en travail, en capital et en savoir-faire ; elle se produit quand les investissements qu'elle suppose sont compétitifs (par rapport aux opportunités qui s'offrent à l'agriculteur et à l'éleveurs). Il existe deux conditions déterminants à ce passage d'agriculture intensive : un

facteur de contrainte (saturation foncière) et un facteur d'incitation (existence d'un marché rémunérateur pour les produits agricoles et d'élevage). De même, dans le cadre du système de l'élevage, raisonnablement, les conditions économiques actuelles du Tchad ne permettent pas de concevoir un élevage rural à base de la culture fourragère. Celle-ci est très coûteuse et doit peut-être se limiter aux agro-éleveurs pour compléter la ration de leurs animaux de trait et les femelles en production en saison sèche. La base de l'alimentation restera encore longtemps sur les pâturages naturels. C'est pourquoi la priorité doit être la protection de ce qui reste du pâturage naturel.

Le problème qui se pose actuellement au Moyen-Chari, est une logique naturel de défense et de conquête du territoire et par-là de l'identité de deux groupes sociaux différents qui se rencontrent. Cela ne pourrait qu'être favorable pour la région si le conflit débouchait sur une issue favorable, car les groupes sociaux ne peuvent progresser sans qu'il ait des oppositions et des affrontements.

Aujourd'hui, divers instances locales, au niveau des cantons, villages prennent des initiatives pour l'autogestion du conflit. Bien que celles-ci soient loin d'être parfaite, prouve à quel point l'Etat pourraient améliorer l'efficacité de la gestion des ressources et du conflit dans les zones rurales en soutenant simplement les actions de ces instances issues des consensus des acteurs eux même.

Il convient de souligner que le travail effectué dans le cadre du mémoire est un diagnostic rapide, qui est loin de relater toutes les réalités d'un sujet aussi complexe. Il faut aussi noter le caractère ambitieux de cette étude, la problématique de conflit agriculteurs/éleveurs est un sujet très délicat, mais constitue un thème de réflexion à coup sûr. Les relations agriculteurs/éleveurs et les problèmes fonciers découlant de leur coexistence sont pour l'instant, les contraintes majeures auxquelles se heurtent tout développement de la zone. Les interventions d'arbitrage ne seront efficace que si les causes et les enjeux du conflit sont bien identifiés.

LES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Arditi C., 1997. Pays Sara et éleveurs arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation ? Colloque Méga-Tchad «l'homme et l'animal» Orléans du 15-17 octobre 1997. 16 p.

Barriendos V., 1993. La gestion du territoire comme source du conflit. Mémoire DEA, 91 p

Barrouh G., 1989. La décision en miette. Ed. l'Harmattan – logique sociale, Paris, 237 p.

Bernardé P., 1994. Eleveurs et agriculteurs en Côte d'Ivoire : Spécialisation et complémentarité. In, à la croisée de parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs. Coordination : Blanc-Pamard et Jean Boutrais. ORSTOM, Paris, p 237-267.

Bierschenk T et. , Olivier De Sardan J.P., 1994. Enquête collective, rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques. Marseille : APAD, Bulletin n° 7, p 35-43

Blanchet A., Gotman A., 1995. L'enquête et ses méthodes : l'entretien. Ed. Nathan. Coll. 128, Paris, 483 p.

Blanc-Pamard C., Deffontaines J.P., Friedberg C., 1992. Techniques et pratiques : à la jonction du naturel et du social. In : Jollivet M. (coord.), Sciences de la nature, sciences de la société. Les pasteurs de frontière. CNRS Edition, Paris, pp. 347-356.

Blot S., 2000. Gestion des conflits agriculteurs-éleveurs. Document de travail COP-Moundou, 5 p.

Bonfiglioli A.M, 1990. Le bâton et la houe : une introduction à l'agro-pastoralisme tchadien. 117 p

Bonnemaison J., 1979. Les voyages et l'enracinement. Formes de fixation et de mobilité dans les sociétés traditionnelles des Nouvelles-Hébrides. L'espace géographique, n°4, P 303-318

Bosérup E., 1970. Evolution agraire et pression démographique. Flammarion édit., Paris, 218 p.

Boubakari H., 1996. Etude sur la gestion alternative des conflits liés aux ressources naturelles. Collaboration de Lagnaba K., Kokoh W. Document CILSS, 25 p.

Buttod G., 1995. La forêt de l'Etat en Afrique sèche et à Madagascar. Edition Karthala, Paris. P 152-153

Canter Kohn R., 1991. Unité et multiplicité du réseau, Pour, n° 132, P 131-138.

Caron P., 1998. Espace, élevage et dynamique du changement : analyse, niveau d'organisation et action. Le cas du Nordeste semi-aride du Brésil. Thèse, 396 p

Cauquelin A., Musso P., 1993. Le réseau, outil d'analyse. In : Dictionnaire critique de la communication, tome 1 : Les données de base, les théories opérationnelles, sous la direction de L. Sfez, Paris, PUF, 922 p.

- Charlery de la Masselière B., 1999.** Territorialités multiples et conflictuelles : réponses paysannes à la crise des campagnes africaines. In : les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière tome 1. Bonnemaison J., Cambrezy L. Quinty-Bourgeois L. (Direct.), pp 245-257.
- Chauveau J.P, 1987.** Des stratégies des agriculteurs africains au raisonnement stratégique. Histoire, usage et remise en question d'un concept pluri-displinaire. In : Thème et variation, nouvelles recherches rurales au sud. Blamc-Pamard et Boutrais (coord.), ORSTOM Ed., Paris, p 179-218.
- Crozier M., Friedberg E., 1977.** L'acteur et le système, Paris, seuil, 413 p.
- Deffontaines J.P et Petit M., 1985.** Comment étudier les exploitations agricoles d'une région ? Présentation d'un ensemble méthodologiques. INRA, études et recherches n° 4, 48 p.
- Deffontaines J.P., 1987.** Points de vue sur les techniques et les pratiques dans une agronomie du fait technique, document interne, INRA/SAD, Paris.
- Degenne A., Forsé M., 1994.** Les réseaux sociaux. Paris, Armand Colin, Coll Sociologie, 288 p.
- Di Méo G., 1987.** Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire. *Annales de géographie*, n° 537, p 564-593.
- Di Meo G., 1998.** De l'espace pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie, l'information géographique, n° 3, PP 99-110.
- Digard J.P, 1983.** Problèmes de terminologie et de typologie des déplacements de nomades. Paris, collège de France, p 187-197
- Digard J.P, Landais E, Lhoste Phi. , 1993.** La crise des sociétés pastorales. Un regard pluridisciplinaire. *Revue Elev. Méd. Vét. des Pays Tropicaux.* 46 (3) p 683-692
- Djondang K., 1998.** L'évolution des systèmes familiaux face aux difficultés des cultures d'exportation : l'exemple de la région de Pala. Mémoire DEA, p 75.
- Dugué P., 1999.** Utilisation de la biomasse végétale et de la fumure animale : impact sur l'évolution de la fertilité des terres en zone de savanes. Etude de cas au Nord-Caméroun et essai de généralisation. Document CIRAD-TERA n° 57/99. 175 p
- DUPONT C., 1990.** La négociation. Conduite, théorie, application. Ed. Dalloz, Paris, 350 p.
- Farr R.M., 1990.** Psychologie sociale, sous la direction de Moscovici S. Paris PUF, 596 p.
- Fisher G. N., 1997.** Les concepts fondamentaux en psychologie sociale. Ed. Paris Dunod, 226 p.
- Fisher G.N., 1993.** La psychologie sociale. Ed. Paris Seuil, 442 p.
- Friedberg E., 1993.** Organisation et action collective. In : Action collective et mouvement sociaux, Paris, PUF, coll. Sociologues, pp. 225-247.

- Goffman E., 1973.** La mise en scène de la vie quotidienne. Ed. Paris de Minuit, 241 p
- Granié A.M., 1992.** Les représentations dans l'identité psychologique de l'acteur. Réflexion à propos des agriculteurs. Contribution méthodologique. ENFA Toulouse. Jan. 1992, p 1-3.
- Hubert B., 1991.** Comment raisonner de manière systémique l'utilisation du territoire pastoral ? In : IV Congrès des Terres de parcours. Montpellier, avril 1991, Association Française de Pastoralisme.
- Hugot P., 1997.** La transhumance des Arabes Missériés et les batailles interminables d'Oum-Hadjer, Paris.
- Jodelet D., 1988.** La représentation sociale : Phénomène, concept et théorie. In : Psychologie sociale sous la direction de Moscovici S., PUF., 596 P
- Jouve P. , 1992.** Le diagnostic du milieu rural de la région à la parcelle. Approche systémique des modes d'exploitation agricole du milieu. 40 p.
- Jouve P. , 1997.** Des techniques aux pratiques. Conséquences méthodologiques pour l'étude de production agricole et le développement rural. Communication au colloque sur «les méthodes pour comprendre et mesurer les pratiques agraires en milieu tropical et leur transformations » 10-11 décembre 1997-Niamey, p 13
- Kissinger H., 1969.** The vietnam negotiations. Foreign Affair 47. 211-234
- Landais E., 1994.** D'une intuition à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept. In, à la croisée de parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs. Coordination, Blanc-PAMARD, et Jean Boutrais, Paris, p 14-49.
- Landais E., Balent G., 1993.** Introduction à l'étude des système d'élevage extensif. In : Pratiques d'élevage extensif. Identifier, modéliser, évaluer. INRA, 385 p.
- Landais E., Deffontaines J.P., 1990.** Les pratiques des agriculteurs : point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique. In : modélisation systémique et systèmes agraire. Décision et organisation. Actes, INRA/SAD, Paris, p 31-64.
- Landais E., et Deffontaines J.P., 1988.** Les pratiques des agriculteurs. Point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique. Etudes Rurales, jan-mars 1988, 109 : 125-158.
- Langlois M., 1991.** Les unités domestiques. In, un espace sahélien : la mare d'Oursi. Editions ORSTOM, p 179-192.
- Lazega E., 1998.** Réseaux sociaux et structures relationnelles, PUF, Que sais-je ? , n°3399, 127 p.
- Le Berre M., 1992.** Territoire. In : Encyclopédie de la géographie Sous la direction de et al Bally A. Ed. Economica. Paris, p 617-637.
- Le Roy E, Karsenty A., Bertrand A., 1996.** La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables. Edition Karthala, 375 p.

Letheve X., Mbayam T.D, 1996. Un avenir incertain pour l'arrondissement de Dioumara au Mali. Mémoire de DAT CNEARC.

Lhoste Phi, 1986. L'association agriculture-élevage : évolution du système agro-pastoral au Siné-Saloum (Sénégal). Thèse INAPG, 312 p.

Magnant J.P., 1986. La terre Sara, terre tchadienne, l'Harmattan, 380 p

Milleville P., Blanc-Pamard C., 1985. Pratiques paysannes, perception du milieu et système agraire. In : A travers champs, Agronomes et géographes. Edition ORSTOM, Paris, p 101-133.

Milleville P., 1987. Recherches sur les pratiques des agriculteurs. Conférence du GCRAI, Montpellier, France. 18-22 mai 1987, 7 p.

Milleville P., 1989. Activités agro-pastorales et aléa climatique en région sahélienne. Edition ORSTOM. In risque en agriculture p 233-240.

Mormont M., 1975. L'espace rural comme un enjeu. Recherches sociologiques. Vol IV n° 2, p 9-25

Moscovici S., 1989. Des représentations collectives aux représentations sociales : Elément pour une histoire. In : Les représentations sociales. Jodelet D. (dir.). Ed. PUF. Coll. Sociologie d'aujourd'hui, p 62-86.

Moscovite S., 1976. La psychologie des minorités actives. Ed. Paris-PUF, 275 p.

Ngarndiguim D., 1999. Les pressions sur les ressources naturelles et les risques écologiques pour le Tchad. Communication à l'atelier national sur le conflit agriculteurs/éleveurs tenu à N'djaména du 11-14 mai 1999

Osty P.L et Landais E, 1991. Le fonctionnement des systèmes d'exploitation pastorale. In, Actes du IV^e congrès International des Terres de parcours, Montpellier, France, 1991 p 1137-1146

Pumain D., Offner O., 1996. Réseaux et territoire, Ed. de l'aube, coll. Territoire, la Tour d'Aigues, 281 P.

Quivy R., Vancampenhout L., 1995. Manuel de recherches en sciences sociales. Ed. DUNOD.

Rapport CIRAD/SAR n°81/96. Stratégies des producteurs. Exploitation et gestion des ressources naturelles de la zone soudanienne. Tome 2, juin 1996, 128 p.

Rapport final du séminaire national, 1999. Sur les conflits agriculteurs-éleveurs 11-14 mai 1999 à N'djaména. 35 p

Rapport principal du ME, 1998. Réflexion prospective sur l'élevage au Tchad. 77 P

Retaille D., 1989. Le destin du Pastoralisme nomade en Afrique. Inf. géogr. n° 53, p 103-113.

- Retaille D., 1998.** L'espace nomade. Revue de géographie de Lyon, vol. 731/98, p 71-81
- Sigaut F., 1985.** Une discipline scientifique à développer : la technologie de l'agriculture. In à travers champs. Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines, p 11-29
- Tarrius A., 1993.** Territoire circulatoire et l'espaces urbains, différenciation des groupes migrant. Annales de la Recherche Urbaine n°59-60 : p 50-61.
- Teissier J.H., 1979.** Relation entre technique et pratique pour la formation et la recherche. Dijon, bulletin n°38, INRAP, p 1-9.
- Toyoun N., Larme V., 1998.** Rapport d'étude sur les entraves à la cohabitation entre les éleveurs et agriculteurs. Document APICA, 18 p.
- Von Bertalanffy L., 1976.** Théorie générale des systèmes, Paris, Dunod, 257 p.
- Watzlawick P., Weakland J.H., 1981.** Sur l'interaction. Travaux du Mental Research Institute Palo Alto, 1965-1974. Une nouvelle approche thérapeutique. Paris, Seuil, 495 p.
- Yosko I. , 1999.** Le nomadisme au Tchad : entre préjugés et la réhabilitation. Communication à l'atelier sur le conflit agriculteurs/éleveurs tenu à N'djaména du 11-14 mai 1999. 5 p
- Yung J.M, et Zaslavsky, 1992.** Pour une prise en compte des stratégies des producteurs. Coll. Documents systèmes agraires n° 18. Montpellier CIRAD. Département Systèmes agroalimentaire et Ruraux, pp 9-17

ANNEXE.

Annexe 1 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA PHASE D'INVESTIGATION

THEMES	SOUS-THEMES
Identification du producteur	Ethnies, religions, origine (allochtone, autochtone) Activité principale (durée dans cette activité) Activité secondaire (durée dans cette activité)
Caractéristiques du terroir.	Histoire (origine du village, ethnies, religions, autorités coutumières) Situation géographique Pluviométrie (répartition dans le temps et dans l'espace) Population (nombre d'habitant ou d'actifs) Moyen de transport (charrettes, camion, etc.) Structure d'encadrement et les services socio-économique (santé, école, groupement des producteurs)
Organisation spatiale du terroir	Carte d'occupation des terres (Cultures, jachères, brousse) Pression foncière (terres cultivées, jachère, la brousse...) Végétation (ligneuse et herbacée)
Gestion des ressources naturelles	Foncier (Accès à la terre : héritage, don, location, vente, par défrichage, etc.) Pâturages (parcours naturels, résidus des récoltes) Point d'eau (Consommation humaine et animale, la pêche et les voies d'accès à ces points d'eau) Exploitation des arbres et bois morts.
Pratiques d'élevage	Caractéristiques du cheptel (effectifs, espèces) Mode d'acquisition (dot, héritage, achat, don, autres) Pratiques (conduite, alimentation, exploitation, abreuvement, santé animale, etc.) Commercialisation (lait, viande, animal sur pieds, autres). La transhumance (objectifs, organisation, les axes de transhumance)
Pratiques de culture	Itinéraires techniques (préparation du sol, semis, sarclage, récoltes) Assolement (cultures principales, secondaires) Rotations culturales Moyens de production (équipements, intrants, système des crédits)
Relation entre l'agriculture/élevage	Complémentarités (fertilité des sols, traction animale, valorisation des résidus, échanges, etc.) Conflits (le début du conflit, les différentes causes) Mécanismes de règlement du conflit (au niveau de l'institution étatique, au niveau locale, leurs impacts) Dimension territoriale et sociale du conflit
Activités extra-agricoles	Différents types d'activités extra-agricoles et leurs importances économiques.

Annexe 2 : Entretien avec Alhadji Albo (chef de ferrick des Missérie rouges) le 04/06/00 à Béhongo.

Q. Je m'appelle Pabamé, je suis un stagiaire, venu de N'djaména et je travaille avec le BELACD de Sarh, sur la relation agriculteurs/éleveurs. Pourriez-vous me dire à quelle ethnie vous appartenez ?

Nous sommes des Missérié, (silence) des Missérié rouges, nous sommes venus d'Abéché (Ouaddaï). Nous avons quitté le Ouaddaï, il y a une quinzaine d'années. Nous avons évolué lentement en passant par Amtiman pour être aujourd'hui dans la région de Danamadji.

Q. Vous avez dit que vous venez du Ouaddaï, vous repartez chaque année là bas ?

Non, non, nous ne repartons plus, depuis que nous sommes ici, nous passons la saison des pluies dans les plaines de Koumogo, de djéké-djéké et en saison sèche nous remontons autour de Danamadji et parfois jusqu'au bord du fleuve (Mossafoya).

Q. Vous pouvez me dire combien de personnes compte ce Ferrick ?

C'est seulement une partie de mes gens qui sont là. D'autres sont derrière, d'autres sont déjà au-delà de Danamadji. Nous sommes campés ici parce que, aujourd'hui c'est le jour de marché de Danamadji, c'est pour que les gens se ravitaillent un peu et aussi il y a certains qui ont perdu quelques têtes de bœufs et ils sont repartis à la recherche.

Q. Vous pouvez me donner approximativement l'effectif de votre cheptel bovin ?

(Sourire) Pour l'ensemble du Ferrick ou bien pour moi seul ?

Q. Peut être pour vous d'abord et pour le Ferrick après.

(Sourire encore) On peut continuer, cette question n'aura pas de solution, car moi-même je ne connais pas l'effectif de mon troupeau à plus forte raison pour les autres. Ce sont les docteurs (vétérinaires) qui déchiffrent le nombre de têtes en vaccinant et qui nous disent, tu as tel ou tel nombre de têtes. Et si tu n'es pas un docteur, tu n'auras pas la réponse à cette question.

Q. Au cours de vos déplacements comme ça, c'est toute la famille qui est ici ou bien il y a une partie qui est resté quelque part ?

C'est tout le monde qui est là. En saison des pluies c'est tout le monde qui se déplace. Mais il peut arriver qu'en saison sèche qu'une partie de la famille reste provisoirement dans un ferrick et que seuls les bergers et certains hommes vont en transhumance.

Q. Qu'est ce qui vous a motivé réellement pour descendre dans le sud ?

Ici, il y a beaucoup de l'eau, d'herbes et aussi beaucoup de mil. Nous sommes venus pour que notre troupeau augmente d'effectifs. Nous ne sommes pas venus chercher de problèmes.

Q. Vous avez parler de problème, mais avec qui avez-vous des problèmes ?

Les autorités (accouma) et surtout la brigade qui nous opposent à nos frères Sara. Quand les animaux dévastent un champ, ces dernières prennent des grosses sommes avec nous (100.000 à 300.000 FCFA). Cette somme n'est pas versée au propriétaire du champ. Prochainement quand un animal va dans un champ, le propriétaire préfère blesser l'animal ou le berger et c'est ce qui amène souvent de problème entre nous.

Q. C'est tout ce qui vous oppose ?

Actuellement, il y a trop de villages et tu vois tout ça, ce sont des champs. Depuis Mossafoyo jusqu'à Danamadji, on ne voit que les champs. Les éleveurs aussi sont devenus nombreux et les animaux aussi. Après le mois d'octobre, il n'y a plus de l'eau dans les mares en brousse, sauf l'eau du fleuve. Au bord du fleuve, il y a toutes sortes de culture (coton, manioc, sorgho mil , etc.) et il faut que les animaux viennent s'abreuver dans le même fleuve et à côté des cultures. Les animaux avec les cultures en même temps, c'est sûr que les animaux vont aller dans les champs. Maintenant si un animal va dans un champ, celui qui veut la paix conduira l'animal chez le chef de Ferrick ou du village. Celui qui ne veut pas la paix aussi blessera l'animal.

Nous, nous voulons la paix mais pas de problème.

(Silence)

Tu vois, nous sommes venus depuis Abéché (Ouaddaï), est ce que Abéché n'est pas le Tchad ? Sarh aussi est au Tchad et moi aussi je suis tchadien. Si je suis venu ici, c'est parce que, ici je suis chez moi. Ici, il y a beaucoup de l'eau, de l'herbe et du mil. Nous voulons manger, et que nos animaux trouvent de l'herbe. Nous ne sommes pas venus chercher de problèmes. Nous voulons que notre troupeau augmente en effectif et ceci sera la richesse pour le Tchad. Il faut aussi qu'il ait beaucoup de production vivrière, c'est aussi la richesse pour le Tchad.

(Silence)

Toi mon fils, si tu peux arriver à nous trouver de solutions, cela sera très bien. Tu vois au début de la saison des pluies nous partons très loin des champs, parce qu'il y a de l'eau partout. Mais quand ces eaux tarissent, nous revenons tout près. Mais il faudra qu'entre temps les agriculteurs rassemblent leurs récoltes et même si un animal va dans le champ, il faudra qu'il nous le ramène et nous lui dédommagerons. Nous ne voulons pas de problème, mais seulement la paix.

Q. Les gens de ton ferrick ne cultivent pas ?

Des champs ?

Oui

(Silence), De fois oui, moi je fais une fois le champ de mil il y a de cela deux ou trois ans, mais jusqu'à là je n'ai pas encore refait un autre champ.

Q. Combien de jours êtes-vous ici ?

Trois jours, non plutôt quatre. Mais nous décampons demain matin s'il plaît à Dieu.

Q. Le chef du village qui est juste à côté est au courant de votre présence ici ?

Peut-être, il nous a vus, mais nous ne sommes pas allés le voir.

Q. Supposons que le gouvernement n'a pas une solution toute prête à ce problème, concrètement qu'est ce que toi, tu lui proposes.

Concrètement, nous souhaitons qu'autour des points d'eau où les Missérié abreuvent leurs animaux, il ne faut pas que les agriculteurs y installent les cultures, aussi, les couloirs de transhumance, il faut que les cultures soient un peu loin. Au début quand nous sommes arrivés, il n'y avait pas beaucoup de villages et maintenant il y a partout des villages. Avant aussi, l'accès aux points d'eau était libre. Tu vois, il y a partout des villages et les points d'eau sont encerclés de culture. Regardes, d'ici Sido, les champs sont à perte de vue : les champs de Sara, d'Arabe, de Foulata, de Dakara. Tu ne vois que des champs. D'ici Koumogo, c'est la même chose. D'ici Mongoye, Djéké-Djéké c'est seulement des champs. Sauf d'ici Sarh, Goundi où il y a moins des champs et où il reste encore de passage.

Q. Et c'est ce qui pourra ramener la paix ?

Moi je crois, si vraiment les agriculteurs respectent ceci, je pense qu'il n'aura plus de problème.

(Silence)

Tu vois par exemple, aujourd'hui, c'est la première ou deuxième pluie. Les agriculteurs viennent juste de semer l'arachide. D'autres sont au stade de lever, d'autres n'ont pas encore germer. Si par exemple les animaux traversent un champ d'arachide et qu'on te demande de payer 50.000 à 100.000 FCFA, est ce que toi, tu vas accepter payer cette somme ?

(Silence)

Pour toi, si un seul animal qui va dans un champ, combien cela peu coûter ?

(sourire du stagiaire) Je ne sais vraiment pas

Tu vois, il y a de cela un an, tous les chefs Missérié sont venus discuter avec les chefs Sara. Pour eux, si un bœuf dévaste un champ, cela équivaut à 1000 FCFA ou 4 koros (1 kg) de mil, un âne ou une chèvre 1 koro et le cheval il faut 2 koros. Si un troupeau dévaste un hectare, l'éleveur doit payer la valeur de la moitié de l'hectare, parce qu'on suppose que le propriétaire pourra encore avoir la moitié du rendement. Ici, l'hectare dépasse rarement les 5 à 6 sacs de mil et même si le champ est complètement détruit, l'éleveur doit en principe payer la valeur de ces 5 à 6 sacs. Mais ici, il n'y a de règles fixées. Que ça soit au niveau de la brigade ou des chefs traditionnels, les prix sont fixés toujours en excès.

Q. A part ce problème, vous n'avez plus d'autres ?

Le problème, il y en a toujours. Par exemple des cas de vols de nos animaux, les abattages des veaux, des cas d'empoisonnement des aires de pâturages et des points d'eau.

Q. Pas de problème d'alimentation et de santé par exemple ?

Santé pas assez, sauf le cas de la fièvre aphteuse qu'on n'arrive pas à traiter.

(Silence)

Q. Et l'alimentation ?

Pour l'alimentation, c'est souvent vers la fin de la saison sèche qu'on a beaucoup de problème. Le sol est presque nu. Pour chasser, les Sara brûlent toutes les herbes. Il faut peut-être s'approcher du fleuve pour bénéficier des repousses. Egalement en cette période, c'est tout le monde qui va là bas et ce n'est pas facile.

Q. Il ne vous arrive pas de donner du «trouteau» (résidu agro-industriel à base des graines de coton) a vos animaux ?

Où les trouver ? Même si tu trouves le prix est cher, ce qui ne te permet pas de donner à tous les animaux. Pour moi, je considère le trouteau au même titre que les produits (vétérinaires), nous en donnons seulement qu'aux plus faibles.

Q. L'accès aux résidus de récoltes, c'est facile ?

Avant, oui, mais maintenant certains juste après la récolte mettent les feux à leurs champs pour que les animaux n'en bénéficient pas et cela, c'est courant.

Q. Vous dites que vous n'arrivez pas à traiter la fièvre aphteuse, vous en traitez d'autres vous-même ?

Nous même, oui. Est-ce qu'actuellement il y a encore des docteurs ? Avant oui, mais maintenant moi je n'y vois rien.

Q. Une dernière question peut être, où est ce que vous vendez vos produits, je veux parler du lait, de bœufs sur pieds ? Et à qui ?

Pour les bœufs, il n'y a pas de problème, il y a des marchés ici, comme ceux de Danamadji, de sido par exemple, même ici au Ferrick, les Sara viennent chercher les bœufs. Quant au lait, c'est le seul jour de marché qu'on a la clientèle. Les marchés comme celui de Danamadji, Mossafoyo ou de Koumogo. Les paysans ne changent plus le mil contre le lait comme avant. Parfois, même si on demande le mil pour acheter, ils refusent et préfèrent attendre le jour de marché pour vendre aux commerçants venus de Sarh ou de N'djaména

Q. Une toute dernière encore, comptez-vous repartir à Abéché un jour ?

(Sourire des deux)

C'est seul Dieu qui connaît ça, pour le moment je compte encore rester ici.

Merci !

Annexe 3 : Entretien le 21 juin 2000 avec Tindji Nguelou le chef de village de Guila-Gondoré.

Comme Ngarmouta (Agent du BELACD en poste à Kyabé) vient de le dire, je suis un stagiaire venu de N'djaména et je travaille avec le service du BELACD sur la gestion du terroir, surtout vos relations avec les éleveurs.

Q. Avant tout, pouvez-vous me parler un peu de votre village ?

(Silence)

Q. Me dire par exemple depuis quand votre village à été créé ?

Notre village a été créé depuis longtemps, je ne peux pas vous dire l'année, mais tout ce que je peux dire, c'est que notre ancêtre qui se nommait Kemtao Danaye a fui la guerre de Rabat. Il est venu s'installer auprès d'un arbre qui s'appelle en notre langue «Guila ». Et c'est quand les blancs étaient de passage, qu'ils l'ont demandé le nom de l'arbre sous lequel il était assis, quand-il a donné le nom de l'arbre, c'est ce qui fût retenu comme le nom du village.

Q. Vous savez où est ce qu'il venait, votre ancêtre ?

Non, mais il serait venu d'en haut (vers le nord).

Q. Vous avez une idée sur le nombre de population ?

Non, je n'ai pas retenu, c'est peut être mon neveu qui saura. (on fait appel au neveu). 1175 habitants.

Q. Pouvez-vous me dire comment se fait la gestion des terres ici ?

La gestion des terres, c'est le problème du chef de terre. Quand il y a un étranger qui arrive dans le village, il descend d'abord chez moi. Je lui cherche la maison et maintenant j'envoie appeler le chef de terre qui est chargé de lui trouver les parcelles pour la première année suivante, il se débrouille comme les autres.

Q. C'est à dire...

Il va défricher comme les autres.

Q. Mais pourquoi ne peut-il pas défricher la première année ?

Souvent, ces étrangers arrivent au début de la saison des pluies et c'est difficile qu'il puisse défricher pour labourer la même année, dont il faut d'abord lui trouver un champ déjà prêt.

Q. D'abord, comment se fait la nomination du chef de terre ?

Il a hérité de son père qui vient de mourir.

Q. Et son père ?

Lui aussi a succédé à son père. C'est à dire, ils sont de la famille de Kemtao direct.

Q. Quand je regarde derrière, je vois comme tout est labouré. Existe encore d'espace sans propriétaire ?

Ha non, Derrière ici, tout est occupé. Pour trouver la terre vierge, il faut aller au-delà de 15 Km Ce n'est pas pour rien que une bonne partie de la population a fui pour aller vers Danamadji.

Q. On peut avoir la terre pour acheter ou pour louer ici ?

Non, non, non. La terre n'est ni vendue, ni louée. D'ailleurs, tu vas vendre à qui ? Si le chef terre apprend, il va te l'arracher.

Q. C'est à dire quand quelqu'un défriche une terre déjà le chef de terre a encore le pouvoir dessus ?

Oui, oui. Et même s'il y a de conflit sur la terre, le chef de terre peut reprendre cette terre pour donner à une autre personne (neutre).

Q. Quand vous défrichez un nouveau champ, qu'est ce que vous semez en premier lieu et pour les années qui suivent ?

(Son neveu) La première année, on sème le mil, puis l'arachide, coton, sorgho, coton, sorgho et c'est la jachère.

Q. Et derrière les cases ?

Avant, on n'y sème que du sorgho et parfois le coton, mais maintenant avec les dégâts des animaux des Arabes, d'autres commencent à y planter le manioc pour mieux les surveiller.

Q. C'est tout le monde qui a une paire de bœufs dans le village ?

Non, ce n'est pas tout le monde, certains effectivement ont deux ou trois paires et d'autres n'en ont pas du tout.

Q. Et comment font-ils ceux là pour le labour de leurs champs ?

Ceux qui ont un bœuf ou une charrue s'associent avec les autres. Mais ceux qui n'ont carrément rien, travaillent avec les gens qui ont des paires de bœufs ou bien ils peuvent aussi labourer avec l'argent.

Q. Tout le village regroupe les animaux pour les conduire aux pâturages ?

Non, d'habitude chaque famille garde son cheptel. Ceux qui n'ont pas des enfants pour garder leurs animaux, les attachent aux piquets en saison des pluies, mais il peut arriver que deux ou trois familles regroupent leurs animaux et confient à un berger. Sauf en saison sèche que les animaux vont sans berger.

Q. Comment organisez-vous pour l'alimentation de vos animaux en saison sèche ? Vous récolter les résidus pour eux ?

Avec ces éleveurs, c'est presque impossible de récolter les résidus. Quand tu n'as même pas fini de récolter, ils sont déjà là ! D'autres même te donnent un ultimatum, si tu ne respectes pas ils menacent faire rentrer les animaux dans ton champ. C'est comment au moment de la récolte, tout le monde dort au champ.

Q. Si non ?

Tard dans la nuit, ils font pâturer encore leurs animaux. S'ils trouvent un champ où il n'y a personne, ils y mettent leurs animaux.

Q. Vous pensez qu'ils mettent volontairement les animaux dans les champs ?

Bien sûr. Avant, ils venaient comme des étrangers, maintenant, ils font comme chez eux. Toutes les autorités militaires et administratives sont leurs parents. Ils les protègent et c'est pourquoi les éleveurs sont devenus récalcitrants. Les autorités leurs ont même distribué des armes à feu. Regarde le jeune qui est là, à côté de toi, son frère à été tué l'année dernière par les éleveurs transhumants et le problème n'est allé nul part. Et si c'est nous qui avons tué un éleveur, ceci sera grave, la gendarmerie et le sous-préfet vont venir ramasser tout le monde pour le mettre en prison.

Q. C'était toujours ainsi, vos relations avec ces éleveurs ?

Non, cela a commencé juste quand se sont leurs frères qui ont pris le pouvoir. Avant ils nous prêtaient même les animaux pour le labour, maintenant ils ne veulent plus et nous aussi de fois nous leurs confions nos animaux, mais ce dernier temps nous avons arrêté également.

(Silence)

Ce sont les Mbarara (appellation des Missérie dans la région) qui nous causent des problèmes. Les Bororo restent toujours loin du village, ils viennent au village pour que chercher du thé et du sucre. Les Foulata nous causent moins de problème.

Q. Quelles sont les solutions que vous suggérez à ces problèmes ?

Il faut que ces éleveurs quittent la zone de culture pour regagner leur région d'origine. Sans cela, nous n'aurions jamais la paix. Avant, ils suivaient des axes bien définis, maintenant, ils ont abandonné leurs axes et ils veulent plus repartir chez eux en saison des pluies comme avant, ils sont donc tous le temps là présents. Je crois en venant, vous avez peut-être vu ceux

qui sont à côté de la route. Il faut que l'Etat leur trouve une place ailleurs pour nous laisser en paix.

Q. Si par exemple l'Etat vient vous demander de céder une partie de votre territoire comme couloir de transhumance, quelles seraient vos réactions ?

Ha non, ce n'est pas possible, où est ce qu'ils étaient d'abord avant et c'est maintenant que c'est nous qui allons leur donner une partie de notre territoire. C'est vraiment impossible.

Q. Si on vient vous demander de vous entendre avec les éleveurs pour gérer vos conflits entre vous, par exemple fixer ensemble la date de retour et de départ des éleveurs, allez-vous accepter ?

Cela ne marche pas, ce jour le sous-préfet nous réunis, tous les chefs étaient là. Les éleveurs ont bien parlé. A la fin nous nous sommes serrés les mains et tout. Après, ce sont les même éleveurs qui nous créent de problèmes. Moi en tout cas, si vous demandez mon avis, c'est leur départ de la région qui ramènera la paix. Ce sont des gens que vous ne pouvez pas collaborer avec eux parce qu'ils ne disent jamais la vérité.

Merci, je vais donc causer un peu avec le chef de terre, peut-être on se verra après.

[famafrrique](#) | [Nouvelles et annonces](#) | [Contactez-nous](#)

ANNEXE 4 : *Tchad : des enfants vendus aux éleveurs*

Par François Doumnan

(SYFIA - Tchad) - Les éleveurs nomades, en transhumance au sud du Tchad, achètent sur place des enfants mineurs à leurs parents pour garder leurs bœufs. Ils les traitent comme des bêtes de somme. Avec la complicité des autorités locales.

En guenilles, chaussures usées aux pieds, les yeux rouges et la mine renfrognée, Nargoun, un bâton à la main, essaie tant bien que mal de regrouper un troupeau d'environ 200 bœufs. Il n'a que 13 ans. Et pourtant, il doit garder les bœufs pour contribuer à maintenir son père parmi les hommes les plus nantis du village.

"Mon patron s'appelle Bilal. Il est venu chez nous à Goundi et a remis 10 000 F CFA à mon père pour que je travaille avec lui. Mon père m'a dit que nous deviendrons riches, grâce aux bœufs que Bilal nous donnera en contrepartie", révèle-t-il.

Dans la région du Moyen-Chari, à plus de 500 km au sud de N'Djaména, des centaines d'autres enfants de moins de 18 ans sont devenus gardiens de bétail des éleveurs venus s'installer dans la zone méridionale du Tchad.

L'austérité du désert du Nord a poussé ces derniers à rechercher de nouveaux pâturages dans le sud. D'après un contrat tacite conclu entre parents et éleveurs, les enfants bouviers reçoivent deux bœufs en guise de récompense, à l'issue d'un périple éprouvant de six mois, voire deux ans de pâturage.

Ils parcourent ainsi des milliers de kilomètres à pied pour atteindre les villages de Sido à la frontière Centrafricaine ou ceux de Baïbokoum, à l'extrême sud du Tchad, à la frontière du Cameroun.

Ces enfants sont, de plus, maltraités par les propriétaires. "Mon patron me dit de laisser les bœufs manger les épis de mil dans les champs", raconte Zazouli, de son vrai nom Firmin, âgé de 9 ans. "J'ai refusé parce que le cultivateur a souffert pour faire son champ. Mon patron fouille souvent dans la bouse des bœufs pour voir s'il y a du mil", poursuit-il.

Pour n'avoir pas obéi, l'enfant a été durement châtié. Le berger l'a ligoté, les mains derrière le dos, avant de lui assener 50 coups de fêrules. Libéré le lendemain, le malheureux a repris le chemin de la brousse en compagnie de son troupeau. Il passera cinq jours et cinq nuits sans manger, et ses moments de repos seront fonction de ceux des bêtes.

"L'esclave n'a pas droit à la nourriture". Ils doivent se contenter de fruits sauvages et boire, comme les bœufs dont ils ont la garde, les eaux insalubres des mares et des marigots.

"L'esclave n'a pas droit à la nourriture", leur répondent certains employeurs lorsqu'ils réclament à manger. Les moins cyniques leur remettent en guise de ration alimentaire journalière un peu de pâte de mil et du lait caillé.

"Avec ce repas, je suis toujours constipé. Et en plus de ça, je dors la nuit parmi les bœufs, à même le sol", se plaint Zazouli.

Malheur à ceux qui tombent malades car les éleveurs ne leur accordent dans ce cas aucune attention. Ils estiment qu'ils les ont achetés et donc qu'ils n'ont pas à engager de dépenses pour eux. Il ne reste au petit bouvier qu'à serrer les dents et à se remettre à l'ouvrage sinon son employeur résilie aussitôt le contrat sans aucun recours possible.

"Un jour, raconte l'un d'eux, j'étais malade et un agriculteur m'a donné des médicaments. Il m'avait trouvé couché sous un arbre, en pleine brousse. Je n'avais plus de force pour surveiller les bœufs. Il a dit qu'il m'a ainsi aidé juste pour l'amour de Dieu".

A bout de forces, certains abandonnent le troupeau et s'enfuient. Malheureusement, ils sont très vite rattrapés par les éleveurs. Parfois, les parents acceptent de reprendre leurs enfants.

D'autres, par contre, n'y arrivent pas, faute de pouvoir rembourser l'argent reçu et les dommages et intérêts qu'exige l'éleveur devant les autorités administratives. L'enfant est ainsi gardé en compensation.

A cause des bakchichs, les autorités militaires, pour la plupart originaires du nord du pays comme les éleveurs, font la part belle à ces derniers. "Elles ne sont pas affectées dans la zone méridionale par hasard. Elles veillent sur les biens (bétail) de certains dignitaires du pouvoir central de N'Djaména", maugrée un chef de village.

Les chances des enfants bouviers d'échapper à leur sort sont minces. En plus des éleveurs, ils ont à leurs trousses la gendarmerie. "C'est le commandant de brigade de la gendarmerie qui

nous a obligés à repartir chez les éleveurs. Il a dit que si nous fuyons encore, il va nous tuer", raconte un fugitif récidiviste.

Ceux qui réussissent se retrouvent dans les rues des villes comme Sarh, chef-lieu de la préfecture du Moyen-Chari et Koumra, une sous-préfecture. Ils dorment généralement sous les étals au marché. Certains parents n'ont aucune nouvelle de leur progéniture.

"Une femme m'a demandé de mener des enquêtes car son enfant a disparu depuis huit ans. Elle n'a pas de nouvelles. Elle voulait me remettre une carte photo de son fils mais malheureusement, elle l'a perdue", raconte un animateur rural.

A la Conférence nationale souveraine de janvier 1993, les associations des droits de l'homme avaient pourtant déjà révélé les problèmes des enfants bouviers. Curieusement, ce sujet a été purement et simplement écarté parce qu'il fait partie des tabous au Tchad.

En avril 1997, lors d'un atelier sur la gestion positive du conflit agriculteurs/éleveurs, organisé à Sarh par l'Institut Panos et le collectif des associations des droits, la situation des enfants bouviers a été mise en exergue. Mais, à en croire un militant des droits de l'homme, le sujet, une fois de plus, a été adroitement survolé.

Annexe 5 : Les sept recommandations du Comité d'Entente et de Dialogue de Bédjondo.

- 1- Etablir des zones de pâturages fixes avec l'accord de tous
- 2- Etablir les routes de passages (couloir de transhumance)
- 3- Que le chef de canton avertisse les nomades dès leur arrivée des zones de pâturages et les couloirs prévus pour eux.
- 4- Que des mesures coercitives (punition) soient prises contre ceux qui ne respectent pas les décisions
- 5- En cas de dégât commis par le bétail dans les champs, le cultivateur doit prévenir son chef du village, celui-ci informe les autorités supérieures si le problème le dépasse.
- 6- Le propriétaire d'un champ endommagé ne doit jamais blesser les bœufs égarés ou fautifs, mais les conduire auprès du chef de village. Celui-ci doit faire confiance au paysan dans ce cas là et ne pas se laisser influencer par les fausses accusations sans fondement.
- 7- Le chef de village doit veiller à ce que la viande vendue dans le village ne provienne pas d'un animal volé

Annexe 6 : Le Plan Agro-pastoral de Prévention des Conflits du Comité d'Entente et de Dialogue de Bédjondo.

1- Mesures préventives de la part des autorités

- 1 – Que le chef de P.A, ainsi que les différents chefs de canton convoquent les responsables des nomades qui transitent par la zone afin de leur prodiguer des conseils
- 2- Que la Brigade Territoriale de Bédjondo réalise des tournées dans différentes zones où les nomades campent et par où ils transitent
- 3- Que la Brigade Territoriale n'exige pas de droit de déplacement aux victimes

2- Mesures préventives de la part des paysans

- 1 –Les cultivateurs à travers leurs représentants cherchent à contacter les éleveurs en vue d'un dialogue qui facilite l'entraide et la collaboration.
- 2- Dénoncer les voleurs de bétail
- 3- Signaler aux chefs de village, chefs de canton, chef de P.A, l'endroit où un groupe de nomades vient d'arriver.

3- Mesures préventives de la part des éleveurs sédentaires

Ils feront des réunions avec les responsables des nomades pour leur prodiguer des conseils et les sensibiliser aux respects de ces mesures.

4 – Après les dégâts commis

Mesures de la part des autorités

- 1- Que la gendarmerie soit rapide
- 2- Que la gendarmerie ne demande pas des droits aux victimes
- 3- Que les jugements soient justes, équitables et impartiaux
- 4- Que les amendes servent à dédommager les victimes

Mesures de la part des paysans

- 1- Voir si possible de régler le conflit directement avec les intéressés à l'amiable. Si nécessaire faire appel aux éleveurs sédentaires membres du comité de dialogue.
- 2- Se mobiliser et se réunir à un endroit prévu à l'aide de Tam-tam, lorsqu'un sera agressé ou qu'un champ non récolté sera piétiné.
- 3- Ne pas agresser les éleveurs.
- 4- Faire un compte rendu et l'envoyer au comité paroissial « Justice et Paix » et le comité de dialogue en disant l'importance des dégâts et si le conflit a été ou non réglé à l'amiable.

Mesures de la part des éleveurs sédentaires

1.3. Offrir leur concours afin de régler les conflits à l'amiable

Annexe 7 : Tableaux de données relatives à la dynamique agraire dans le Moyen-Chari

Tableau 3 : Les moyennes décennales des hauteurs des pluies à Sarh

Années	1930	1940	1950	1960	1970	1980	1990
Moyennes décennales	1205,4	1119	1121,7	1066,5	962	887,9	888,4

Source : ONRD-Moundou

Tableau 4 : Evolution de la population du Moyen-Chari (1918-1993)

Années	1918	1919	1922	1926	1949	1968	1993
Population	222091	155041	195097	174596	217703	365774	744741

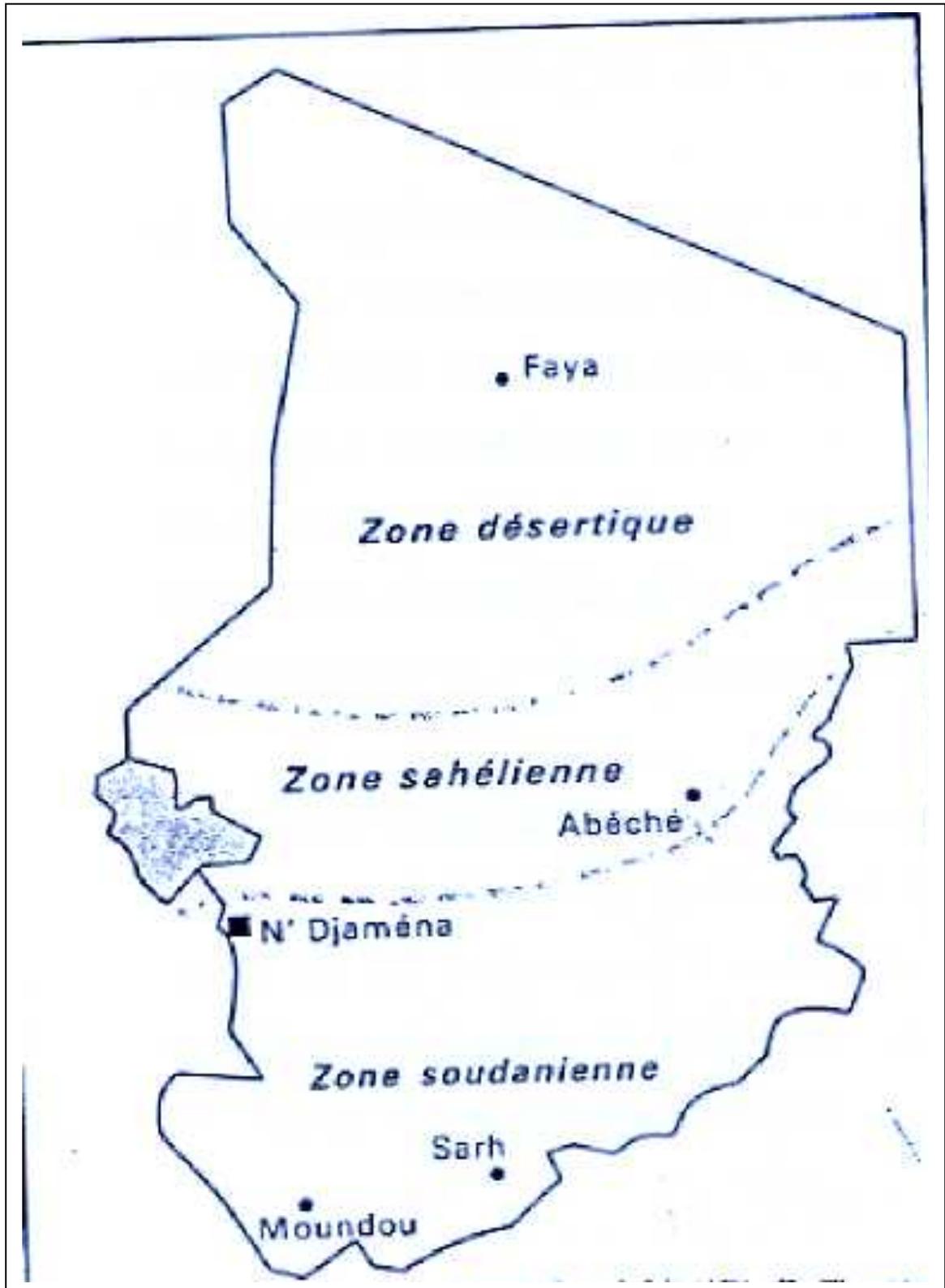
Source : Document CIRAD/SAR n° 81/96

Tableau 5 : Effectif du cheptel dans le Moyen-Chari (1990 à 1999)

Année	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Effectifs bovins	463820	486350	493022	500975	512998	525309	614400	629145	644244
Effectifs ovins	108390	114991	118449	121993	125653	129423	133120	136314	139585
Effect. caprins	60460	64142	66066	68048	70089	72191	177152	181403	185757

Source : DERA

Annexe 8 : Carte climatique du Tchad



Annexe 9 : Carte de végétation du Tchad

